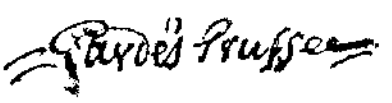

Resp Pf XVIII - 39 (10)

JOURNAL

De ce qui s'est passé à l'occasion du rétablissement du Parlement de Toulouse dans ses fonctions.

Décembre 1774.

Les Officiers du Parlement qui étoient encore en exil, reçurent la révocation de leurs Lettres de Cachet vers la fin de Décembre.

Le Mardi 31 Janvier 1775.

M. de Niquet partit pour Paris en conséquence d'une Lettre de M. le Garde des Sceaux, arrivée à Toulouse le Vendredi 27.

Le Mardi 28 Février 1775.

M. le Comte de Perigord reçut, à onze heures du matin, un paquet de la Cour, porté par un Courrier de Cabinet, qui étoit parti de Versailles le Samedi 25. Ce Seigneur dépêcha, deux heures après, un Courrier extraordinaire vers M. de Saint-Priest,

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE

Intendant du Languedoc, & Conseiller d'État.

Le Mercredi 1 Mars 1775.

Le Courrier de M. le Comte de Perigord arriva à Montpellier à huit heures du matin. M. de Saint-Priest fit partir le même jour, par le Courrier ordinaire, un paquet pour M. de la Boissiere, Premier Président du Conseil Supérieur de Nîmes, & un autre pour M. Planchu, Procureur du Roi. Après quoi il partit lui-même pour Toulouse.

Le Jeudi 2 Mars.

Le Conseil Supérieur de Nimes cessa ses fonctions en conséquence d'une Lettre de M. le Duc de la Vrilliere, envoyée par M. de Saint-Priest, & d'une autre Lettre de M. le Garde des Sceaux, où l'on assure avoir lu la phrase suivante : *Sa Majesté m'ordonne de vous mander, que d'après les ordres qu'Elle vous donne de suspendre vos fonctions, Elle trouveroit fort mauvais que vous les continuassiez.*

Le Vendredi 3 Mars.

M. de Saint-Priest arriva à Toulouse un peu avant midi. Il alla des-

cendre à l'Archevêché, où il eſt logé, ainſi que M. le Comte de Perigord.

Le Samedi 4 Mars.

On fit partir par le Courrier ordinaire les Lettres de convocation pour les Officiers du Parlement qui n'étoient pas encore rendus à Toulouſe.

Le Dimanche 5 Mars.

La ville de Carcaſſonne nomma quatre Députés pour venir complimenter le Parlement au moment de ſa réintégration. Le Sénéchal de la même Ville en nomma deux. Les uns & les autres ont refuſé d'être défrayés par leurs Corps.

Le Lundi 6 Mars.

Les Lettres de convocation furent diſtribuées dans la Ville aux Officiers qui compoſoient le Parlement le premier Septembre 1771. Il n'y a aucune différence entre les ordres adreſſés aux Magiſtrats ci-devant exilés, & ceux adreſſés aux Officiers qui, depuis le 2 Septembre 1771, ont ſervi dans la commiſſion intermédiaire. Les Lettres de convocation des uns & des autres ſont conçues dans les termes ſuivans:

»Monſ.... je vous fais cette Let-

»tre pour vous dire de vous trouver à »Toulouſe le 12 du mois prochain, »pour y attendre mes ordres. Sur ce je »prie Dieu qu'il vous ait, Monſ...., »en ſa ſainte garde. Écrit à Verſailles, »le 20 Février 1775.» *Signé*, LOUIS. Et plus bas, PHELIPEAUX.

Les Membres de la commiſſion intermédiaire, qui n'étoient pas Officiers du Parlement à l'époque de la révolution de 1771, ne furent point convoqués.

La diſtribution tant attendue des Lettres de convocation fut le ſignal de l'alégreſſe publique. Tous les Corps de la Ville ſe mirent en mouvement, pour faire éclater à l'envi la joie qu'ils reſſentoient. On vit dès ce moment dans toutes les rues des ouvriers occupés à préparer des fêtes, des illuminations & des feux d'artifice.

Le même jour 6 Mars le Bâtonnier des Avocats convoqua la grande commiſſion de l'Ordre pour le lendemain.

Le même jour l'Ordre de la Nobleſſe ordonna les apprêts d'une fête brillante, déjà délibérée depuis le 1 Mars. Un grand nombre de Gentilshommes

étrangers offroient de contribuer aux fraix de cette fête, mais on décida qu'ils seroient seulement invités.

Le même jour les Prieur & Consuls de la Bourse convoquerent une premiere Assemblée, où l'on proposa différens moyens de faire éclater la joie que l'événement du jour causoit à tout le Corps du Commerce. On nomma des Commissaires, & la Délibération fut renvoyée au Jeudi 9.

Le même jour encore les Commissaires de Messieurs les Étudians s'assemblerent pour convenir d'une fête digne de leur attachement à l'ancienne Magistrature.

Les Artisans, de leur côté, arrêterent de faire une Cavalcade le jour de la rentrée du Parlement.

Le Mardi 7 Mars.

La grande commission des Avocats arrêta, qu'avant de statuer sur autre chose, il convenoit que l'Ordre allât en Corps complimenter M. de Puivert, le plus ancien des Présidens du Parlement. En conséquence on députa sur le champ vers ce Magistrat Me. Desirat le fils, Bâtonnier des Avocats, qui lui parla en ces termes :

MONSIEUR,

»L'Ordre des Avocats, ſenſible, »comme il doit l'être, à l'événement »qui cauſe la joie publique, a déli»béré de venir lui-même vous témoi»gner ſes ſentimens. Je viens, Mon»sieur, comme Bâtonnier de l'Or»dre, prendre votre heure, eſpérant »bien que vous aurez égard à notre »impatience, & que nous n'atten»drons pas long-temps le plaiſir d'ex»poſer devant vous les mouvemens »de nos cœurs.

M. le Préſident de Puivert répondit qu'il étoit ſenſible, autant qu'on pouvoit l'être, à la démarche d'un Ordre ſi digne de la conſidération dont il jouiſſoit, & qu'il avoit toujours eſtimé. Il ajouta que c'étoit aux Avocats de choiſir l'heure; mais M. le Bâtonnier ayant inſiſté, en diſant que ſa démarche prouvoit aſſez que ſon Ordre vouloit recevoir l'heure & non la donner, M. de Puivert renvoya au lendemain à midi la viſite de l'Ordre, ſes infirmités ne lui permettant pas de la recevoir plus matin.

Le même jour, Meſſieurs les Ca-

pitouls assemblerent la Commission ordinaire, qui arrêta de convoquer pour le lendemain une Assemblée générale de l'Hôtel de Ville, en la forme accoutumée, à l'occasion du prochain rétablissement du Parlement.

Le même jour, la Communauté des Procureurs délibéra, par acclamation, de faire les fraix de la Bazoche. C'est de toutes les fêtes publiques la plus propre à inspirer la gaiete. La Bazoche n'est pas à Toulouse, comme à Paris, un Corps toujours subsistant. Sa Juridiction cesse après un certain terme, & on la crée de nouveau dans les grands événemens. Cette bisarre, mais charmante parodie de la Royauté, n'a pu être imaginée que chez un peuple gai par caractere. Graces à la générosité des Procureurs & au zele des Clercs du Palais, celle-ci est la plus brillante qu'on ait jamais vue.

Par la même Délibération, il fut arrêté qu'on marieroit six filles aux dépens de la Communauté des Procureurs, qui donneroit cinquante écus de dot, feroit les fraix de la noce,

du Contrat & d'un repas ſplendide, où chaque nouvelle mariée pourroit inviter ſix perſonnes à ſon choix.

Le Mercredi 8 Mars.

Les Avocats, au nombre de près de cent, ſe rendirent, un peu avant midi, à la Salle des Péniten. Blancs, d'où ils allerent en Corps à l'Hôtel de M. le Préſident de Puivert. Me. *Courdurier*, chargé de porter la parole au nom de l'Ordre, prononça le Diſcours ſuivant :

MONSIEUR,

»Notre vive impatience ne nous »a pas permis d'attendre la réintégra»tion du Parlement pour faire écla»ter les ſentimens dont nous ſommes »pénétrés. Voudrez-vous bien, Mon»sieur, en être l'interprete auprès »des reſpectables Magiſtrats qui vont »nous être rendus?

»Avec quels doux tranſports nous »allons voir ces généreuſes victimes »reprendre des fonctions trop long»temps interrompues ! Mais que dis»je? Ces dignes Magiſtrats ont conſ»tamment rempli la plus auguſte de »leurs fonctions : ils ont ſervi la Patrie

»en ſouffrant pour elle, & ce glorieux »ſervice a touché le cœur d'un Roi »juſte & bon.

»Sa Majeſté leur a rendu ce témoi»gnage honorable, que leur exiſtence »importoit au bonheur public, & que »le vœu général de ſes Sujets ſollici»toit l'acte de juſtice & de bonté qui »honore ſon cœur & ſon regne. Que »ces paroles ſacrées ſont propres à con»ſoler la vraie Magiſtrature des maux »qu'elle a ſoufferts !

»L'Ordre des Avocats a fait les »vœux les plus ardens pour cette heu»reuſe révolution. Son intérêt ſeul l'y »auroit engagé. La gloire de la Ma»giſtrature nous appartient en quelque »ſorte. Notre honneur eſt lié avec le »ſien. On ne ſauroit la frapper, ſans »que notre Ordre en reſſente le con»tre-coup. Jugez, MONSIEUR, »combien ces rapports ajoutent au »tendre intérêt qu'inſpire la vertu »éprouvée par tant de diſgraces.

»Non, MONSIEUR, l'Ordre des »Avocats n'a jamais vu avec indiffé»rence la ruine des Loix, le renverſe»ment d'une Conſtitution politique de

»treize ſiecles, ni le malheur de tant »de Magiſtrats vertueux. Il n'a pas »été inſenſible à ſa propre dégrada»tion. Rendez-nous, MONSIEUR, »la juſtice qui eſt due à nos ſentimens: »liſez dans nos cœurs. Que ne puis-je »vous exprimer les mouvemens dont »ils ſont agités dans cet inſtant, où »nos yeux avides contemplent, dans »la noble douceur de vos traits, cette »ame grande & pure qui a fait à la »vertu des ſacrifices ſi douloureux & »ſi héroïques.

»Avec quelle joie tous les Ordres »de Citoyens vous verront préſider à »la fête patriotique que la Juſtice »nous prépare dans ſon temple! Nous »oſons eſpérer, MONSIEUR, que »vous voudrez bien interpoſer vos »bons offices auprès de MM. les Com»miſſaires du Roi pour nous y ména»ger une place. Perſonne n'a plus que »nous le droit d'augmenter la pompe »d'une cérémonie, qui ſera à jamais »le triomphe des Loix, de l'honneur »& de la vertu.

M. le Préſident de Puivert répondit avec ce ton d'honnêteté qui lui eſt

naturel, des choſes très-flatteuſes pour l'Ordre des Avocats, & les accompagna auſſi loin que ſon triſte état le lui permit.

Le même jour, on apprit que MM. de la Commiſſion intermédiaire ſe mettoient auſſi ſur les rangs, & qu'ils ne vouloient pas reſter muets au milieu de cette ivreſſe patriotique. Meſſieurs des Enquêtes demanderent l'Aſſemblée des Chambres. Voici ce qui y fut dit & arrêté.

»Cejourd'hui, toutes les Chambres aſſemblées, un des Meſſieurs a dit :

MESSIEURS,

Les ordres que nous avons reçus pour nous trouver à Toulouſe le douze de ce mois, & de pareils ordres, qui ont été donnés à tous nos anciens Confreres, annoncent comme très-prochaine, cette réunion qui faiſoit depuis ſi long-temps l'objet de nos vœux. Nous allons voir rentrer avec gloire dans le Sanctuaire de la Juſtice, ces Confreres reſpectables & chers, victimes d'une cabale odieuſe, qui, pour perdre la Magiſtrature, avoit oſé la calomnier auprès du meilleur des Maîtres.

Détournons les yeux de ces temps de trouble & de calamité qui ont fait gémir la Nation entiere. Il nous eſt enfin permis de donner un libre cours aux ſentimens de nos cœurs. Un Prince protecteur des Loix, en rendant à des Magiſtrats fideles l'exercice de leur état, aſſure pour jamais le bonheur des Peuples : que ne devons-nous point eſpérer d'un Regne qui s'annonce ſous de ſi heureux auſpices !

Déja nous voyons éclater de toutes parts les marques de la joie publique ; tous les Ordres de cette Ville attendent avec impatience le moment où ils pourront témoigner leur joie & la part qu'ils prennent à notre bonheur.

Dans ces circonſtances, pourriez-vous, MESSIEURS, faire un plus digne uſage du pouvoir que Sa Majeſté vous a confié, qu'en ordonnant qu'il ſera fait des Réjouiſſances publiques le jour auquel tous les Membres du Parlement ſeront réunis ; & pour donner des preuves plus particulieres des ſentimens dont nos cœurs ſont pénétrés, au retour de nos anciens Confreres, ne conviendroit-il point d'ordonner que le

douze

douze de ce mois, jour auquel ils ſeront tous rendus en cette Ville, il ſera tiré un Feu d'Artifice ſur la place du Palais, qui ſera illuminée à cet effet; qu'il ſera fait des diſtributions en pain & en vin au Peuple, ainſi qu'il eſt d'uſage lors des Réjouiſſances publiques?

Les Gens du Roi mandés, DE MALBOIS, Avocat Général, portant la parole, ont dit:

MESSIEURS,

Il ne ſuffit pas d'être pénétré de reconnoiſſance envers la juſtice & la bonté du Roi, qui rend à la Nation des Magiſtrats qu'elle n'avoit ceſſé de réclamer; il faut manifeſter au dehors les ſentimens dont chaque Citoyen eſt animé, & c'eſt à la Cour à jetter le premier cri de joie; qu'une Fête patriotique ſoit le ſignal de l'union, de la concorde & du bonheur. Nous ne nous occuperons ni de l'étendue, ni des apprêts de cette Fête, votre ſageſſe y ſuppléera; quand elle ne répondroit pas parfaitement à la vivacité de vos deſirs, elle paroîtra toujours ſous les plus heureux auſpices, dès que c'eſt le ſentiment qui l'inſpire & le cœur qui la donne.

Les Gens du Roi ouïs & retirés,

LA COUR a ordonné & ordonne que tous les Habitans de la ville de Toulouſe, allumeront des feux de joie & illumineront les fenêtres de leurs maiſons le jour auquel tous les Membres du Parlement ſeront réunis; ordonne ladite Cour, que le douze du préſent mois, il ſera tiré un Feu d'Artifice ſur la place du Palais, qui ſera illuminée à cet effet, & qu'il ſera fait des diſtributions au Peuple en pain & en vin, ainſi qu'il eſt d'uſage dans les Réjouiſſances publiques.

Ordonne en outre, que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, à la diligence du Procureur Général du Roi; enjoint aux Capitouls de tenir la main à l'exécution d'icelui pour ce qui les concerne. Prononcé à Toulouſe en Parlement, le 8 Mars 1775. »

Le même jour, l'Aſſemblée générale de l'Hôtel de Ville convoquée la veille, délibéra de donner une Fête publique pour la réintégration du Parlement. On nomma des Commiſſaires pour l'exécution du délibéré, avec

pouvoir de dépenſer à concurrence de deux mille écus. Tout le monde ſait que la Ville auroit fait quelque choſe de plus ſi elle en eût été la maîtreſſe.

Le même jour, la Bazoche s'annonça au Peuple avec la Fanfare accoutumée, mais ſans les habits d'ordonnance qui n'étoient pas encore faits. Elle entra à l'Archevêché & chez les Préſidens du Parlement. Cette premiere promenade, dont une grande partie ſe fit aux flambeaux, répandit la joie dans tous les quartiers de la Ville.

Le Jeudi 9 Mars.

La grande Commiſſion des Avocats arrêta de convoquer une Aſſemblée générale de l'Ordre pour le Samedi ſuivant.

Le même jour, le Corps du Commerce s'aſſembla pour la ſeconde fois, & délibéra de faire frapper ſix cens Médailles d'argent analogues à l'événement. On croit que le champ de la Médaille repréſentera le Roi regnant avec cette Légende : *Louis XVI, Reſtaurateur des Loix & des Mœurs*; que le revers repréſentera la Renommée, annonçant aux Peuples l'évé-

nement exprimé par la Légende ſuivante : *Le Parlement rendu aux vœux de la Nation.* On lira dans l'exergue ces mots : *Le Corps du Commerce de Toulouſe, 1775.*

La même Aſſemblée délibéra un acte d'humanité qui fait grand honneur à ce Corps reſpectable. Il fut arrêté par acclamation qu'on délivreroit tous les Priſonniers détenus dans les Priſons des Gabelles ; que le Corps du Commerce payeroit les Amendes que ces Infortunés étoient hors d'état de payer, & qu'il écriroit à M. le Contrôleur Général pour obtenir la grace de ceux qui auroient été condamnés à des peines afflictives. Il fut enfin délibéré de rendre graces à Dieu de la réintégration du Parlement par un *Te Deum* en Muſique & une Meſſe ſolemnelle.

Le même jour, les Commiſſaires de Meſſieurs les Étudians de l'Univerſité prirent la Délibération ſuivante.

L'an 1775, & le neuvieme jour du mois de Mars, les Commiſſaires nommés par chaque Claſſe, aſſemblés extraordinairement dans leur Salle de réjouiſſance, rue Bou-

quieres, pour aviſer aux moyens de donner des marques publiques de leur joie dans les circonſtances intéreſſantes du retour du Parlement, ont arrêté ce qui ſuit :

1°. Que Dimanche prochain, 12 du courant, jour auquel tous les Magiſtrats diſperſés ſe trouveront à Toulouſe, en vertu des ordres du Roi, qu'ils ont déja reçus, tous les Etudians, ſans exception d'un ſeul, ſeront rendus, une heure ſonnant, dans l'Univerſité, en vertu de la permiſſion qui leur en a été donnée par M. le Recteur ; que là ils ſe rangeront, ſans aucune diſtinction de Claſſe & d'ancienneté, pour marcher en ordre, de deux en deux, à la ſuite les uns des autres, ſans autre intervalle que celui qui eſt néceſſaire pour que la marche ſoit libre :

2°. Qu'ainſi rangés, & faiſant porter au milieu d'eux, ſous un arc de triomphe, une Couronne civique, précédée de fanfares & de tambours, ils prendront leur marche par la Place Royale, la rue de la Pomme, la Place Saint George, juſques à la

Place des Pénitens Blancs, où eſt l'Hôtel de M. le Préſident de Puivert, l'ancien des Préſidens du Parlement, à qui la Couronne civique ſera offerte par M. Pericaud, chargé de porter la parole au nom du Corps :

3°. Que de là on ſe tranſportera à l'Archevêché, où ſont logés M. le Comte de Perigord, Commandant de la Province, & M. de Saint-Prieſt, Conſeiller d'Etat, tous deux Commiſſaires du Roi à l'effet de raſſembler le Parlement diſperſé, & que M. Deveze leur témoignera combien le motif de leur arrivée ajoute au plaiſir qu'ont les Erudians de les voir dans cette Ville :

4°. Qu'ils paſſeront enſuite dans l'appartement de M. l'Archevêque, que M. Gallias félicitera au nom du Corps du ſuccès de ſes vœux comme bon Citoyen, & comme Pere tendre d'un peuple nombreux, qui ne pouvoit trouver ſon bonheur que dans le retour des Magiſtrats diſperſés.

5°. Qu'ils continueront enſuite leur marche par la rue des Nobles ; la rue Ninau ; la rue Velane, juſques à la

Place-Mage ; la rue du Canard ; la Grand'rue, jusques au Salin ; la rue du Temple, jusques à la Dalbade ; la rue Joux-Aigues, jusques aux quatre coins de la Maison Profelle ; la rue qui va à la Bourse ; enfin à la Place Royale, qui sera le terme de cette marche triomphale :

6°. Que chemin faisant on entrera chez tous les Présidens de la Cour, pour leur présenter, en qualité de Peres de la Patrie, les hommages du Corps entier :

7°. Qu'il sera libre à tous MM. d'y aller vêtus comme ils le jugeront à propos, pourvu qu'ils soient en habit décent & sans épée :

8°. Arrêté en outre que deux Commissaires se transporteront chez M. le Recteur de l'Université, pour lui présenter une Supplique à l'effet de faire donner congé le jour de la rentrée du Parlement.

Fait & Arrêté par MM. les Commissaires, & lu en présence de MM. les Etudians, qui y ont tous unanimement adhéré.

Les Commissaires signés à l'original.

A vous Meſſieurs les Recteur & Profeſſeurs de l'Univerſité de Toulouſe.

Tout nous annonce pour la ſemaine prochaine un jour que nous deſirions depuis long-temps, & qui doit être un jour de fête pour tous les bons Citoyens. La rentrée du Parlement attirera au Palais toute la Ville empreſſée de faire éclater ſes tranſports & d'augmenter le triomphe des Magiſtrats, à qui nous devons ce que les hommes ont de plus cher au monde, la liberté & la propriété. Il n'eſt pas poſſible que dans ce moment de joie publique, nous allions nous aſſembler triſtement à l'autre extrêmité de la Ville, pour vacquer à des études qui bientôt auroient été inutiles ſans le retour de ces Peres de la Patrie, à qui nous nous propoſons d'aller offrir une Couronne civique.

Si la rentrée du Parlement ſe fait un jour de congé, nous n'avons rien à demander ; mais ſi elle eſt pour un autre jour, nous vous ſupplions, MESSIEURS, d'ordonner que ce jour-là les Claſſes ſoient fermées, afin que ſans manquer à nos devoirs ordinai-

res, nous puissions en remplir un que nous regardons, dans ce moment, comme le premier de tous. Vos sentimens patriotiques nous assurent le succès de notre demande ; mais nous n'en sommes pas moins disposés de regarder cet acte de sentiment & de justice, comme un effet de votre bonté. Nos études n'y perdront rien ; au contraire, nous serons bien plus avides de connoître les Loix, après avoir été témoins de leur triomphe. *Les Etudians de l'Université de Toulouse.*

Le Vendredi 10 Mars.

La Communauté des Notaires alla complimenter M. le Président de Puivert, & en sa personne le Parlement ci-devant exilé.

Le même jour, l'Université délibéra de donner trois jours de congé ; savoir, le jour de la réintégration du Parlement & les deux jours suivans. Il fut de plus arrêté d'écrire à M. le Garde des Sceaux, pour le prier d'autoriser l'Université de Toulouse à créer à perpétuité un jour de congé en mémoire de la réintégration du Parlement à pareil jour que cette Compagnie repren-

droit ſes fonctions. Il fut en outre délibéré de faire chanter une Meſſe & un *Te Deum* en Muſique dans l'Egliſe des Jacobins. On nomma deux Commiſſaires pour y inviter le Parlement. Chaque Faculté ſe réſerva d'ajouter en particulier à la Délibération générale ce qu'elles jugeroient à propos pour manifeſter leur joie.

Le Samedi 11 Mars.

Le Chapitre Métropolitain de Saint Étienne arrêta de faire chanter après la réintégration un *Te Deum* en Muſique où M. l'Archevêque ſeroit prié d'officier. On délibéra en outre une Fondation qui perpétuera à jamais la mémoire de cet événement. Il fut arrêté que chaque année le Chapitre donneroit 150 liv. pour marier une fille dans la Chapelle du Palais à la Meſſe qui s'y dit tous les ans le jour de Saint Nicolas. Et pour que rien ne manquât à cet acte de généroſité & de patriotiſme, il fut délibéré que la fille à marier ſeroit choiſie à perpétuité par M. le Premier Préſident du Parlement ou par celui qui tiendroit ſa place.

Le même jour, l'Ordre des Avocats

délibéra tout d'une voix & par acclamation d'ériger un Obéliſque dans la Salle des Audiences avec des Inſcriptions analogues à l'événement. On nomma vingt-cinq Commiſſaires pour diriger l'exécution de ce noble projet, & pour régler les démarches préliminaires qu'il y avoit à faire vis-à-vis du Parlement. En conſéquence, à l'iſſue de l'Aſſemblée générale, la Commiſſion arrêta que le lendemain matin Mes. Gary & Poitevin, ſe rendroient en robe chez M. le Préſident de Puivert, pour lui faire part de la Délibération de l'Ordre, & lui annoncer, que dès que le Parlement auroit repris ſes fonctions, les Avocats iroient prier la Cour de leur accorder l'emplacement qu'ils deſirent, & de vouloir bien accepter la dédicace d'un monument qui rappellera ſans ceſſe à la poſtérité le triomphe de la Magiſtrature, & les ſentimens d'un Ordre deſtiné à recueillir les premiers rayons de ſa gloire.

Le même jour les Adminiſtrateurs temporels du Dioceſe de Toulouſe allerent complimenter M. le Préſident

de Puivert. M. Beſaucelle, ancien Capitoul & Syndic du Dioceſe, porta la parole.

Le Dimanche 12 Mars.

Les Officiers du Sénéchal de Toulouſe, & les Députés de la ville de Carcaſſonne, firent leur viſite à M. le Préſident de Puivert.

Le même jour la Cavalcade des Artiſans fit ſa premiere ſortie par détachement, & parcourut les principales rues de la Ville, au bruit des Timbales & des Trompettes, les chevaux ornés de rubans, & les Cavaliers en uniforme rouge, galonné d'or. Rien de plus brillant que cette Cavalcade, toute compoſée de jeunes gens de très-bonne mine.

Le même jour M. le Comte de Perigord fit diſtribuer aux Officiers du Parlement, par le Capitaine de ſes Gardes, les Lettres de Cachet pour la rentrée. Elles ſont conçues en ces termes :

»Monſ. . . , je vous fais cette Lettre »pour vous dire de vous rendre le 14 »du mois prochain, à huit heures du »matin, en robe, dans la Grand'-»Chambre du Palais à Toulouſe, & »d'y

»d'y attendre en ſilence mes ordres, »qui vous ſeront portés par mon Couſin »le Comte de Perigord, Grand d'Eſ- »pagne, Chevalier de mes Ordres, »Maréchal de mes Camps & Armées, »Gouverneur de Picardie, & Com- »mandant en Chef en Languedoc, »aſſiſté du ſieur Guignard de Saint- »Prieſt, mon Conſeiller d'État ordi- »naire, que j'ai chargés de vous faire »connoître mes intentions, voulant »que vous ayez, en ce qu'ils vous »diront de ma part, la même créance »que vous auriez en ma propre Per- »ſonne : ſur ce je prie Dieu qu'il vous »ait, Monſ. .., en ſa ſainte garde. »Écrit à Verſailles, le 20 Février »1775. » *Signé*, LOUIS. Et plus bas, PHÉLIPEAUX.

Le même jour Meſſieurs les Étudians de l'Univerſité, au nombre de plus de cinq cens, ſe mirent en marche à l'heure & dans l'ordre annoncés par leur Délibération du 9. La Couronne civique, qu'ils promenerent dans la Ville, étoit ſuſpendue à un dais de laurier, avec l'épigraphe antique, *ob ſervatos cives*; & cette autre épigra-

phé, *intemeratæ virtuti*. Ils entrerent en triomphe à l'Archevêché, où les Orateurs déſignés firent leurs complimens à M. le Comte de Perigord, à M. l'Intendant & à M. l'Archevêque. M. le Comte de Perigord parut touché du zele & des ſentimens de cette brillante jeuneſſe. M. l'Archevêque en fut attendri juſqu'aux larmes. Sa réponſe à leur compliment fut telle qu'on devoit l'attendre d'un Prélat citoyen, qui, depuis deux mois, manifeſte d'une maniere ſi noble & ſi généreuſe la joie que lui cauſe cet événement.

Le même jour, M. le Comte de Perigord & M. de Saint-Prieſt partirent à cinq heures du ſoir de l'Archevêché, & ſe rendirent à pied à la Place du Palais pour voir tirer le feu d'artifice ordonné le 8. On diſtribua avant la nuit une grande quantité de pain au peuple. Tout le quartier parut enſuite illuminé ; mais le feu d'artifice, qui fut tiré après ſix heures, ne réuſſit point. Les ouvriers avoient eu trop peu de temps pour le préparer ; ils étoient d'ailleurs occupés à d'autres

feux d'artifice, pour leſquels ils avoient pris des engagemens antérieurs avec différens quartiers de la Ville.

Le même jour, la Commiſſion des Avocats s'aſſembla pour nommer l'Orateur qui portera la parole le jour où l'on fera au Parlement la dédicace de l'Obéliſque.

Le même jour, les Commis des Marchands, aſſemblés en très-grand nombre, délibérerent de donner un métier à quatre orphelins. Ils députerent vers les Syndics du Corps du Commerce, pour les prier de les admettre à l'eſpece de proceſſion qu'ils ſe propoſent de faire le jour de la délivrance des priſonniers des Gabelles, & de permettre que les quatre orphelins marchent avec les priſonniers délivrés.

Le Lundi 13 Mars.

Les Huiſſiers du Parlement ont fait chanter, dans l'Egliſe des Grands Carmes, un *Te Deum* en muſique, annoncé par la mouſqueterie de la Ville.

Le même jour, la Cavalcade des

Artiſans s'eſt montrée par détachemens dans les principales rues de Toulouſe, pour donner au peuple un avant-goût de la marche triomphale qu'elle préparoit pour le lendemain. Une foule innombrable rempliſſoit les rues où elle devoit paſſer.

Le même jour, toutes les Dames délibérerent, entre elles, d'aller faire une viſite à Meſſieurs les Revenans. En conſéquence depuis quatre heures de l'après-midi juſqu'à ſept heures les rues furent remplies de carroſſes; ce qui joint à la foule des curieux qui couroient dans les différens quartiers de la Ville, pour voir les arcs de triomphe & les apprêts des feux d'artifice préparés pour le jour ſuivant, rendoit dans certains endroits le paſſage très-difficile. La joie étoit peinte ſur tous les viſages. On s'annonçoit avec attendriſſement ce jour, ce grand jour tant attendu. Tous les chemins qui conduiſent à Toulouſe étoient remplis de voitures. Les Villes & les Villages voiſins ſe ſont vuidés ici pour partager la joie de nos bons Citoyens. Toutes les Auberges regor-

gent de monde, & la Ville peut à peine contenir cette foule innombrable d'étrangers.

Le Mardi 14 Mars,
jour de la réintégration.

Déjà à la pointe du jour on entendoit de toutes pars le bruit des tambours & de la mouſqueterie. La marche de la Bazoche a donné de grand matin le ſignal de la joie. Il n'étoit pas encore ſept heures que toutes les avenues du Palais, & toutes les rues qui y conduiſent, étoient pavées de monde. Depuis les Pénitens Blancs juſqu'à l'enclos du Palais, toutes les fenêtres étoient garnies de ſpectateurs.

Meſſieurs les Commiſſaires du Roi ſont ſortis de l'Archevêché à ſept heures & demie, en Carroſſe, eſcortés par huit Cavaliers de la Maréchauſſée. La Nobleſſe avoit eſpéré juſqu'au dernier moment qu'elle ſeroit invitée à accompagner au Palais M. le Comte de Perigord. Les Dames s'étoient flattées auſſi qu'il y auroit des galeries pour elles comme en Provence, Mais on a cru que la cérémonie

devoit se faire à huis clos, & que MM. du Parlement devoient être en robe noire.

M. le Président de Puivert sortit de son Hôtel à huit heures pour se rendre au Palais. Jamais marche n'a eu plus l'air d'un triomphe ; son carrosse étoit précédé par les Cavaliers & les *Appointés* de la Bazoche, habillés suivant l'ancienne costume, mais avec plus d'élégance & de goût qu'on n'en avoit mis dans les précédentes Bazoches : ils étoient plus de trois cent en y comptant les Officiers. Cette marche a fait le plus grand plaisir au public, & formoit, en effet, un spectacle très-agréable.

La très-grande partie des Magistrats ci-devant exilés s'étoient rendus à l'Hôtel de M. de Puivert pour l'accompagner au Palais. Ils le suivirent en équipage, & après eux venoient quarante Procureurs en équipage aussi. Ce qui formoit un cortege très-nombreux, & le plus brillant qu'on ait jamais vu à Toulouse. Tout se passa dans le meilleur ordre & avec la plus grande décence, & quoiqu'un Peuple

innombrable bordât les rues, il n'y eut ni confuſion, ni cris, ni huées. M. le Comte de Perigord avoit pris la ſage précaution de poſter des Soldats en haie depuis la Place Saint Étienne juſqu'à la Porte du Palais.

MM. du Parlement étant entrés & ayant pris leur place, M. le Comte de Perigord & M. de Saint-Prieſt ont parlé chacun à leur tour, ainſi que M. de Puivert & M. de Parazols, Avocat Général. On lira leurs diſcours dans le Procès verbal, qui ſera ſans doute imprimé.

MM. les Commiſſaires du Roi firent enrégiſtrer, dans cette ſéance de l'exprès commandement de Sa Majeſté, l'Edit de rétabliſſement, celui qui ſupprime le Conſeil Supérieur de Nîmes, celui portant ampliation du pouvoir des Sénéchaux, & l'Ordonnance concernant la diſcipline. Sa Majeſté a jugé à propos de ſupprimer trente-trois Offices, ce qui ne peut manquer de donner un nouveau luſtre au Parlement, dont la dignité exige que l'entrée n'en ſoit pas ouverte à toute ſorte de monde : inconvénient inévi-

table, lorſque le beſoin des Finances force le Souverain à multiplier le nombre des Offices. Il n'eſt pas beſoin de dire que la ſuppreſſion ne doit avoir lieu qu'en cas de mort ou de démiſſion volontaire.

Il n'y aura à l'avenir que deux Chambres d'Enquêtes ; mais Sa Majeſté a permis à M. Dubourg, Préſident de la Troiſieme, d'aller ſervir, en ſa qualité de Préſident, dans celle qu'il jugera à propos. Quelle Chambre que ce Magiſtrat choiſiſſe, il peut compter ſur un accueil digne de ſa naiſſance & de ſes rares vertus.

M. le Comte de Perigord & M. de Saint-Prieſt ſortirent du Palais à onze heures & demie, eſcortés par la Cavalcade des Artiſans, diviſée en deux Compagnies, qui les accompagnerent à l'Archevêché. Après quoi ces deux Compagnies allerent ſe poſter en ordre de bataille devant l'Hôtel de M. le Préſident de Puivert.

Le Parlement ſortit quelques minutes après M. le Comte de Perigord & prit une autre route : au lieu de paſſer par la rue Nazareth, comme il

avoit fait en venant au Palais, il ſuivit la grand'rue juſqu'aux Changes, toujours précédé par la Bazoche, & alla déboucher à la Place Saint George pour ſe rendre de là chez M. de Puivert. Le Cortege fut encore plus nombreux que dans la matinée, parce que le Magiſtrats non exilés s'y joignirent & allerent avec les autres faire leur viſite à M. de Puivert. Tous les Officiers du Parlement ſe rendirent enſuite à l'Archevêché pour ſaluer MM. les Commiſſaires du Roi. M. l'Archevêque donna à cinq heures de l'après-midi un dîner-ſouper de quatre cent couverts à tout le Parlement, à la Nobleſſe & à plus de cent Dames.

Le même jour, les Comédiens de cette Ville, voulant partager l'alégreſſe commune, & concourir aux amuſemens publics, donnerent *gratis*, à trois heures de l'après-midi, une repréſentation de *Pourceaugnac* & du *Bûcheron*. On choiſit cette heure pour laiſſer au Peuple le temps d'aller voir les illuminations & les feux d'artifice.

Le même jour on tira à la place St. Étienne un feu d'artifice, que les ha-

bitans de ce quartier avoient fait préparer pour marquer leur joie. Entre quatre colonnes, couvertes de laurier & ornées de guirlandes, on voyoit la Juſtice aſſiſe ſur une chaiſe curule, tenant un glaive d'une main & des balances de l'autre. La chaiſe curule portoit ſur un Cippe, poſé ſur un piedeſtal, avec cette inſcription aux quatre faces, *Vive le Roi & le Parlement.*

A l'entrée de la nuit toutes les rues furent illuminées. Il ſeroit trop long de décrire en détail ce qu'ont fait à l'envi nos Citoyens pour faire diſtinguer leurs Illuminations. On remarqua principalement la Place Saint Étienne, l'entrée de la rue Boulbonne, la Cour de l'Archevêché, la Place-Mage, la Daurade, le quartier de Saintes-Carbes, & celui de St. Antoine; l'Hôtel de M. de Bonrepos, ancien Procureur Général du Roi au Parlement.

Le même jour la Nobleſſe a donné la fête publique qu'elle avoit reſolue à la premiere nouvelle de la prochaine réintégration. La ſalle du Concert avoit été choſie pour le lieu de cette fête

On avoit peu ajouté à la décoration intérieure : l'art devoit seulement s'attacher à la faire valoir, les pilastres, d'ordre Corinthien, qui la décorent dans son pourtour, les cartouches & les bas-reliefs qui ornent les divers compartimens du plafond, le Parnasse, Apollon & les Muses, dont le relief, presque de ronde-bosse, couvre en entier le mur du fonds de la salle, & forme un tableau précieux de Sculpture, rendoient tout autre ornement inutile & déplacé. Mais on avoit fait enlever l'amphithéatre qui couvroit une partie de cette riche décoration ; & pour en rendre l'effet plus sensible & plus piquant, on avoit placé le long des murs, en face des pilastres, des pieds droits revêtus de laurier, qui supportoient des faisceaux de lumiere. Des guirlandes de fleurs garnissoient les intervalles des pieds-droits : un cordon de lumiere, porté par ces pieds-droits, regnoit tout au tour de la salle ; quinze lustres suspendus au plafond & réunis les uns aux autres par des berceaux de fleurs

& de laurier, achevoient de répandre dans cette ſalle la clarté la plus vive & la plus éclatante.

Le pavé étoit recouvert d'un faux plancher, pour donner plus d'aiſance & de facilité à la danſe. La Salle d'entrée & la Salle qui eſt au deſſus, étoient deſtinées à ſervir de dépôt pour les rafraîchiſſemens de toute eſpece. Des Buffets étoient placés de chaque côté de ces Salles : dans celle d'en haut, on avoit établi un Café perpétuel, compoſé de vingt tables de quatre couverts, dont le ſervice ſe renouvelloit ſans ceſſe.

La grande rue des Pénitens Bleus, où répond l'entrée de la Salle du Concert, laiſſant un champ libre à la décoration, on en avoit profité pour former une Salle de ſoixante toiſes de long ſur dix de large. Les côtés étoient décorés d'arcades & de pilaſtres revêtus de laurier. Les archivoltes, les corniches, les chapiteaux étoient deſſinés par des lampions. L'entablement étoit ſurmonté d'un cordon de lumiere, & les pilaſtres étoient couronnés

couronnés par des pyramides de lumiere de dix pieds de hauteur. La hauteur totale étoit de 45 pieds. Des luſtres ſuſpendus à des guirlandes de fleurs étoient placés entre les retombées des arcades. A l'un des bouts de cette Salle, du côté de la Place St. George, on avoit établi un Théatre où des Farceurs ont amuſé le Peuple toute la journée par des Parades, des Marionettes, des Jeux de force & d'équilibre, & des Danſes ſur la Corde. A l'autre bout, du côté de la rue de la Pomme, étoient placés divers Orcheſtres pour faire danſer le Peuple, & dans les quatre angles des Fontaines de vin qui n'ont point ceſſé de couler tout le long du jour.

A onze heures du ſoir M. le Comte de Perigord, Commandant en chef de la Province, & M. de Saint-Prieſt, Conſeiller d'État, ſe ſont rendus à la Salle du Concert. Une Fête conſacrée au bonheur public avoit droit à leur préſence. Rien ne devoit plus ſuſpendre l'expreſſion de la joie & de la gaieté, les danſes ont commencé & ont continué toute la nuit.

On a ſervi ſans intervalle, avec la plus grande abondance, pendant tout le temps que cette Fête a duré, des rafraîchiſſemens de toute eſpece.

Tout s'y eſt paſſé dans le plus grand ordre; & quoiqu'on eût diſtribué environ mille billets d'invitation, & que la Salle ne paroiſſe pas pouvoir contenir autant de monde, il n'y a pas eu la moindre confuſion.

Il reſte encore nombre de fêtes à donner & à décrire, qui feront la matiere d'une ſuite de Journal.

SUITE
DU JOURNAL
DE TOULOUSE.

Du 14 Mars 1775.

LA fête brillante que M. l'Archevêque a donnée au Parlement & à la Nobleſſe le jour de la réintégration, n'a pu être décrite dans un Journal qui devoit paroître imprimé le lendemain. On n'en fera même ici qu'une deſcription abrégée pour contenter la curioſité des étrangers.

La porte d'entrée du Palais Archiépiſcopal étoit chargée de lampions & de pots à feu. Toute l'Architecture étoit couverte de guirlandes de fleurs & de lauriers, avec un tranſparent où on liſoit l'inſcription ſuivante : *Juſtitia & pax oſculatæ ſunt.* La cour & l'avant-cour, ainſi que l'intérieur des appartemens d'en haut, préſentoient l'illumination la plus éclatante & la mieux entendue.

Mais rien n'eſt comparable au ſpectacle qu'offroient les quatre ſalles où M. l'Archevêque plaça ſes convives : elles étoient ornées de feſtons & de guirlandes de fleurs & de laurier, avec des rubans de toute couleur. Plus de ſix cens bougies éclairoient ces quatre ſalles, dans l'une deſquelles il y avoit une table en fer à cheval, de cent quatre-vingt-quatre couverts.

Jamais on ne ſervit avec tant d'ordre & d'abondance. Il eſt même inconcevable comment à une ſi grande diſtance des deux mers on put ne donner que du maigre & avec cette profuſion. Ce qui parut plus agréable encore, ce fut la gaieté qui brilloit ſur le viſage de M. l'Archevêque, & qui ſe communiqua à tous ſes convives.

On remarqua qu'aucune des femmes des Magiſtrats non exilés ne ſe montra à cette fête, quoiqu'elles y fuſſent invitées. Pour ces Meſſieurs, ils parurent très-ſatisfaits, & de la fête, & du Prélat qui la donnoit.

Vers la fin du repas, M. l'Archevêque demanda la permiſſion de faire entrer le Peuple dans les Salles, afin

qu'il pût jouir d'un ſpectacle dont il paroiſſoit ſi avide. Des ſoldats placés de diſtance en diſtance firent filer la foule autour des tables, avec un ordre admirable ; de ſorte que les Convives n'en furent point incommodés.

A peine eut-on deſſervi, qu'on fut agréablement ſurpris de voir de nouveaux Convives ſuccéder aux premiers. Les Soldats qui étoient de garde à l'Archevêché, au nombre de cent-cinquante, ſe placerent autour de la grande table en fer à cheval, où on leur ſervit un très-grand ſouper. Leur gaieté, leur appétit, leurs propos, leurs complimens à leur Hôte & au Commandant, les chanſons dont ils accompagnerent la ſanté du Roi, retirent tout le monde dans cette Salle ; on n'en ſortit qu'après qu'on leur vit reprendre gaiement le chemin de leur Quartier.

La Nobleſſe ſe donna le même plaiſir après le Bal, qui finit le Mercredi à neuf heures du matin. On ſervit un grand repas aux Grenadiers qui avoient fait la garde à la Salle du Concert, & il fut bu plus d'un coup à la ſanté du Roi.

Le même jour, M. l'Archevêque envoya quinze louis d'or aux Pauvres de l'Hôpital général pour augmenter leur dîner, voulant que le jour de la rentrée du Parlement fût un jour de fête pour tout le monde.

Du Mercredi 15 Mars.

Les Chambres du Parlement furent assemblées à dix heures du matin. M. l'Archevêque de Toulouse, Conseiller né, & M. l'Évêque de Mirepoix, Conseiller d'honneur, vinrent prendre séance. Ils témoignerent à la Compagnie de la maniere la plus énergique la douleur qu'ils avoient ressentie de ses malheurs passés, & la joie que leur causoient les événemens présens. Si l'on fut vivement touché de leurs sentimens patriotiques, on ne le fut pas moins de l'empressement qu'ils montrerent à s'acquitter sans délai de l'obligation glorieuse où étoit le Parlement de porter au pied du Trône les assurances de sa fidélité & de son amour pour un Prince dont tous les jours sont marqués par de nouveaux bienfaits.

Il fut arrêté d'écrire au Roi pour le

remercier de l'acte de juſtice & de bonté qui rendoit à leurs fonctions des Magiſtrats fideles, devenus plus dignes de ſa confiance par les diſgraces qui ont éprouvé leur vertu.

On arrêta dans la même ſéance de députer devers Sa Majeſté pour la complimenter ſur ſon avénement à la Couronne.

Il fut enfin arrêté de reprendre ſans délai le ſervice ordinaire ſur le ſerment du 12 Novembre 1770, & qu'en conſéquence les Officiers qui n'avoient point prêté ſerment avant l'époque du 2 Septembre 1771, ſeroient tenus de le prêter avant de reprendre leurs fonctions.

Il fut pris dans la même ſéance, & dans celle de relevée, quelques autres arrêtés concernant l'exécution des Édits, dont certains articles furent renvoyés à l'examen d'une Commiſſion qui s'eſt aſſemblée les jours ſuivans, tantôt chez M. le Préſident de Puivert, tantôt chez M. de Sauveterre, quatrieme Préſident de la Cour.

Le même jour, la Compagnie fran-

che des Artiſans alla préſenter ſon Étendard à M. le Préſident de Puivert, avec un Compliment qui ſera imprimé à la ſuite du préſent Journal, ainſi que le Compliment fait à M. l'Archevêque par un Officier de la même Compagnie.

Le même jour, le Chapitre Abbatial de Saint Sernin fit chanter une Meſſe ſolemnelle, à la ſuite de laquelle on diſtribua mille pains dans le Cloître de leur Egliſe aux Pauvres de la Paroiſſe & aux Pauvres des Paroiſſes de la Campagne où ils ſont Décimateurs. Ce Chapitre ſe propoſe de donner encore d'autres preuves de ſa charité & de ſon patriotiſme.

Le même jour, M. le Comte de Perigord & M. de Saint-Prieſt allerent à la Comédie, où le nombre des Spectateurs fut ſi grand qu'on fut obligé de dreſſer des gradins dans l'enfoncement du Théatre. A la fin de l'Opéra de Tom-Jones, le ſieur Teiſſeyre, au lieu de chanter dans le Vaudeville le couplet qui étoit de ſon rôle, chanta le couplet ſuivant.

Notre bonheur paſſe notre eſpérance,
Thémis raſſemble ſes Enfans,
Avec les Loix, les mœurs & la décence,
LOUIS ramene le bon temps.
Les longs ſoupirs de la France attendrie
Ont pénétré juſqu'à ſon cœur;
Quel heureux jour pour la Patrie!
C'eſt le triomphe de l'honneur.

Il eſt vrai qu'à la place de ce dernier vers, le ſieur Teiſſeyre en chanta un fort plat, où l'on n'avoit pas mis le refrein du Vaudeville; mais tout le monde a ſu que ce n'étoit pas ſa faute, & qu'il avoit reçu des ordres pour cela.

La veille de la réintégration du Parlement, la Demoiſelle Jonveaux avoit chanté un couplet ſur l'air du Vaudeville du Maréchal ferrand, Opéra comique, qu'on jouoit ce jour-là. On ſera peut-être bien aiſe de trouver ici ce couplet.

Vive LOUIS LE BIENFAISANT,
Vive notre bon Commandant;
Vive l'auguſte Aréopage,
Qui nous rend *tretous* ſi contens.
En l'honneur de nos Revenans,
Chantons, ſautons, faiſons tapage:
Tôt tôt tôt, battez chaud, tôt tôt tôt, bon courage,
Le cœur fait ici tout l'ouvrage.

Le même jour, au ſortir de la Comédie, M. le Comte de Perigord, & M. de Saint-Prieſt, ſe rendirent à l'Hôtel de M. le Préſident Dubourg, où ils trouverent une brillante Aſſemblée, qui venoit comme eux voir tirer le feu d'artifice, préparé à la place Saintes-Carbes par les habitans de ce quartier.

On avoit dreſſé au milieu de la Place un Belvéder de verdure de figure octogone, flanqué de huit colonnes, avec portique cintré ſur chacune de ſes faces. Entre les colonnes étoient des feſtons attachés aux chapitaux de chaque colonne. Ce Belvéder étoit couronné d'un entablement, avec architrave, friſe & corniche, ſurmonté d'une baluſtrade de verdure, le tout terminé par une pyramide greque. A plomb des colonnes, & au milieu de chaque portique étoient des pyramides antiques, ſur quatre deſquelles on liſoit les inſcriptions ſuivantes. Sur la premiere, *Cives Civibus.* Sur la ſeconde, *De Patriâ bene meritis.* Sur la troiſieme, *In exilium profectis vovere.* Sur la quatrieme : *Redeuntibus offerent.*

Dans l'intérieur du Belvéder étoit un piedestal, sur lequel on voyoit Themis, tenant une branche d'olivier à la main droite, & le Médaillon de LOUIS XVI à la gauche, avec cette inscription : *Regi & Legibus* : des trophées de Justice étoient placés au dessous. Le piedestal, les colonnes & l'entablement étoient couverts de laurier, avec des guirlandes de chêne-verd, & des rubans de differentes couleurs.

A chacune des colonnes étoit attaché un lireau couvert de flamboyards, pour servir à l'illumination ; on en avoit mis aussi en grande quantité à tous les portiques, de même qu'à la galerie qui regnoit tout au tour, & qui servoit en dehors de corniche architravée.

A côté de ces colonnes, on avoit attaché nombre de petards à la chine ; & à chacune des faces de l'octogone & sous la frise, un Soleil à différens feux ; deux combats de feu, & deux caprices. Sur la galerie, & vis-à-vis de chaque colonne étoit un pot-à-feu, composé de douze serpenteaux. Vis-à-

vis des pieces attachées à la friſe étoient quatre éventails & quatre vis ſans fin. Au poteau, qui formoit la pyramide, étoit attachée une gloire de quatorze pams de diametre.

Le ſuccès de ce feu d'artifice répondit à l'attente du Public, & au zele des bons Citoyens qui l'avoient préparé. Il commença à neuf heures préciſes, & finit à dix. Les battemens de main, & les cris de *vive le Roi*, annoncerent la ſatisfaction des Spectateurs. Le peuple avoit danſé toute la journée à côté du Belvéder, au ſon des hautbois & du tambour; les Dames du quartier danſerent enſuite juſqu'à minuit au tour du piedeſtal dans l'intérieur du Belvéder.

La Bazoche voulut augmenter la gaieté de cette fête par une brillante ſortie aux flambeaux. Elle deſcendit le long de la rue Nazareh, & quand elle fut arrivée à la place Saintes-Carbes, elle fit le tour du Belvéder au bruit des tambours, & avec la fanfare ordinaire (1).

(1) C'eſt une erreur dans le Journal d'avoir dit que la Communauté des Procureurs ne s'af-

Le Jeudi 16 Mars.

L'Ordre des Avocats fit, aux Chambres assemblées, la dédicace de l'Obélisque délibéré le 11. Me. Taverne porta la parole. Il n'a pas jugé à propos qu'on imprimât son discours. La réponse que fit M. le Président de Paivert au nom de sa Compagnie, fut très-flatteuse pour les Avocats. Il la termina en disant que la Cour acceptoit avec satisfaction & reconnoissance l'offrande que l'Ordre des Avocats venoit lui faire. L'Orateur & les Avocats qui l'accompagnoient, s'assirent au dernier banc du Barreau; & comme ce banc ne suffisoit point, la Cour en fit placer un immédiatement après la derniere ceinture.

Le même jour les vingt-quatre Commissaires du Corps du Commerce, avec les Officiers & les Syndics, partirent à quatre heures de l'après-midi de l'Hôtel de la Bourse dans huit carrosses, & se rendirent chez M. le Pré-

sembla que le 7 Mars pour délibérer sur la Bazoche. Ils s'étoient déja assemblés quelques jours auparavant, & dans un temps où ils avoient lieu de croire que leurs démarches n'étoient pas agréables à bien des gens.

ſident de Puivert, pour le complimenter, & le Parlement en ſa perſonne, ſur la juſtice que le Roi venoit de rendre à la Magiſtrature. M. le Prieur de la Bourſe porta la parole. Ils allerent enſuite faire une viſite à tous MM. les Préſidens de la Cour.

Le même jour, entre ſept & huit heures du ſoir, on tira un feu d'artifice dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis du coin des Regans. Les habitans de ce quartier avoient fait dreſſer une galerie portée par quatre pilaſtres, formant un portique réfendu, ſur lequel étoit placé un Obéliſque chargé d'artifices : ſur l'entablement de l'Obéliſque étoient les armes de France d'un côté, & celles de la Province de l'autre. On voyoit au bas deux Statues, dont l'une tenoit à la main une corne d'abondance, & l'autre une branche de laurier. Le feu d'artifice réuſſit parfaitement, & tout le public en fut enchanté. On tira une grande quantité de fuſées. Mais ce qui frappa le plus, ce fut le coup d'œil agréable que préſenta l'Obéliſque lorſqu'une fuſée alluma l'artifice, qui étoit

étoit arrangé dans toutes ſes faces.

Le même jour, M. le Préſident de Puivert reçut une Lettre de M. le Premier Préſident de la Cour des Comptes & Aides de Montpellier, qui lui annonce que ſa Compagnie a délibéré de députer ſon Greffier en chef pour complimenter le Parlement.

Le Vendredi 17 Mars.

Meſſieurs les Capitouls entrerent à l'Aſſemblée des Chambres pour complimenter le Parlement au nom de la Ville, & le prier de vouloir aſſiſter au *Te Deum* qu'ils feroient chanter le lendemain à la Dalbade, pour remercier Dieu de la réintégration du Parlement.

M. le Préſident de Puivert remercia les Capitouls au nom de la Cour, & leur dit que pour augmenter l'éclat de la fête qu'ils venoient lui offrir au nom de la Ville, le Parlement aſſiſteroit au *Te Deum* en Robe de cérémonie.

Le même jour, le Parlement entendit les Députés de la Ville & du Sénéchal de Carcaſſonne. Me. Ro-

dier, Lieutenant Principal, porta la parole pour le Sénéchal, & Me. Belaucelle, Avocat & premier Conſul, parla au nom de la Ville.

Le même jour, l'Académie des Jeux Floraux délibéra de propoſer un Prix extraordinaire pour une Ode, qui auroit pour ſujet le rétabliſſement du Parlement. La Délibération de ce Corps Littéraire, le plus ancien de l'Europe, eſt imprimée à la ſuite du préſent Journal. On y trouvera l'annonce d'une fête poétique & patriotique que cette Compagnie prépare pour le mois de Juillet prochain.

Le même jour, les Comédiens furent obligés de jouer deux fois dans la même ſoirée ; ſavoir, à cinq heures & à dix, pour contenter les étrangers qui ſont venus en foule à Toulouſe participer aux fêtes qui s'y donnent à l'occaſion du rétabliſſement du Parlement. Les Comédiens de l'ancienne Rome en uſoient ainſi dans les grands événemens.

Le même jour, le Corps des Apothicaires délivra deux priſonniers, en vertu de leur Délibération du 13,

imprimée à la ſuite du préſent Journal : le lendemain il fit chanter un *Te Deum* dans l'Egliſe des RR. PP. Cordeliers : ils vont, en vertu de la même Délibération, marier quatre filles, qui leur ont été préſentées par les Curés de différentes Paroiſſes.

Le Samedi 18 Mars.

Les Députés du Sénéchal de Caſtelnaudary furent admis à complimenter le Parlement. M. Gauzy, Lieutenant Général, porta la parole, à la ſatisfaction de la Cour & des Auditeurs.

Le même jour, à dix heures du matin, le Corps du Commerce ſortit de l'Hôtel de la Bourſe pour aller aux Priſons des Gabelles prendre les Priſonniers qu'on devoit conduire en triomphe à l'Egliſe des Grands Auguſtins. Plus de trois cens Négocians en habit noir formoient la marche, ayant à leur tête les Officiers de la Juriſdiction Conſulaire en habit de cérémonie, précédés par un grand nombre de Muſiciens & eſcortés d'un détache-

ment de Soldats qui suivoient à la file pour écarter la foule.

Les Prisonniers étoient au nombre de vingt ; savoir, dix-huit hommes & deux femmes. On les avoit habillés de neuf de pied en cap aux dépens du Corps du Commerce. Cette marche fut honorée des bénédictions & des larmes de la plus grande partie des Spectateurs. Eh ! qui n'auroit été touché de ce tendre Spectacle, où triomphoient à la fois la Religion, l'humanité & le patriotisme !

Arrivés à l'Église, les Prisonniers & leurs Libérateurs se placerent dans le Chœur & dans le Sanctuaire. On chanta une Messe solemnelle, & un *Te Deum* en Musique avec la Priere pour le Roi. Les Prisonniers communierent à la Messe, au nombre de quatorze. Ils furent conduits dans le même ordre à l'Hôtel de la Bourse, où on leur servit dans la Salle de l'Audience un grand & bon dîner. Les Commissaires & les anciens Officiers de la Bourse servirent les Prisonniers à table. Ils mirent enfin le comble à leur générosité en distri-

buant à chacun des Priſonniers pour leur viatique une ſomme d'argent proportionnée à la diſtance des lieux où ils devoient ſe retirer.

Les Magaſins des Marchands reſterent fermés pendant toute cette journée. Le ſoir toutes les Maiſons des Négocians, la Place & l'Hôtel de la Bourſe furent illuminés. On avoit dreſſé devant cet Hôtel un arc de triomphe orné de guirlandes de laurier. Plus de douze cent lampions de verre placés ſur les cordons d'Architecture de la façade répandoient une lumiere éclatante. Les Armes de France étoient placées au milieu de l'illumination avec cette deviſe : *Félicité publique*. Les cris de *Vive le Roi* retentiſſoient de toutes parts. On danſa toute la nuit ſur la Place. Les deux Compagnies de Soldats que le Commerce avoit demandés pour que le bon ordre regnât dans cette Fête, furent abondamment nourris pendant tout le jour & toute la nuit (1).

(1) Meſſieurs les Commiſſaires du Corps du Commerce ſont bien aiſe de rendre publics les témoignages de leur reconnoiſſance envers MM.

Le même jour, un peu avant quatre heures de l'après-midi, Meſſieurs les Capitouls ſortirent de l'Hôtel de Ville pour ſe rendre à la Dalbade, Paroiſſe deſſervie par les Prêtres de l'Oratoire, au *Te Deum*; ils étoient précédés par plus de ſix cens hommes pris dans les différens Corps de Métier, portant une cocarde au chapeau & une branche de laurier au bout du canon de leurs fuſils. Chaque Corps de Métier avoit ſa Banniere, dont le nombre ſe montoit à ſoixante-cinq. Les Officiers de la Bourſe furent invités par les Capitouls & firent corps avec eux. Les Tréſoriers de France, l'Univerſité, le Sénéchal, les Secretaires du Roi, tous en habit de cérémonie, ſe placerent dans l'Egliſe ſuivant l'ordre accoutumé. Meſſieurs du Parlement étant

les Fermiers Généraux du Roi, dont leur Directeur Général à Toulouſe a interprété les ſentimens d'humanité, en prenant ſur ſon compte de délivrer, ſous leur bon plaiſir & en leur nom, beaucoup plus de priſonniers que le Corps du Commerce n'en avoit demandé, & qu'il ne pouvoit eſpérer d'en délivrer pour la ſomme de 1500 livres, qu'ils avoient deſtinée à cette bonne œuvre, & qu'ils ont fait remettre chez le Receveur des Gabelles de cette Ville.

arrivés M. l'Archevêque entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par les meilleurs Muſiciens de la Ville. Rien de plus frappant que le ſpectacle qu'offrit dans ce moment l'Egliſe de la Dalbade : ſoixante-cinq Étendards déployés au milieu de la nef, plus de ſix cens hommes rangés ſur les côtés & appuyés ſur leur fuſils couverts de lauriers, plus de cent Magiſtrats en robe rouge, choſe qu'on n'avoit pas vue depuis long-temps, une foule immenſe au dedans & au dehors de l'Egliſe. Le Peuple ne pouvoit ſe raſſaſier de la vue de ſes Magiſtrats & de ſon Paſteur.

Après le *Te Deum* on chanta en Muſique la Priere pour le Roi, & cela fait, le Parlement défila juſqu'à la porte de l'Egliſe en Corps de Compagnie. MM. les Tréſoriers de France, l'Univerſité & les autres Corps en firent autant. Après quoi MM. les Capitouls ſe mirent en marche pour retourner à l'Hôtel de Ville, avec la même pompe & dans le même ordre qu'ils étoient venus, c'eſt-à-dire précédés par les Corps de Métier, & réunis avec les Officiers de la Bourſe.

Leur entrée à l'Egliſe & leur ſortie furent annoncées au Peuple par les boetes & la mouſqueterie de la Ville, qui ne ceſſerent de faire feu pendant tout le temps qu'on chanta le *Te Deum*.

Le Dimanche 19 Mars.

Meſſieurs les Capitouls inviterent par billet toute la Nobleſſe à venir à l'Hôtel de Ville pour voir tirer un feu d'artifice, à la ſuite duquel il devoit y avoir un Bal paré. On avoit auſſi ordonné une Illumination générale, & des danſes publiques pour le Peuple. Mais il tomba une ſi grande quantité de pluie depuis quatre heures de l'après-midi juſqu'à neuf, qu'on fut obligé de renvoyer au Mardi ſuivant l'Illumination, les Danſes & le Feu d'artifice. Le Bal eut ſeulement lieu, & encore même le mauvais temps empêcha beaucoup de monde d'y aller.

Le même jour, le Parlement aſſiſta, en Robe rouge, au *Te Deum* que le Chapitre Métropolitain de Saint Etienne fit chanter en muſique dans ſon Egliſe, & qui fut entonné par M. l'Archevêque. L'orgue joua l'air des Revenans ſur tous les tons, avant & après le *Te Deum*.

Le Lundi 20 Mars.

La ville de Montpellier fut admiſe à complimenter le Parlement. Les Députés étoient au nombre de quatre. M. Farjon porta la parole.

Le même jour, M. Girard, à la tête des Députés de la ville de Narbonne, fit au Parlement un Compliment dont la Cour parut très-ſatisfaite, & qui fit grand plaiſir à tous les Auditeurs.

Le même jour, le College de Chirurgie de Toulouſe délibéra de faire chanter une Meſſe & un *Te Deum*, & de recevoir, chaque année à perpétuité, ſans aucun fraix de réception, deux Chirurgiens pour la Campagne, qui ſeront préſentés par M. le premier Préſident du Parlement.

Le même jour, M. de Saint-Prieſt quitta Toulouſe, où il étoit arrivé le 3.

Le Mardi 21 Mars.

Les Députés du Sénéchal & Préſidial de Toulouſe ſont entrés à onze heures pour complimenter le Parlement. M. Berrier, Lieutenant Principal, a porté la parole, & ſon Diſ-

cours a été généralement applaudi.

Les Députés du Chapitre de Saint Felix de Caraman ont fait leur Compliment dans la même Séance.

L'Aſſemblée des Chambres s'eſt enſuite occupée de la nomination des Députés, qui iront complimenter le Roi ſur ſon avénement à la Couronne, en cas que Sa Majeſté agrée la Députation, comme le Parlement a lieu de s'en flatter. On a nommé, ſuivant l'ancien uſage, deux Préſidens à Mortier, un Officier de la Grand'Chambre & un des Enquêtes. Les deux Préſidens ſont MM. de Puivert & de Sauveterre, M. de Raymond pour la Grand'Chambre, & M. d'Aguin pour les Enquêtes.

Le même jour, le Capitaine Général de la Bazoche a fait ſa ſortie d'uſage, avec ſes Officiers & ſes Gardes à cheval : ils ſont entrés à l'Hôtel de Ville à deux heures de l'après-midi ; après quoi ils ont parcouru les principales rues de la Ville, au grand contentement du public, qui ne peut ſe laſſer d'admirer l'élégance des uniformes & la bonne mine des Cavaliers.

Le même jour, le Corps de Ville a donné la magnifique fête qui étoit préparée pour le Dimanche précédent. Il n'eſt pas poſſible d'en donner la deſcription dans le préſent Journal, qui doit paroître le mercredi matin ; mais on ne peut s'empêcher de dire que jamais fête n'a été mieux entenque, & plus propre à exprimer & à inſpirer la joie. Une Illumination éblouiſſante & bien ordonnée, un feu d'artifice des plus agréables, une prodigieuſe quantité de fuſées & de ſerpenteaux, une fontaine de vin à chacune des quatre faces d'un ſuperbe piedeſtal dreſſé au milieu de la Place Royale, & avec cela une abondante diſtribution de pain à tous les pauvres qui ſe préſenterent devant le piedeſtal. Déja à une heure de l'après-midi un peuple innombrable s'étoit rendu ſur la Place ; les rues qui y aboutiſſent furent remplies de monde juſques bien avant dans la nuit. Il y avoit à chaque angle de la Place Royale un grand Théatre, orné de pilaſtres & de guirlandes de laurier. Sur l'un de ces quatre Théatres on avoit

placé des Ménétriers pour faire danſer le Peuple. Dans les trois autres il y avoit des Farceurs, des Sauteurs, des Danſeurs de Corde, des Joueurs de Marionettes qui commencerent d'amuſer le Public d'abord après-midi. L'Illumination commença immédiatement après le Feu d'artifice, qui fut tiré entre ſept & huit heures, & qui réuſſit parfaitement.

DISCOURS

DISCOURS
ET COMPLIMENS.

COMPLIMENS à Noſſeigneurs les Préſidens du Parlement de Toulouſe, prononcés le 12 Mars 1775, par M. Péricaud, Bachelier en Droit, en leur offrant une Couronne civique, au nom de MM. les Étudians.

A M. DE PUIVERT.

M.

Les Étudians, jaloux d'épancher dans votre ſein cette joie pure & ſincere dont votre retour a pénétré leurs cœurs, s'empreſſent de mêler leurs hommages à ceux de tous les Citoyens. Les acclamations unanimes qui retentiſſent de toutes parts, ces tranſports d'alégreſſe, qui ne peuvent naître que dans des ames vivement émues, ſont les ſignes certains de la félicité publique.

Chargés de concilier les intérêts des Peuples, vous avez toujours exercé cet auguſte miniſtere avec tout le

zele & toute la douceur qu'inſpirent le patriotiſme & l'humanité. Vous ne ne l'avez ſuſpendu, que pour remplir la plus ſublime de vos fonctions, celle de conſerver le dépôt inviolable des Loix. Fondés ſur des principes ſolides, vous avez défendu les droits de la Nation avec cette vigueur d'ame qui fait le caractere des grands Magiſtrats. Que de titres vous avez acquis à la reconnoiſſance publique ! Depuis trois ans vous ne trouviez qu'en vous-mêmes le prix de votre amour inébranlable pour la Patrie ; mais enfin vous allez jouir du triomphe le plus glorieux. HENRI IV eſt monté ſur le Trône ; il appelle Sully pour ne s'occuper que du bonheur de ſes Peuples ; & bientôt les Prêtres de la Loi, purs & irréprochables comme elle, vont rentrer dans le Sanctuaire de la Juſtice. C'eſt dans ce moment que le Français s'écrie avec attendriſſement : ô le meilleur & le plus juſte des Rois ! Puiſſe-t-il regner long-temps ſur un Peuple dont il fait les délices !

Et vous, généreux Défenſeurs de ces Loix, qui ſont l'ame & le ſoutien

des Empires, hâtez-vous de paroître ; vos Concitoyens ſont dignes de vous. Toulouſe n'eſt plus qu'un Temple où ils adorent leur Prince & leurs Magiſtrats.

Pour vous, M , qui venez de partager avec ces Magiſtrats la gloire de ſauver la Patrie, preſque dans les mêmes circonſtances où l'Orateur Romain renverſa les projets d'un monſtre ennemi de la liberté, recevez avec eux la Couronne immortelle qui fut décernée à ce grand homme, & le titre auguſte de Pere de la Patrie.

A M. DE SENAUX.

M.

Le triomphe des Loix eſt le vôtre. La Patrie, en ſe félicitant de voir les Loix à l'abri du danger, bénit avec tranſport les Magiſtrats qui les ont ſauvées ; c'eſt pour s'acquitter envers vous, M., qu'elle vous offre une Couronne civique, comme un monument éternel de ſa reconnoiſſance.

A M. DE SAUVETERRE.

M.

La Patrie n'oubliera jamais le zele & la fermeté que vous fîtes paroître

dans ces temps orageux où les Loix furent menacées du naufrage ; elles vous doivent le triomphe glorieux qu'elles viennent d'obtenir. Une ame forte & courageuſe comme la vôtre, ſuffit quelquefois pour entraîner les eſprits les plus foibles & les plus timides. C'eſt pour honorer vos vertus patriotiques que Toulouſe vous offre par nos mains la Couronne civique. Rome trouva-t-elle jamais une tête plus digne de la porter ?

A M. DE SAPTE.

M.

Des Magiſtrats capables de ſe dévouer à un exil rigoureux pour ſoutenir les Loix de leur Nation, ſont preſque des Dieux ſur la terre. C'eſt à de pareils dévouemens que Rome décernoit autrefois la Couronne civique. Pouvions-nous trouver une occaſion plus éclatante pour faire revivre ce monument reſpectable de l'antiquité ?

COMPLIMENT à M. le Comte de Perigord, Commandant de la Province, prononcé par M. Deveze, Doyen de MM. les Étudians de la Faculté de Médecine.

TANDIS que nous voyons de toutes parts des apprêts de Fêtes, comment pourrions-nous, MONSEIGNEUR, ne pas faire éclater notre joie. Après quatre ans d'affliction cette Ville donne enfin accès à l'alégresse. Une si heureuse révolution, si conforme à nos goûts, est due aux ordres dont vous a chargé notre jeune Monarque. Il veut, dit-on, assurer le bonheur de tous ses Sujets, en les faisant vivre sous l'empire des Loix. Oh combien il est glorieux! MONSEIGNEUR, pour vous & pour le Magistrat illustre qui vous est associé, d'avoir à faire exécuter des ordres qui n'excitent que des sentimens de réjouissance. Les Citoyens d'un âge mûr, faits pour sentir le prix de toutes vos vertus, & l'importance de la Commission que vous venez remplir, rendront les hommages dus à des titres si respectables. Pour nous, MON-

SEIGNEUR, nous ne célébrerons que votre bienfaiſance : c'eſt la vertu qui vous attache tous les cœurs. C'eſt auſſi à la bonté ſignalée de notre Auguſte Monarque, que nous conſacrons toutes nos Études. Heureux ſi nous pouvons à l'avenir, chacun dans notre état & ſuivant nos forces, contribuer au bonheur & à la gloire du regne de LOUIS XVI. *Vivat.*

DEVEZE.

COMPLIMENT prononcé à M. le Préſident de Puivert, par le Sieur Péluſſier, Porte Etendard de la Compagnie franche des Artiſans.

MONSEIGNEUR,

Daignez recevoir de ma main cet Etendard. C'eſt le ſymbole de l'honneur & de la victoire ; il vous appartient à ce titre. J'oſe vous l'offrir au nom des Artiſans de cette Ville, comme un hommage de leur amour & de leur reſpect pour le Corps auguſte qui va être rendu aux vœux de la Patrie, à tous les Ordres de l'Etat & à lui-même.

La démarche que nous faiſons au-

jourd'hui, MONSEIGNEUR, n'eſt pas l'effet d'un ſentiment ordinaire, ni cet appareil l'effet tumultueux d'une joie indiſcrete & momentanée.

Nous ſerions trop heureux, ſi notre enthouſiaſme patriotique pouvoit plaire aux Peres de la Patrie. Je ſerois trop heureux moi-même, ſi ma foible voix pouvoit exprimer les ſentimens dont nous ſommes pénétrés pour le Sénat que vous allez préſider, & pour vous, MONSEIGNEUR, que nous regardons comme le premier Sénateur & le plus digne de l'être.

COMPLIMENT prononcé à M. l'Archevêque par un Officier de la Compagnie franche des Artiſans.

MONSEIGNEUR,

Un Prélat citoyen ne peut pas être indifférent aux témoignages de la joie publique, dans un moment où la Patrie recouvre ſes Loix & ſes Magiſtrats. Vous avez fait des vœux ſi ardens pour cette heureuſe révolution, MONSEIGNEUR, que tous les Etats vous doivent un compliment. Nous nous flattons que vous ne rejetterez

pas le nôtre. Les ames sublimes comme la vôtre, MONSEIGNEUR, estiment les hommes par les sentimens qui les honorent, & non par le rang qui les distinguent. Notre patriotisme est notre seul titre, & nous croyons qu'il n'y en a pas de meilleur auprès d'un Prélat tel que vous.

COMPLIMENT prononcé au Parlement, Chambres assemblées, par M. Besaucelle, Député de la Ville de Carcassonne.

NOSSEIGNEURS,

La restauration des Loix & l'acte de justice qui vous rend aux vœux de la Nation, formoient, depuis longtemps, l'objet de son attente.

Ce double bienfait, qui immortalise un Monarque si digne d'être servi par des Magistrats tels que vous, méritoit qu'une Ville principale & des plus anciennes de votre Ressort s'empressât de vous porter les acclamations de joie de ses Citoyens.

L'amour des peuples est l'unique récompense des bons Rois ; c'est aussi la seule que les vrais Magistrats ambitionnent.

Nous venons vous l'offrir au nom de la ville de Carcaſſonne, ce prix ſi bien mérité. Jalouſe d'égaler les autres dans celui qu'elles préparent au patriotiſme, elle ne l'étoit pas moins de leur diſputer l'avantage de les prévenir.

Les Villes commerçantes ont un droit ſpécial à la protection de la Cour. Le Commerce ne peut ſubſiſter ſans liberté, & la liberté n'eſt qu'un vain nom ſans les Loix.

Recevez avec bonté, NOSSEIGNEURS, l'hommage de notre reconnoiſſance, de notre amour & de notre reſpect.

EXTRAIT de la Délibération priſe par l'Académie des Jeux Floraux, du 17 Mars 1775.

L'Académie, pénétrée des ſentimens que la France & la ville de Toulouſe en particulier, ont fait éclater à l'occaſion du rétabliſſement du Parlement, a cru ne pouvoir participer à la joie publique, d'une maniere plus convenable à ſon inſtitution & à ſes anciens uſages, qu'en propoſant un Prix extraordinaire deſtiné à une Ode,

qui aura pour ſujet le rétabliſſement du Parlement. Ce Prix ſera une Thémis d'argent, dont le Piedeſtal portera une Inſcription relative à cet événement.

Les Auteurs ſont avertis de faire remettre leurs Ouvrages à M. Delpy, Secretaire de l'Académie, ou en ſon abſence à M. l'Abbé Magi, logé rue Provenſal : on les recevra depuis le premier Juin juſqu'au 25 du même mois.

Le Prix ſera diſtribué le premier Dimanche de Juillet dans une Aſſemblée publique extraordinaire, qui ſera terminée par une Cantate en Muſique à l'honneur des Muſes & du Parlement.

L'Abbé D'AUFRERY, Modérateur, *ſigné.*

EXTRAIT d'une Délibération du Corps de MM. les Apothicaires jurés de la ville de Toulouſe.

Ce jourd'hui 13 Mars 1775, dans la maiſon de M. Baron, Doyen, ont été aſſemblés aux formes ordinaires MM. François-Auguſte Baron, Do-

yen, Pierre Ricard, Joseph Larrouture, Maphre Foibet, François Ballat, Antoine Pelliſſier, Etienne Lahens, Jean-Denis Gramoud, Antoine Delpech, Jean-Antoine Vidallain & Paul Bogues, tous Apothicaires de la préſente Ville, auxquels, par mondit ſieur Baron, Doyen, a été dit que tous les ordres des Citoyens s'empreſſant de donner des témoignages publics de la plus vive alégreſſe, pour le rétabliſſement prochain du Parlement de cette Ville, il ne doutoit que le Corps de MM. les Apothicaires, animé des mêmes ſentimens, ne voulût auſſi les faire éclater par les mêmes témoignages : que ſi le petit nombre des membres qui compoſent le Corps, ainſi que la modicité de leur fortune, ne leur permet pas de ſignaler un auſſi heureux événement par le faſte, ni la pompe des fêtes, ils pourroient du moins en célébrer le jour par des œuvres conſacrées au ſoulagement de quelques malheureux : que ce témoignage, quoique foible, mais inſpiré par la vivacité des ſentimens, ſuppléeroit à leur impuiſſance.

Sur quoi requiert l'Aſſemblée de ſtatuer : la matiere miſe en délibération, il a été arrêté, d'une voix unanime : 1°. Qu'il ſera chanté une Grand'-Meſſe & un *Te Deum*, dans la Chapelle de Rieux de la grande Obſervance, affectée à MM. les Apothicaires de cette Ville, & que ce même ſoir chaque membre ſera illuminer ſa maiſon & un feu de joie :

2°. Qu'il ſera inceſſamment délivré deux priſonniers pour dette, leſquels ſe trouvent actuellement détenus dans les priſons pour une ſomme 406 liv. 15 ſols 9 deniers, & hors d'état de ſatisfaire leurs créanciers, & un d'iceux ſera vêtu, l'autre n'en ayant pas beſoin.

3°. Qu'on mariera quatre pauvres filles, ſur l'indication de MM. les Curés de cette Ville, à chacune deſquelles on donnera 100 livres, outre les fraix des Contrats ; auquel effet il ſera procédé à une coécation entre les membres du Corps de quatre louis chacun, pour faire le fonds néceſſaire pour les dépenſes ci-deſſus. Ainſi a été délibéré les an & jour que deſſus.

SECONDE

SECONDE SUITE
DU JOURNAL
DE TOULOUSE.

Le Mercredi 22 Mars 1775.

LES Députés du Chapitre Métropolitain de Saint Etienne, au nombre de huit, entrerent à la Salle d'audience, l'Aſſemblée des Chambres tenant, & ſe placerent derriere le premier banc du Barreau. M. l'Abbé de Malaret prononça un diſcours qu'on trouvera imprimé à la fin du préſent Journal, & dont la lecture juſtifiera les applaudiſſemens qu'il reçut de tous les Auditeurs.

Le Chapitre Abbatial de Saint Sernin, celui des Bénédictins de la Daurade, & les Prêtres de l'Oratoire haranguerent auſſi le Parlement dans la même ſéance, à la ſatisfaction de cette Cour & du public.

M. Barthelemi, Lieutenant Général Criminel au Sénéchal & Préſidial

de Béziers, complimenta enſuite le Parlement au nom de ſa Compagnie. Il parla avec beaucoup de force & de préciſion : il étoit accompagné de trois autres Députés.

A la même ſéance, les Députés du Sénéchal d'Auch s'acquittèrent du même devoir avec un pareil ſuccès.

Après ces deux Compagnies de Juſtice, ſe préſentèrent les Députés de la Ville & du Corps de Commerce de Béziers. M. de la Blanque, qui étoit à leur tête, parla avec beaucoup d'élégance & de grace au nom de l'un & de l'autre Corps.

Les réponſes nobles, affectueuſes & variées que fait M. le Préſident de Puivert à toutes ces harangues au nom de ſa Compagnie, prouvent la fécondité de ſon eſprit. Elles ſont la premiere & la plus précieuſe récompenſe du zele patriotique de nos Orateurs.

Le même jour, le Parlement aſſiſta en Robes rouges au *Te Deum* que le Chapitre de Saint Sernin fit chanter dans ſon Egliſe à quatre heures de l'après-midi, pour remercier Dieu de l'heureux événement qui rend au Roi

& à la Nation des Magiſtrats fideles.

Le même jour, l'Académie des Arts délibéra unanimement de manifeſter ſon patriotiſme, par un Tableau où ſera peint l'événement qui cauſe la joie publique.

L'Académie Royale des Sciences avoit déja arrêté, quelques jours auparavant, de perpétuer la mémoire de cette heureuſe révolution, par un monument conforme à l'eſprit de ſon inſtitution. La Délibération de cette reſpectable Compagnie ſera imprimée à la ſuite du préſent Journal, avec celle de l'Académie des Arts.

Le Jeudi 23 Mars.

Le Greffier en chef de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier fut introduit à l'Aſſemblée des Chambres, où on lui fit prendre la place du Greffier en chef du Parlement. Après avoir été un moment aſſis & couvert, il ſe leva, ôta ſon bonnet, & prononça un Diſcours digne de la Compagnie dont il étoit l'Organe, & de celle à qui il l'adreſſoit. Le Parlement va députer inceſſamment vers la Cour des Aides celui

qui fait ici les fonctions de Greffier en chef, pour remercier cette Cour des témoignages d'intérêt & de ſenſibilité qu'elle vient de faire éclater dans cette circonſtance.

Dans la même Séance M. le Préſident de Puivert rendit compte aux Chambres Aſſemblées de la démarche qu'avoient faite auprès de lui, le jour auparavant, les Commiſſaires du Commerce. Comme ils ont délibéré de ne ſe préſenter à l'Aſſemblée des Chambres, pour complimenter la Cour, que lorſqu'ils pourront lui offrir en même temps les Médailles qu'ils font frapper en exécution de leur Délibération du 9 du préſent mois, ils ont craint qu'on n'attribuât à un défaut de zele le peu d'empreſſement qu'ils ſembloient montrer à ſuivre l'exemple des autres Corps. Mais jamais crainte n'a dû paroître plus mal fondée. Le patriotiſme des Commerçans a éclaté d'une maniere trop touchante & trop généreuſe, pour que l'opinion qu'on doit en avoir puiſſe dépendre de la date de leur compliment. Cependant, pour ſe prêter à leur délicateſſe, &

les raſſurer par une premiere marque de ſatisfaction, le Parlement arrêta de leur donner acte de leur démarche & de leur empreſſement.

Le même jour & dans la même ſéance, le Recteur de l'Univerſité, à la tête des Députés des quatre Facultés, complimenta le Parlement au nom de ce Corps antique & reſpectable, qui a rendu de ſi grands ſervices à l'Egliſe & à l'État.

Après l'Univerſité on fit entrer les RR. PP. Jacobins, dont l'Orateur rendit avec beaucoup d'onction les ſentimens d'un Ordre diſtingué depuis long-temps par ſes lumieres & ſon patriotiſme.

La Séance fut terminée par un diſcours noble & noblement prononcé au nom de la Ville de Nîmes par Me. Vigier, Avocat, à la tête de la Députation de cette Ville.

Le Vendredi 24 Mars.

L'Univerſité de Toulouſe, dont le patriotiſme a éclaté dans cette occaſion par les démarches & les actes les plus remarquables, ſe rendit à dix heures du matin à l'Egliſe des RR.

PP. Jacobins, où elle a fait chanter une Messe & un *Te Deum* en musique. Le Parlement y assista en robes rouges. M. l'Abbé de Faye, Chancelier de l'Université, Chanoine de la Métropolitaine & Grand Vicaire, officia. Tous les Étudians se firent un devoir de s'y trouver; & quoique cette Eglise soit très-vaste, elle contenoit à peine le grand nombre de citoyens de l'un & de l'autre sexe, que cette fête y avoit attirés. Les guirlandes & les couronnes de laurier n'avoient pas été épargnées, non plus que les inscriptions relatives à l'événement. On remarqua principalement sur la porte de l'Eglise une inscription en lettres d'or sur un fonds bleu, dont voici l'extrait figuratif.

Fortibus viris
Coronam triumphalem
Provinciarum nomine
adhibet
Gallicanæ juventutis
Magistra.

A l'un des côtés de cette Inscription étoit un tableau qui représentoit le soleil sortant d'un épais nuage, avec ces mots : *Ex atrâ nube splendidior emergo.*

De l'autre côté on avoit peint une maſſe d'or au deſſus d'un creuſet, avec ces mots : *Igne exploratum reluceo.* Le ſens de ces deux emblêmes n'étoit pas difficile à ſaiſir.

A l'entrée de la nuit tous les Membres de l'Univerſité illuminerent leurs maiſons. On vit reparoître avec une nouvelle ſatisfaction aux fenêtres de Mr. Gontault, Avocat au Parlement, Docteur Agrégé, deux Inſcriptions qu'il y avoit déja placées ſur deux tranſparants d'optique le jour du Feu d'artifice du quartier Saint-Antoine. La premiere de ces Inſcriptions portoit : *Rex imperat ; Lex viget ; Senatus obtuet.* La ſeconde : *Vivat Rex ; vivat Lex ; vivat utrique Senatus.*

Le même jour, l'Aſſemblée générale de l'Hôtel de Ville délibéra de faire dreſſer une Statue équeſtre au milieu de la Place Royale, repréſentant Louis XVI, avec des Inſcriptions relatives à l'événement. Il fut arrêté qu'on s'adreſſeroit aux États de la Province. On tâchera de ſe procurer la Délibération de l'Hôtel de Ville, où l'on apprendra le détail de ce qui doit être fait à cette occaſion.

Le même jour, le Bureau d'adminiſtration du College Royal, préſidé par M. l'Archevêque, prit une Délibération, portant établiſſement à perpétuité de huit demi Bourſes, de 200 liv. chacune, qui ſeront la récompenſe des jeunes gens diſtingués par leur conduite, leurs talens & leur application; elles ſeront livrées au concours. Le vainqueur ira complimenter & remercier M. le Premier Préſident ou celui qui tiendra ſa place.

Le même jour, les Sergens & les Appointés de la Bazoche firent leur ſortie d'uſage, & parcoururent toute la Ville avec la fanfare accoutumée.

Le même jour, à huit heures & demie du matin, M. de Combarieu, Lieutenant Général au Sénéchal de Lauſerte, & M. Villaret, Conſeiller au même Siege, ont fait leur viſite à M. le Préſident de Puivert, comme députés de leur Compagnie, avec priere de vouloir bien les admettre à offrir leurs hommages au Parlement, à l'occaſion de ſa réintégration. Ce même jour le temps de la Cour s'eſt trouvé pris, par la fête que l'Univerſité lui

avoit dédiée, ce qui a mis obſtacle à leur demande ; mais M. le Préſident de Puivert, par un effet de cette bonté qui le caractériſe, n'ayant pas voulu les retenir juſqu'au Mercredi 29, qui auroit été le ſeul jour libre pour les entendre, s'eſt chargé de faire agréer à la Cour le deſir ardent de leur zele, de leur reſpect & de leur fidélité.

Dans l'intention où étoit ce Siege, de manifeſter au grand jour les ſentimens patriotiques dont chacun de ſes Membres eſt animé, dans cette heureuſe & mémorable révolution, ſes Députés ont ſouhaité que dumoins le Diſcours de félicitation, qu'ils avoient deſtiné de porter aux Chambres aſſemblées, pût paſſer à chacun des Seigneurs de la Cour, par la voie du Journal. Le voici.

NOSSEIGNEURS,

Les cris redoublés de l'alégreſſe & de la félicité publiques ont pénétré juſqu'au fond de notre Province, & nous ont annoncé le retour propice de la loi & de ſes ſeuls & véritables Miniſtres.

A cette heureuſe nouvelle, nos cœurs

ont treſſailli de cette joie ſi pure, que peuvent ſeuls exciter le tendre amour & le ſaint enthouſiaſme de la Patrie.

Dans les tranſports de notre admiration, nos vœux les plus ardens ſe ſont tournés vers le jeune Salomon de la France ; vers ce Monarque, juſte & bienfaiſant, qui, du haut du Trône le plus auguſte de l'Univers, chaſſe, d'une main, le deſpotiſme & la ſervitude ; tandis que, de l'autre, il rappelle les Loix & la liberté.

»Allez, nous ont dit, par acclama»tion, tous les Membres de notre »Compagnie ; hâtez-vous de porter »nos hommages aux Peres de la Pa»trie ; à ce Corps antique & ſacré, »dont l'exiſtence phyſique peut bien »céder, pour un temps, à la volonté »arbitraire, verſatile & momentanée »de l'homme ; mais dont l'exiſtence »morale eſt indeſtructible, parce »qu'elle eſt l'ame & le principe vivi»fiant de la Monarchie. Vous les ver»rez, ces Gardiens fideles de nos Loix »fondamentales, dont ils ont conſer»vé le précieux dépôt, dans les épreu»ves d'une adverſité, qui ſera à ja-

»mais leur gloire & la honte éternelle »de leurs ennemis.

Oui, Citoyens illustres & généreux, vous dont l'infortune étoit une calamité publique pour la Nation entiere ; vos noms seront gravés dans nos fastes des mains de l'immortalité, avec ce tribut d'éloges & de bénédictions, si dignes de votre constance & de votre vertu. Les noms de vos lâches & cruels oppresseurs y trouveront aussi leur place ; mais ce ne sera que pour être voués à la réprobation & à l'exécration de leur siecle & de la postérité.

Daignez, Peres conscripts, accueillir avec bonté le témoignage irréfragable du zele patriotique & du profond respect d'un Tribunal, qui, ayant l'honneur de ressortir immédiatement à votre autorité souveraine, gémissoit d'autant plus de votre absence, que, depuis trop long-temps, il n'étoit plus à même de recueillir les oracles sacrés de votre justice & de votre sagesse.

Le Samedi 25 Mars.

Le Parlement se rendit, à trois heures de l'après-midi, dans le College de l'Esquille, tenu par les Peres de la

Doctrine Chrétienne, pour entendre un Discours qui lui étoit dédié. Le Portail du College ainsi que la Salle où le Parlement fut reçu étoient chargés d'Emblêmes, de Devises & d'Inscriptions prises des meilleurs Auteurs Latins.

Sur le portail on lisoit ces Vers d'Horace:

Io ! triumphe
Non semel dicemus Io ! triumphe !
Civitas omnis.

Sur la porte de la salle s'élevoit un bel arc de triomphe, au milieu duquel pendoit une couronne civique, avec cette devise :

Legis servatæ retulistis præmia quercum.

Dans l'intérieur de la salle on admira l'heureux choix des devises suivantes :

Vicit amor Patriæ.

Victor ab hoste redit lætaque triumphat in urbe.

Jam nihil ô superi querimus, cura ipsa laborque
Hac mercede placent.

Tantæ molis erat Patriæ sacra jura tueri.

Vultus

Vultus ubi tuus
Affulsit populo, gratior it dies
Et soles melius nitent.

Quarto jam vincimus anno.

Mais ce qu'on admira le plus, ce fut le discours vraiment éloquent & patriotique du Pere Villar, Professeur d'Éloquence. Les gens de goût & les bons citoyens, desireroient qu'il fût imprimé & traduit en Français, afin qu'il pût être connu & entendu de tout le monde. La division du Discours étoit celle-ci : *La gloire de votre exil, les avantages de votre retour.*

L'Orateur parla de tous les monumens consacrés à la gloire du Roi par les Toulousains à l'occasion de cet heureux événement. Il s'étendit principalement sur l'Obélisque des Avocats, en observant que ce n'étoit point une de ces pyramides élevées par l'orgueil & la vanité des Souverains, comme celles d'Egypte ; mais un monument dédié par le patriotisme à l'honneur & à la vertu.

On distribua dans l'Assemblée une Ode française, faite par le Pere Lom

bard, l'un des Profeſſeurs d'éloquence du même College. Cette Ode, où il y a pluſieurs ſtrophes du meilleur goût, eſt dédiée au Parlement. On en préſenta un exemplaire à chaque Membre de cette Compagnie.

Le Dimanche 26 Mars.

Le College Royal, qui doit ſa naiſſance au Parlement, & qui ſe flatte d'être particuliérement ſous ſa protection, a fait prononcer, par M. l'Abbé Marquez, Profeſſeur d'éloquence, un Diſcours adreſſé à cette auguſte Compagnie, au ſujet de ſa réintégration. L'Orateur n'a pas cru pouvoir emprunter une langue étrangere pour rendre les ſentimens d'une Nation qui s'ennoblit par des actes ſi multipliés & ſi touchans de patriotiſme.

L'arrivée de M. le Préſident de Puivert au College, fut annoncée par des acclamations de joie & par des applaudiſſemens, qui ne finirent que lorſque ce reſpectable Magiſtrat eut pris ſa place. L'Aſſemblée étoit des plus brillantes; indépendamment des

Officiers du Parlement & des Professeurs de l'Université, qui occupoient les premieres ceintures, un nombre infini de Citoyens distingués rempliſſoient la Salle, où tout le monde fut placé commodement. Les tribunes étoient pleines de Dames, attirées par l'éclat de la fête & par la réputation de l'Orateur. Toute l'Assemblée applaudit au Compliment que M. l'Abbé Marquez adreſſa à ce ſexe aimable, ſi bon Juge en matiere d'honneur & de ſentiment, & qui, par la maniere dont il a ſenti & partagé les diſgraces de la Magiſtrature, n'a pas peu contribué à décider & à ſoutenir l'opinion publique.

Le Diſcours de M. l'Abbé Marquez fut trouvé trop court. C'eſt un défaut qu'on eſt rarement dans le cas de reprocher aux Orateurs. Une pareille critique doit prouver à M. l'Abbé Marquez que le Public ne ſe laſſoit pas de l'entendre.

Le même jour M. le Comte de Perigord partit pour aller viſiter le cordon de troupes que le Gouvernement a ordonné pour arrêter les progrès de

la maladie des bêtes à corne. On eſpere que ce Seigneur ſera bientôt de retour à Toulouſe, où il s'eſt attaché les cœurs par ſa douceur, par ſa modération, & par les juſtes applaudiſſemens qu'on lui a vu donner aux actes de patriotiſme dont il a été témoin.

Le Lundi 27 Mars.

La Grand'Chambre ouvrit ſes Audiences. Un peuple innombrable accourut ce jour-là au Palais. Tous les bancs du Barreau & du Parquet étoient déjà remplis d'Avocats & de Procureurs, & le reſte de la ſalle plein de ſpectateurs de tout état, une heure avant qu'on n'ouvrît l'Audience. Il fut impoſſible aux Huiſſiers de faire vuider la ſalle pour laiſſer entrer la Cour, qui, en cette occaſion, voulut bien renoncer à ſes uſages, afin de ne pas contriſter un peuple ſi digne de ſon affection. Elle prit le parti de percer la foule pour aller prendre ſa place ſur les hauts bancs. Jamais ſpectacle n'a fait une impreſſion ſi vive que celui qu'offrit l'ouverture majeſtueuſe de cette Audience. Quel contraſte avec ce qu'on avoit vu le 4 Septembre

1771, & pendant tout le temps qui suivit cette malheureuse révolution. Les deux bancs étoient remplis de Juges d'un bout à l'autre. Du côté du Doyen & avant lui étoient M. l'Archevêque de Toulouse, Conseiller né, M. l'Evêque de Mirepoix, Conseiller d'honneur, MM. de Comere & de Marmiesse, Chevaliers d'Honneur, tous en habit de cérémonie. Ce qui, joint aux quatre Présidens à Mortier, qui étoient placés à l'autre banc, formoit un coup d'œil très-imposant.

Le premier acte de cette auguste Assemblée fut de recevoir le serment d'Avocat de M. de Resseguier, jeune homme de la plus grande espérance, qui ne peut qu'être bien cher au Parlement, par les services de ses Ancêtres, & par l'exil de Madame sa mere.

Après lui M. de Cazes prêta aussi le serment d'Avocat. La Magistrature se félicite d'avance de l'acquisition qu'elle va faire de ces deux Sujets, qui lui appartiennent à tant de titres.

M. de Pulvert ne fit appeller, dans cette Audience, que des Cartels d'entrée, pour procurer à un plus grand

nombre d'Avocats l'honneur de complimenter la Cour ſur ſa réintégration. Me. *Gary* porta le premier la parole, & ſon diſcours remplit l'attente du Public, accoutumé depuis long-temps à admirer les talens ſupérieurs de cet Avocat. La maniere noble & touchante dont il parla de notre jeune Monarque, fit ſur-tout la plus vive impreſſion ſur les Auditeurs. On vit couler des yeux de M. l'Archevêque des larmes d'attendriſſement, que ce Prélat vouloit en vain retenir. L'émotion devint bientôt générale, & tous les cœurs furent ſaiſis à la fois du même ſentiment.

Après Me. Gary parlerent Mes. Viguier, Poitevin, Jamme, Dethé, Fabre, Gés & Jamme neveu. Le Public ſe flatte que ces MM. feront imprimer leurs Diſcours, où l'on admira des traits d'éloquence dignes des plus grands Maîtres.

Après l'Audience, les Chambres s'aſſemblerent pour entendre les Députés du Sénéchal de Caſtres, & ceux des villes de Montauban & de Caſtelnaudary, qui ſont venus préſenter leurs hommages au Parlement.

Le Mardi 28.

M. l'Archevêque eſt parti pour Paris à ſept heures du matin. On peut juger des regrets qu'il a laiſſés ici, par la maniere diſtinguée dont il a fait les honneurs de la Ville pendant deux mois & demi; en quoi il a été merveilleuſement ſecondé par Madame la Marquiſe de Lomenie, dont on ne ſauroit trop louer l'honnêteté, les graces, la politeſſe & l'art trop peu connu d'obſerver les nuances ſans mécontenter perſonne.

POST-SCRIPTUM.

On avoit omis de mettre ſous la date du 11 Mars, que MM. les Étudians des Facultés de Théologie & des Arts, pleins d'ardeur pour donner un témoignage ſubſiſtant de leur reſpect & de leur amour pour les illuſtres Magiſtrats dont le retour remplit le vœu de la Nation & aſſure le bonheur de la Province, nommerent quatre Commiſſaires de chaque École pour délibérer ſur les moyens d'exécuter leur objet. En conſéquence de la Délibé-

tation prise par ces MM. le 11 de ce mois, seize Ecclésiastiques de l'une & l'autre Faculté, députés par la Commission se rendirent deux jours après dans quatre Carrosses, à l'Hôtel de M. le Président de Puivert, à l'Archevêché, & aux Hôtels des trois autres Présidens à Mortier, pour les haranguer, en leur présentant une Inscription placée dans un cadre convenable. M. le Président de Puivert fut harangué par Mr. l'Abbé Broussouse, Chanoine de Roquemadou. Mr. l'Abbé Picot-Buissaison eut l'honneur de haranguer M. le Comte de Perigord. Mr. l'Abbé Caillavet complimenta M. le Vicomte de Saint-Priest; & MM. les Présidens de Senaux, de Sauveterre, de Sapte furent harangués par M. Broussouse.

Le Dimanche suivant, 19 Mars, les même Députés qui n'avoient pu rendre leurs hommages à M. l'Archevêque, allerent en carrosse à l'Archevêché, & M. l'Abbé Toulza portant la parole, ils eurent l'honneur de complimenter ce Prélat, en lui présentant la même Inscription, pla-

cée dans un cartouche bien deſſiné.

Voici la teneur de cette Inſcription, dont pluſieurs Connoiſſeurs ſouhaitent qu'on multiplie les exemplaires par le ſecours du burin.

Deo
Regi Regum
Gentis Francorum Amantiſſimo
Imaginem Suî
In LUDOVICO XVI
Magnificè Exhibenti,
Ejuſdemque LUDOVICI Operâ
Supremum Occitaniæ Senatum
Inſtauranti ;
Magiſtratus Scilicet Invictæ Virtutis Gloriâ Inſignes,
Præſentibuſque Ac Poſteris Immortaliter Commendandos,
Ad Juris Legumque Cuſtodiam,
Revocanti,
Solemnes Gratias
Egêre
Hocque Monumentum Amoris In Patriam
Poſuere
Sacræ Facultatis & Artium
Toloſanâ In Univerſitate
Alumni
Menſe Martio, Anno M. DCC. LXXV.

Nota. A la place de la note concernant les Prisonniers, mise au bas de la page 55 du précédent Journal, il faut substituer le précis du Délibéré suivant.

On est bien-aise d'instruire le Public, qu'en exécution de la Délibération du 9 Mars, les dix-neuf Prisonniers ont été rachetés par le Corps de Bourse, au moyen d'une somme de 1500 liv. qui fut comptée au Receveur de la Chambre au Sel; & qu'il fut en outre consenti par les Commissaires une obligation conditionnelle de la somme de 300 liv. à M. le Directeur des Fermes, laquelle ne doit avoir son exécution, qu'après la réponse de MM. les Fermiers Généraux.

MM. les Commissaires ont été bien-aises de publier leur reconnoissance envers M. le Directeur, qui traitant pour, & au nom de la Compagnie, a donné, dans cette circonstance, les marques les plus distinguées d'humanité, de zele & de désintéressement, en délivrant tous les prisonniers pour les sommes ci-dessus.

Délibéré en Assemblée de MM. les

Officiers, Commiſſaires & Syndic, ſouſſignés, le 24 Mars 1775.

DEPINS, Prieur ; FAGES, ſecond Conſul.

Il reſte nombre de Diſcours & d'autres Pieces, qui n'ont pu trouver place dans le préſent Journal, & qui ne ſeront imprimés que dans la troiſieme Suite.

DISCOURS,
COMPLIMENS
ET AUTRES PIECES.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres assemblées, le 22 Mars 1775, par M. de Malaret, Archidiacre de l'Eglise de Toulouse, & Vicaire Général, à la tête de la Députation du Chapitre St. Étienne, composée de huit Chanoines.

MESSEIGNEURS,

Le Chapitre de l'Eglise de Toulouse n'avoit pu voir sans une extrême douleur les coups portés à la Magistrature, & il partage aujourd'hui avec tous les bons Citoyens la joie de son triomphe & de son rétablissement.

Un Corps dépositaire des Loix, & dans tous les temps leur gardien fidele & courageux ; un Corps placé entre le Prince & le Peuple pour resserrer la chaîne précieuse qui les unit, & qui dans ces derniers temps a fait à la Nation, au Souverain & à son devoir les

ſacrifices les plus parfaits & les plus difficiles ; un Corps auſſi auguſte qu'il eſt néceſſaire pourroit-il ne pas être infiniment cher aux Miniſtres d'un Dieu qui ne gouverne l'Univers que par des Loix auſſi immuables que ſa volonté, dont le culte a pour objet principal le bonheur & la ſtabilité des Nations, & qui veut que la Patrie & le Souverain ſoient ſervis comme lui-même?

N'en doutons pas, MESSEIGNEURS, votre conſtance & l'heureux ſuccès dont elle eſt couronnée, ſont ſon ouvrage. C'eſt lui qui a mis dans le cœur du jeune Salomon de la France cette ſageſſe profonde & bienfaiſante, qui vient de rendre à notre Province ſon antique Tribunal & ſes vrais Magiſtrats. Nous l'en avons béni dans ſon Temple par un Cantique ſolemnel; & nous venons l'en bénir encore dans ce ſecond Temple, où il va faire regner, par votre Miniſtere, les Loix & la Juſtice.

Puiſſe votre exemple affermir à jamais dans leur devoir vos dignes Succeſſeurs, & leur montrer dans

votre glorieux retour le prix réſervé à l'honneur & à la vertu ! Puiſſe cette heureuſe révolution ramener parmi nous, avec l'empire des Loix, celui des Mœurs & de la Religion ! Puiſſe la Délibération que nous avons l'honneur de mettre ſous vos yeux, & dont nous vous prions d'ordonner la lecture, paſſer juſqu'à la derniere poſtérité, comme un monument conſacré au courage & à la vertu par le patriotiſme, & comme une preuve éclatante de notre reſpect, de notre admiration & de notre attachement pour le Corps auguſte qui en eſt l'objet !

EXTRAIT du Regiſtre des Délibérations du Chapitre Métropolitain Saint Étienne de Toulouſe, du 11 Mars 1775.

M. de Catellan, Chantre, a dit, que tout annonçoit le rétabliſſement prochain du Parlement, & qu'il étoit de la ſageſſe de la Compagnie de s'occuper de ce qu'une pareille circonſtance pouvoit exiger d'elle ; que l'attente d'un événement auquel le bonheur public eſt attaché, avoit déja

répandu une joie auſſi vive que générale, & que le Chapitre de Saint Étienne ne pouvoit que partager des tranſports auſſi vrais & auſſi légitimes; que quand même ſa qualité de premier Corps Eccléſiaſtique de cette Province & de cette Ville, ne lui en feroit pas un devoir, il en trouveroit la ſource & un motif bien preſſant dans ſon attachement aux Loix, à la Magiſtrature & aux vrais intérêts du Peuple; que rien de ce qui touche à la conſtitution & à la proſpérité de l'État ne peut être étranger au Clergé, & que la plus noble comme la plus chere de ſes prérogatives eſt l'obligation de donner l'exemple du patriotiſme; que d'après les principes que chacun des Membres de cette Compagnie porte gravés dans ſon cœur, il paroiſſoit convenable qu'elle s'empreſſât de manifeſter le juſte & vif intérêt qu'elle prend à l'heureuſe révolution que la juſtice & la bonté de notre jeune Monarque nous prépare, & même de faire tout ce qui dépendra d'elle pour en conſerver & perpétuer le précieux ſouvenir.

Sur quoi il a été délibéré unanimement : 1°. Qu'il ſera fait, aujourd'hui même, à M. le Préſident de Puivert une Députation extraordinaire, pour lui porter les vœux & les hommages de la Compagnie, lui témoigner la joie que lui inſpire le rétabliſſement d'un Tribunal auguſte, & le triomphe d'une fidélité courageuſe, éprouvée par trois ans de diſgrace ; l'aſſurer enfin de toute la part que nous prenons à l'heureux événement qui va rendre des Magiſtrats chers & reſpectables, à des fonctions qu'ils rempliſſoient avec autant de ſageſſe que de dignité, & à une Patrie dont ils étoient la gloire & le ſoutien.

2°. Qu'en actions de grace d'un événement auſſi intéreſſant, il ſera chanté Dimanche, 19 du courant, dans le Chœur de cette Egliſe, un *Te Deum* en muſique, auquel tous MM. les Officiers du Parlement ſeront priés d'aſſiſter.

3°. Que pour perpétuer la mémoire de cet événement, il ſera fait par le Chapitre un fonds de trois mille liv., lequel ſera placé le plus ſolidement

qu'il ſe pourra, en conformité de l'Edit de 1749, pour le revenu qui en proviendra, être employé à doter & à marier, annuellement & à perpétuité, chaque jour & fête de Saint Nicolas du mois de Mai, une pauvre fille de la Paroiſſe Saint Etienne, laquelle ſera nommée par M. le Premier Préſident, ou par celui qui tiendra ſa place.

4°. Que M. l'Archevêque ſera ſupplié de permettre que le mariage de ladite fille ſoit célébré dans la Chapelle du Palais, & à la Meſſe qui y eſt chantée par le Chapitre auxdits jour & fête de Saint Nicolas, & que la Bénédiction nuptiale lui ſoit départie par le Chanoine Officiant, en préſence du Curé ou d'un des Vicaires de ladite Paroiſſe Saint Etienne, &c. &c. &c.; & qu'en conſéquence la préſente Délibération ſera miſe ſous les yeux de M. l'Archevêque, pour qu'il veuille bien l'honorer de ſon approbation, &c. &c.

Nous Curé de l'Egliſe Paroiſſiale Saint Etienne de Toulouſe, animés des mêmes motifs qui ont donné lieu à la préſente Délibération du 11 Mars

1775, consentons, sous le bon plaisir de M. l'Archevêque, tant pour nous que pour nos successeurs, que le mariage mentionné dans ladite Délibération soit célébré à perpétuité, chaque jour & fête de Saint Nicolas du mois de Mai, dans la Chapelle du Palais, à la Messe qui y est chantée ledit jour par le Chapitre, & que la Bénédiction nuptiale soit départie par le Chanoine Célébrant, en notre présence, ou en celle d'un de nos Vicaires; promettons en conséquence d'y apporter nos Registres, pour que l'acte de célébration dudit mariage puisse y être inséré en la forme accoutumée. A Toulouse, le 18 Mars 1775, *signé*, BOYER, *Curé*.

Etienne-Charles de Lomenie de Brienne, Archevêque de Toulouse, &c. &c. Voulant concourir aux vues patriotiques du Chapitre de notre Eglise, & pénétrés des mêmes motifs qui le portent à perpétuer le souvenir d'un événement aussi intéressant pour cette Province, & pour la ville de Toulouse en particulier, avons approuvé & autorisé, approuvons & au-

torisons la présente Délibération ; permettons en conséquence que le mariage y mentionné soit célébré à perpétuité dans la Chapelle du Palais, à la Messe qui y est chantée par le Chapitre audit jour & fête de Saint Nicolas, & que la Bénédiction nuptiale soit départie par le Chanoine Célébrant, en présence du Curé ou d'un des Vicaires de la Paroisse Saint Etienne, &c. &c.

Compliment adressé aux Chambres assemblées par le Lieutenant-Criminel de Béziers.

NOSSEIGNEURS,

Le malheur arrivé au Parlement en soixante-onze sera l'époque la plus fatale de notre histoire ; & la postérité, instruite de votre disgrace & de votre fermeté, regardera votre rétablissement comme l'effet de la justice autant que de la bonté du Souverain. La plus saine partie de la Nation & la plus éclairée, a gémi constamment sur le sort des Héros de la Magistrature, victimes d'un système destructeur qui les mit dans la triste alternative, ou de déplaire à leur Maître, ou de man-

quer au plus saint de leurs devoirs. Le Sénéchal de Béziers, dont j'ai l'honneur d'être l'organe dans une circonstance aussi flatteuse, n'a jamais cessé d'être attaché aux vraies maximes. Ne pouvant rien par lui-même, il a toujours fait les vœux les plus ardens pour le retour des Peres de la Patrie & des vrais gardiens de nos Loix ; & s'il a continué de rendre la Justice avec la même exactitude, ça été pour consoler, autant qu'il étoit en lui, les Peuples de son Ressort, des Juges Souverains qu'ils avoient perdu. Quand toute sorte de motif ne nous engageroit point à nous réjouir de votre glorieux retour, la reconnoissance nous en feroit un devoir. Notre Sénéchal n'oubliera jamais que c'est au Parlement qu'il a l'obligation de jouir de la plénitude de sa Juridiction, & de toute l'étendue de son territoire, lorsqu'il refusa d'enrégistrer, il y a quelques années, un Édit, qu'un Siege, notre rival, avoit fait adopter au Chef de la Justice, sous le prétexte spécieux du bien public. Jouissez long-temps, NOSSEIGNEURS, au milieu des accla-

mations de tous les Ordres des Citoyens, de la confiance du meilleur & du plus juſte des Rois. Vous la devez autant cette confiance à l'exil honorable que vous avez ſi courageuſement ſupporté pour les intérêts de la Patrie, qu'à vos talens & à vos vertus. Jouiſſez du reſpect des Provinces qu'il vient de rendre à votre ſage adminiſtration, & de la confuſion de vos ennemis. Comptez, NOSSEIGNEURS, ſur notre exactitude à remplir nos devoirs, ſur notre promptitude à exécuter vos ordres avec la fermeté qu'exigeront les circonſtances. Cette fermeté attire ſouvent la haine, mais le vrai Magiſtrat ſait la braver, & ne doit craindre que le mépris, toujours inſéparable de la lâcheté.

DISCOURS prononcé par Me. Poitevin, à l'Audience du 27 Mars.

MESSIEURS,

Cette cauſe eſt en elle-même peu conſidérable ; mais elle me devient infiniment précieuſe, par l'avantage qu'elle me procure de mêler ma voix

à celle de tous les bons Citoyens, & d'être auſſi l'un des Interpretes des ſentimens du Barreau, dans le premier inſtant où nous recouvrons l'exercice de nos véritables fonctions. Qu'il eſt heureux cet inſtant & qu'il tardoit à notre impatience ! Frappés du même coup qui vous diſperſa, ce Temple, où vous n'étiez plus, fut pour nous un lieu d'exil, où nos cœurs vous invoquoient en ſecret, ſans autre ſoutien, ſans autre conſolation que l'eſpérance d'un avenir plus heureux.

C'eſt pourtant au milieu des amertumes de cette ſituation, que la calomnie s'eſt attachée à nous pourſuivre, & nous a dénoncés au Tribunal de la Nation.

Le Barreau de Toulouſe a été cité entre tous les Barreaux, comme ſéparant ſa cauſe de celle des Loix, comme le fauteur ardent du ſyſtême par qui elles furent renverſées ; on nous a dépeins comme des inſenſés qui, par un principe de vanité malentendue, avons applaudi de toutes nos forces aux malheurs de la Patrie.

Il nous connut bien mal, celui qui

porta de nous ce jugement. Si ſon regard plus perçant avoit pu pénétrer juſqu'à nos ames, il eût vu de tous côtés l'abattement de la douleur, la vivacité des regrets, l'horreur du deſpotiſme, & toutes les marques d'un véritable déſeſpoir.

Et qui donc ſera ſenſible aux maux de la Patrie, à la perte de ſa liberté? Où ſeroient les Citoyens? ſi dans une profeſſion eſſentiellement libre, dont le reſſort principal eſt l'honneur & la vertu, où l'étude aſſidue des Loix accoutume inſenſiblement à l'amour de l'ordre & de la juſtice, où l'on ſe voue de bonne heure à des combats continuels contre l'injuſtice & l'oppreſſion, il ne s'étoit trouvé qu'un aſſemblage impur de vils mercénaires, d'hommes rampans & follement orgueilleux, qui, courbant la tête ſous le joug du pouvoir abſolu, auroient cherché dans l'humiliation des Tribunaux une conſidération qui ne peut être jamais que la récompenſe du mérite?

Non, MESSIEURS, non, ce portrait ne nous reſſemble point. Vous n'y

n'y trouvez, ni la noble fierté d'un miniſtere aſſocié à vos travaux, ni la tendre reconnoiſſance qu'une bienveillance diſtinguée, qu'une eſtime ſoutenue ont toujours entretenue dans nos cœurs.

Ah ! ſi quelqu'un de nous, méconnoiſſant ſes intérêts, avoit pu chercher dans un nouvel ordre de choſes un accroiſſement à ſa conſidération, croyez, MESSIEURS, croyez qu'il eût été bientôt cruellement détrompé par des dégoûts de plus d'une eſpece, & ſur-tout par la diminution ſenſible de cette même conſidération, qui n'eſt jamais plus grande que lorſque le Tribunal eſt plus auguſte.

A l'époque fatale de votre diſperſion, on vit diſparoître du Palais ces relations indiſpenſables de lumieres & de déciſions, qui, tour-à-tour, éclairent le Tribunal & fixent les opinions du Barreau ; ce commerce d'affection & de reſpect, d'eſtime & de confiance mutuelle, qui honore également & les Juges & les Avocats.

Le pouvoir arbitraire prenant la place d'une autorité légitime & mo-

dérée, confondit bientôt, avec l'esprit de révolte, la liberté de notre état, cette liberté précieuse, qui fut toujours le bouclier du foible & la terreur du méchant. On voulut ériger en maxime, on essaya de faire passer en loi, que notre ministere n'est qu'un ministere d'appareil, une vaine décoration du méchanisme de la procédure.

N'en soyons pas surpris; le renversement des Loix générales devoit entraîner tôt ou tard la confusion de tous les droits particuliers, & le plus sûr moyen d'y parvenir, étoit sans doute d'étouffer notre voix, qui pouvoit arrêter encore cette effrayante révolution

Mais, MESSIEURS, rejettons loin de nous ce cruel souvenir, pour nous livrer sans réserve à toute la satisfaction de notre situation présente. Qu'on n'entende de toutes parts que des chants d'alégresse & des paroles de paix.

Entrons dans les vues de ce jeune Monarque, qui supérieur au fils d'Ulisse, s'est jetté de lui-même entre les bras de la sagesse, qui prenant pour modele le plus grand de ses An-

cêtres & brûlant comme lui du desir de nous rendre heureux, secondé par une Princesse aimable, interrogea la probité pour trouver un autre Sully, & chercha sur les tables de proscription le nom qui devoit briller à la tête de la Magistrature.

Il y trouva aussi le vôtre, sage mortel (*) qu'une heureuse providence place en jour à la tête de ce Sénat; il l'y trouva & dès-lors il crut avoir pourvu au bonheur de ce vaste ressort. Je ne cherche point à percer le voile qui nous dérobe l'avenir; mais s'il est vrai que la considération personnelle est au dessus de toutes les autres, vous aurez toujours la premiere place dans le cœur & dans l'estime de vos concitoyens.

Et vous MM., qui dans ce jour de triomphe partagez avec lui nos hommages, que pourrois-je ajouter à la branche de chêne dont la reconnoissance publique a couronné vos fronts? Après avoir souffert pour la défense de nos droits, Peres de la Patrie, une

(*) M. de Pulvert, second Président du Parlement.

nouvelle gloire vous attend, celle de nous faire jouir en paix du fruit de votre conſtance. Tandis que les citoyens de tous les Ordres vous béniront en ſilence, l'Ordre des Avocats redoublera de zele pour vous ſeconder dans la carriere pénible où vous rentrez ſi glorieuſement. Conſolés par votre retour, excités par vos exemples, il n'eſt rien que nous n'oſions entreprendre ; rien qui ſoit au deſſus de nos efforts.

Discours prononcé par Me. Fabre, à la même Audience.

MESSIEURS,

Dans cette heureuſe révolution, où tous les Ordres de citoyens s'empreſſent à l'envi de faire éclater leur joie, je pourrai donc auſſi manifeſter, aux pieds du Trône de la Juſtice, les ſentimens dont je ſuis pénétré.

Admis au ſerment d'Avocat, dans un temps où la Nation ne prévoyoit pas encore les malheurs qu'elle alloit éprouver, ce fut entre vos mains, Messieurs, que je contractai des

obligations, qui, dans ce moment, doivent m'être bien chers : c'étoit sous vos yeux que je me destinois à remplir un ministere, que j'exerce aujourd'hui pour la premiere fois.

Lorsque votre dispersion eut jetté les citoyens dans une consternation universelle, j'attendis en silence des jours plus heureux, persuadé que, dans les temps les plus funestes, il ne faut point désespérer du salut de la Patrie.

Ils sont arrivés enfin ces jours si desirés, où la vertu long-temps persécutée devoit triompher des noirs complots, dont elle avoit été la victime. La vraie Magistrature a été rendue au vœu de la Nation, & sous un Monarque citoyen, l'État a recouvré sa constitution primitive.

Jouissez, MESSIEURS, du fruit de vos vertus. Recevez des mains de vos concitoyens la seule récompense qui puisse toucher des cœurs tels que les vôtres, & soyez persuadez que, dans cette circonstance, l'expression est bien au dessous du sentiment.

DISCOURS prononcé à M. l'Archevêque le 12 Mars 1775, par M. Galias, au nom du Corps de MM. les Etudians.

MONSEIGNEUR,

Les révolutions politiques sont vues d'ordinaire par la jeuneſſe avec indifférence ; mais il eſt des événemens d'une nature à ne pas nous trouver inſenſibles : tel eſt celui qui cauſe en ce jour une joie générale ; vous la partagez, MONSEIGNEUR, avec tous les Ordres de cette Province. C'eſt comme Citoyen que vous aimez à la goûter. Ce titre vous eſt d'autant plus cher, qu'il vous rapproche davantage du troupeau confié à vos ſoins.

Le rappel des Membres diſperſés d'un Corps auguſte, rendu aux vœux de la Patrie, nous procure aujourd'hui l'honneur de vous offrir nos hommages. Quelle circonſtance plus heureuſe pouvions-nous choiſir pour les faire agréer d'un Prélat qui ſoupiroit depuis ſi long-temps pour cette heureuſe révolution ?

COMPLIMENT à M. l'Archevêque, prononcé le 19 Mars, par Mr. l'Abbé Toulza, en lui préſentant une Inſcription au nom des Facultés de Théologie & des Arts.

(Reſtitutis Patriæ Parentibus.)

MONSEIGNEUR,

Vos vœux en faveur de l'ancienne & véritable Magiſtrature ſont auſſi connus que ceux de la Nation. Le cœur d'un grand homme s'intéreſſe toujours pour la vertu éprouvée dans ſes ſemblables. Homme d'État, Prélat célebre, docte, compatiſſant, adouciſſant les calamités publiques par les reſſources d'une charité généreuſe; Magiſtrat vous-même, participant, par la ſenſibilité de votre ame, aux diſgraces de la Magiſtrature, vous êtes aujourd'hui, MONSEIGNEUR, comme le centre de ſa gloire & de la félicité publique. Votre activité, votre zele dans le Miniſtere Apoſtolique vous enleverent dans le temps à notre premier empreſſement, aujourd'hui votre bonté nous accorde un ac-

cès favorable. Auſſi venons-nous avec confiance vous offrir ce témoignage, ſubſiſtant de notre amour pour la Patrie, que les Éleves de la Théologie & des Arts ont déja préſenté par nos mains à ces Hommes chéris, dignes de nos hommages & du ſuffrage de la poſtérité.

EXTRAIT des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles Lettres de Toulouſe.

Du Jeudi 16 Mars 1775.

L'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles Lettres voulant conſacrer, par un monument durable, le nom & les traits du jeune Monarque, *Reſtaurateur des mœurs & des Loix*, a cru ne pouvoir choiſir une époque plus favorable pour faire éclater ſes ſentimens, que le retour des anciens Magiſtrats de cette Province, en qui la Patrie retrouve ſes Repréſentans, ſes Défenſeurs & ſes Juges. En conſéquence elle a délibéré de faire exécuter, en marbre ſtatuaire, un Médaillon repréſentant LOUIS XVI, avec

une inſcription relative à cet heureux événement, pour être placé dans la Salle de ſes aſſemblées. DUMAS, *pour le Secretaire perpétuel, abſent.*

DISCOURS prononcé à M. le Comte de Périgord, par un Officier de la Compagnie franche des Artiſans.

MONSEIGNEUR,

Votre arrivée en cette Ville a été le ſignal de l'alégreſſe publique. Vous l'augmentez encore en la partageant. La ſatisfaction que vous avez fait éclater en nous rendant nos Magiſtrats, vous aſſure à jamais de notre reſpectueuſe reconnoiſſance. Notre bon Maître vous devoit ce dédommagement pour tout ce que vous ſouffrites dans une circonſtance affligeante, dont ce beau jour efface le ſouvenir. Vous comblerez notre bonheur, MONSEIGNEUR, ſi vous daignez recevoir avec bonté nos reſpects & nos hommages.

TROISIEME SUITE

DU JOURNAL

DE TOULOUSE.

Le Mardi 28 Mars, de relevée.

LES Chambres s'assemblerent pour statuer sur l'apport des Registres & des Procès du Conseil Supérieur de Nîmes, & pour régler ce qui doit être fait à l'égard des Instances introduites au Sénéchal de Toulouse, & dans les autres Sénéchaussées du Ressort par les Privilégiés ayant droit de *Committimus*.

Dans la même Séance il fut arrêté que le Notaire Secretaire faisant les fonctions de Greffier en chef en l'absence d'icelui, partiroit incessamment pour aller remercier, au nom du Parlement, la Cour des Aides, Comptes & Finances de Montpellier.

Dans la même Séance, les Députés du Sénéchal de Pamiers, au nombre de neuf; ceux du Sénéchal de l'Isle-Jourdain; les Députés des Juges-Con-

fuls de Montpellier ; les Officiers de la Juriſdiction Conſulaire de Toulouſe, & deux Députés de la ville de l'Iſle-Jourdain, Chevaliers de Saint Louis, furent admis à complimenter le Parlement, Chambres aſſemblées.

Le Mercredi 29 Mars.

La Chambre de la Tournelle ouvrit ſes Audiences. *Mes. Maſcard & Beſſaucelle*, qui porterent les premiers la parole, complimenterent la Cour ſur ſa réintégration.

Le même jour, le Greffier en chef de la Cour des Aides de Montauban fut introduit à l'Aſſemblée des Chambres, où il prononça un diſcours adreſſé au Parlement au nom de ſa Compagnie. On obſerva à ſon égard le même cérémonial qui avoit été obſervé pour le Greffier en chef de la Cour des Aides de Montpellier.

Le même jour, les Ordres Religieux de la Ville furent admis à complimenter le Parlement, Chambres aſſemblées. Un Religieux Auguſtin porta la parole au nom de toutes les Maiſons Religieuſes dont chacune avoit fourni quatre Députés pour accompagner l'Orateur. Les Supérieurs

de ces différentes Maisons s'étoient assemblés quelques jours auparavant, & avoient délibéré, pour ne point fatiguer la Cour par des harangues multipliées, de choisir un Orateur qui parleroit au nom de tous les Ordres Religieux de Toulouse.

Le même jour, le Chapitre Métropolitain d'Auch & le Chapitre Collégial de la même Ville, le Chapitre Collégial de l'Isle-Jourdain, les Consuls de Montréal & les Députés de l'École de Chirurgie de Toulouse, au nombre de dix, présenterent leurs hommages au Parlement.

Le Jeudi 30 Mars.

Les députés du Sénéchal de Cahors, de celui de Gourdon, de la Ville de Gourdon, se présenterent aux Chambres assemblées pour complimenter le Parlement.

Le même jour, on fit lecture à l'Assemblée des Chambres d'une Lettre de félicitation adressée à la Cour par le Conseil Souverain de Roussillon.

Le Vendredi 31 Mars.

Le Parlement fut harangué par les Députés des Sénéchaussées de Villefranche & de Rodez ; par ceux des

villes de Pamiers, Villefranche du Rouergue & Cahors, & par les Députés du Chapitre de Montréal, Diocese de Carcassonne. Le Discours prononcé au nom de ce Chapitre, parut faire une très-grande sensation dans l'Assemblée & fixer l'attention de la Cour & du Public.

Le Samedi 1er. Avril.

MM. des Enquêtes ouvrirent leurs Audiences, *Mes. Majorel* & *Fages*, Avocats, porterent la parole, & complimenterent le Parlement à la satisfaction du Tribunal & du Public.

Dans la même Audience *Me. Fronton*, Substitut de Mr. le Procureur Général du Roi, dont les fonctions avoient été suspendues par l'Édit du mois d'Août 1771, tira parti de cette circonstance dans le Discours qu'il prononça à la premiere des Enquêtes. Mr. le Président Dubourg lui témoigna sa satisfaction & celle de la Chambre. Et il parut que le Public n'étoit pas moins content que le Tribunal.

Le même jour, les Chambres assemblées, arrêterent de députer vers la Cour des Aides de Montauban le

Secretaire qui fait les fonctions de Greffier en chef.

Le même jour, les Députés de la ville de Limoux, & ceux du Sénéchal de la même ville, furent admis à complimenter le Parlement. Mr. de St. Benoit, Juge-Mage, porta la parole pour ſa Compagnie. *Me. Saunine*, Avocat, parla pour la Ville.

Le Lundi 3 Avril.

Le Parlement fut harangué par les Députés du Sénéchal de Nîmes, & par ceux de la ville de Tarbe, capitale de la Bigorre.

Le même jour, la Bazoche fit une nouvelle ſortie très-brillante, & qui dura depuis trois heures de l'après-midi juſqu'à dix heures. On attend, avec la plus grande impatience, le jour du Couronnement & de la premiere ſortie du Roi de Bazoche. La Communauté des Procureurs n'épargne rien pour donner à ces deux cérémonies tout l'éclat dont elles ſont ſuſceptibles.

Le Mardi 4 Avril.

Les Députés de la ville de Figeac, ceux du Sénéchal de la même Ville, ceux du Chapitre de Pamiers & ceux

de la ville de Revel, ſe préſenterent aux Chambres aſſemblées pour complimenter la Cour ſur ſa réintégration.

Le Parlement ne reçoit les hommages de ces différens Corps qu'à midi, & lorſque le travail ordinaire des Chambres a pris fin.

Le Mercredi 5 Avril.

La Ville & le Chapitre de Lectoure, la Ville d'Auch, celle de Gaillac, & le Chapitre de Vabres, ont harangué le Parlement par la bouche de leurs Députés.

Le même jour, la Juriſdiction de la Bazoche a été admiſe à complimenter le Parlement. Le Roi a porté la parole & a prononcé un Diſcours analogue au Perſonnage qu'il joue dans cette Fête. Il étoit en habit noir, aſſiſté de ſon Chancelier en robe, & de ſes grands Officiers en uniforme. Son compliment a fait le plus grand plaiſir. On a beaucoup applaudi ſur-tout à l'eſpece de plainte qu'il a adreſſée à la Cour contre ceux qui ont appellé la Bazoche *une charmante parodie de la Royauté*. Il a fait voir que ſon empire étoit fondé ſur les Loix, & que ſa Royauté n'étoit ni une chimere, ni une parodie,

DISCOURS,
COMPLIMENS,
ET AUTRES PIECES.

DISCOURS, prononcé à la premiere Audience du Parlement, le 27 Mars, par Me. Gary, Avocat. [1771]

MESSIEURS,

Il manquoit à notre joie de voir nos Magiſtrats rentrer dans leurs fonctions publiques ; de jouir librement & ſans meſure du ſpectacle auguſte de leur ſageſſe & de leur gloire. Tel eſt le charme d'un bonheur ſi long-temps attendu ; on le poſſede, & l'on aime encore à en douter, comme pour s'en aſſûrer davantage : on a vu l'objet de ſes vœux, & l'on veut le revoir encore : on ne l'a jamais aſſez contemplé. On en cherche tous les rapports, on y va, on y revient, une douce & tendre inquiétude ne ceſſe de nous y ramener.

Ainſi donc triomphent les ſages !

C'eſt dans l'adverſité même, que leur gloire s'épure & que leurs jours s'embelliſſent. Ainſi triomphent les Loix ! ce ſont les atteintes même qu'elles reçoivent, qui étendent leur empire & perpétuent leur durée.

Au ſein du calme, dans les détails des Jugemens, les Magiſtrats, qui conſervent le dépôt des Loix opérent les plus grands effets, ſans qu'on ſonge à remonter à la cauſe. L'habitude de jouir de leurs bienfaits, le ſilence de leur Sanctuaire, la ſimplicité qu'ils y apportent, tout ſemble nuire à leur gloire. Leur main ſoutient cependant le poids de la choſe publique, ils en font mouvoir tous les reſſorts; mais à force d'être régulier & continu, le mouvement eſt à peine ſenti par un petit nombre de ſages, qui l'obſervent & le ſuivent.

C'eſt dans les commotions violentes, où la machine politique s'entrouvre & ſe décompoſe, où les Loix menacées de toutes parts, l'on voit les liens ſe diſſoudre, la confiance s'éteindre, la propriété devenir douteuſe, où les Magiſtrats, mis aux dernieres épreuves, affrontent la

calomnie & les disgraces ; c'eſt là qu'il faut les juger : c'eſt là qu'il faut les voir aux priſes avec le malheur, jouiſſant en paix de la fortune irritée, la convaincre d'impuiſſance, & dans des cœurs généreux & libres, élever des Temples à la vertu.

Que les paſſions ſe liguent, que les orages ſe multiplient, la Juſtice aura enfin ſon tour. La raiſon, qui en eſt le principe & la lumiere, " a un empire »naturel, dit un Magiſtrat Philoſo»phe (1), elle a même un empire ty»rannique : on lui réſiſte ; mais cette »réſiſtance eſt ſon triomphe ; encore »un peu de temps, & l'on ſera forcé »d'en revenir à elle ».

Partez, Magiſtrats fideles, fuyez Citoyens généreux. Nos cœurs volent ſur vos traces. Mais les mêmes ordres qui vous arrachent à notre amour, ne nous permettent pas de faire éclater nos regrets. A peine dans nos familles oſons-nous gémir & dire : l'oſtraciſme n'eſt que pour les Citoyens dangereux, & les Ariſtides partent pour l'exil.

Une foible voix s'échappe du milieu

(1) Eſprit des Loix.

de la Patrie assemblée (1) : dans des temps plus heureux, les cœurs des Citoyens eussent été autant d'échos, ce cri de douleur eût percé les barrieres, & retenti jusqu'au Trône ; mais il n'appartient qu'à la liberté de se faire entendre : le pouvoir a tout prévu, tout combiné : la voix se perd & s'éteint ; c'est un trait impuissant, qui passe & tombe sans atteindre.

Qu'enfin nos cœurs se dédommagent Que la contrainte, qui renferma nos regrets, serve dumoins à nous faire jouir de notre bonheur & de notre liberté. Qu'il est digne du Monarque, qui regne sur nos têtes, après avoir vu ce que peuvent les Rois, de se soumettre à la justice, & de ramener le pouvoir à la félicité des peuples !

Aveugles adulateurs, à qui l'intrigue tient lieu de service & l'ambition de regle, c'est à vous de fuir. Vos conseils ne souilleront jamais l'oreille d'un Prince qui ne cherche que la vérité. Votre politique ne tend qu'à tromper les hommes ; la sienne est l'art divin de les conduire au bonheur

(1) États de la Province, en 1771.

par la vertu. Vous vous ligueriez vainement contre ces antiques maximes, que vous avez tenté d'ébranler. Ici finissent vos espérances.

Un Roi, une Loi, un Parlement : rapports éternels & immuables. Voilà nos maximes, & celles du Prince qui nous gouverne. Il est la source, la plénitude de l'autorité ; c'est de lui qu'elle descend ; c'est à lui qu'elle remonte : mais ses Cours sont les canaux essentiels, par lesquels elle doit se répandre. Placés entre le Prince & les Peuples, d'une main les Magistrats maintiennent sa puissance : de l'autre ils assurent les droits des Sujets. Citoyens auprès du Trône, Sujets fideles dans les Tribunaux, ils sont le centre de l'équilibre, sur lequel est fondée la Monarchie, la gloire du Souverain & la félicité des peuples. Nés avec le pouvoir, nés avec l'obéissance, toujours les mêmes dans la diversité des formes & dans le torrent des révolutions ; déplacés, éloignés, rappellés, mais toujours nécessaires dans la hiérarchie civile, toujours indestructibles, inaltérables dans leur essence.

Non, Français, vous ne ſerez plus réduits à conſigner & à cacher ces principes dans vos cœurs. Votre Roi, du haut de ſon Trône, non-ſeulement daigne les avouer : il les profeſſe, il les conſacre. Lui-même il daigne vous éclairer & vous inſtruire. Quel maître ! Quelle autorité ! Ne cherchons pas ſes modeles dans l'Hiſtoire des Nations anciennes ; c'eſt le Henri IV de notre ſiecle, auſſi grand, auſſi juſte, mais plus jeune & plus heureux.

La France célébroit par ſes tranſports & par ſes fêtes l'époque fortunée, où deux Nations ſi long-temps rivales, ſi long-temps ennemies s'uniſſoient pour n'être plus qu'une même Famille, où la Fille de Marie-Théreſe devenoit la gloire & l'ornement des Bourbons. Nous vîmes le cœur de notre Dauphin s'ouvrir aux cris des malheureux ; nous vîmes couler ſes larmes & ſes bienfaits.

A peine monté ſur le Trône, il annonce ſon Regne par ſon amour pour ſes Peuples. Ce Code obſcur & myſtérieux, plus effrayant encore par ſes Commentaires que par ſon Texte, s'ouvre enfin aux yeux de ſa juſtice ; chaque

chaque jour il y corrige, chaque jour il y efface. Il établit par-tout les principes du bonheur : par-tout il en jette les fondemens. Ici en rendant la denrée libre, il anéantit les fraudes & favorise la réproduction ; ailleurs en affranchissant l'importation, il appelle l'abondance : l'activité de ses soins arrête une Contagion dévorante, & lui prescrit des bornes ; ses mains paternelles versent sur ces Pays infortunés les consolations & les secours. Ce qui avoit effrayé jusqu'à lui l'Administration, il l'ose & l'exécute : une Loi destructive, mais qu'on avoit jusqu'à lui regardée comme nécessaire, une Loi qui désoloit nos Campagnes en assujettissant nos Laboureurs, déja les Corvées n'existent plus. Assemblons, calculons ce nombre prodigieux d'Édits, de Réglemens, de Décisions, ouvrages de sa justice & de sa bienfaisance. Que de conquêtes sur ses propres États !

O vous, ses fideles amis, vous qu'il a appellés du fonds de vos retraites, pour être les conseils de sa jeunesse, & les ôtages de sa justice. votre choix fut le premier don qu'il fit à

ſon Peuple : vous fûtes le premier gage de ſon amour. En revoyant Henri IV nous avons revu les Sully : l'honneur, la franchiſe, la loyauté, cette vieille gloire du nom Français.

Voilà le Prince à qui nous devons la reſtauration de nos Loix & de nos Magiſtrats. Combien, MESSIEURS, combien il ajoute à votre gloire & à notre bonheur ! Vous étiez notre héritage, & c'eſt lui qui nous le rend. Oui, c'eſt ici que nous apporterons les offrandes de notre ſoumiſſion & de notre fidélité ; c'eſt de vous que nous recevrons les témoignages de ſon amour. Qu'il vive, qu'il dure autant que nos ſaintes Maximes ; que notre bonheur rempliſſe à jamais ſon ame de cette joie ſi touchante & ſi pure, qui eſt la récompenſe des bons Rois. Inſtruit, MESSIEURS, éclairé par votre ſageſſe, qu'il nous rende toujours meilleurs & toujours plus heureux.

Célébrons à l'envi ſa fête & celle de nos Loix ; rendons un pieux tribut à la mémoire de ſes Aïeux, à la vaillance, à l'honneur, à la généroſité, qui furent toujours le caractere

de leurs Sujets. Il me semble les voir ici sans rivalité, sans envie, réunis autour de leur Maître, recevoir ses Loix ; il me semble entendre leur Maître : Quand vous serez heureux & libres, que me restera-t-il à vous ordonner ?

Voyez tous les états se précipiter & se confondre pour signaler leurs transports : notre Pontife, donner le signal aux Citoyens : après avoir suffi à l'infortune, suffire encore à la joie : exciter toutes les vertus & en donner l'exemple : voyez nos Chevaliers, oubliant leurs travaux & leurs dangers, se mêler à nous ; faire de leurs lauriers des trophées à la Justice ; non dans des Tournois, mais dans des Fêtes plus dignes de cette époque, célébrer comme une victoire le triomphe de nos Magistrats.

Voyez ce Sexe enchanteur, accoutumé à recevoir si fièrement nos hommages, prodiguer les siens à nos Magistrats, & partager leur gloire, après avoir partagé leurs malheurs.

Et ce Peuple fidele. Combien il méritoit d'être heureux ! Ah ! C'est ce Peuple, qui ne flatte pas ; il ne

fait ni diſſimuler, ni feindre ; en lui tout eſt nature, tout eſt vérité. Qui ne ſeroit pas touché de voir ſa joie, ſa maniere de l'exprimer, ſes mouvemens, ſes danſes, ſes tranſports ? Comme il applaudit ! Comme il remercie ! Comme il aime ! Et qu'en a-t-il coûté à ſon Roi ? Un acte de Juſtice. Qu'elle eſt profonde, qu'elle eſt ſublime cette leçon, que Louis dépoſe aujourd'hui dans l'Hiſtoire de notre ſiecle, pour l'inſtruction des Rois & le bonheur des Nations !

Si j'oſois, MESSIEURS, comme ce peuple, offrir un tribut au Magiſtrat qui vous préſide, combien j'aimerois à peindre cette gravité tempérée par la douceur ; cette grandeur d'ame devenue ſi intéreſſante par ſes longs malheurs ; cette modeſtie au ſein de la gloire ; cette modération dans le bien qui eſt la ſageſſe des ſages : mais ne ſéparons pas ſa gloire de la vôtre ; je craindrois de la dégrader.

Dans ce concert unanime d'applaudiſſemens, vous avez, MESSIEURS, daigné diſtinguer l'hommage & les vœux d'un Ordre auquel votre gloire appartient plus ſpécialement. Un

marbre à jamais durable perpétuera le ſouvenir de votre triomphe & de ſa joie. Qu'il me ſoit permis d'emprunter ici le témoignage que lui a rendu un Magiſtrat *, dont la mémoire eſt ſi digne de vous être rappellée à votre retour : auſſi ancien que la Juſtice, auſſi noble que la vertu, l'Ordre des Avocats eſt auſſi néceſſaire que la Magiſtrature. Il n'a ceſſé de regarder vos malheurs comme les ſiens ; comme vous il a eu ſes diſgraces ; avec vous il les répare, avec vous il les oublie pour ne s'occuper que de ſes devoirs.

* M. le Chancelier d'Agueſſeau.

DISCOURS, prononcé à l'Audience du 27 Mars, par Me. Jamme, Avocat.

MESSIEURS,

TOUS nos accens doivent être l'expreſſion de la reconnoiſſance, & nos langues ne doivent ſe délier, que pour payer aux Reſtaurateurs du bien public le tribut d'hommage que la Patrie s'empreſſe de dépoſer aux pieds de ſes Dieux tutélaires.

Dans ce jour de réintégration universelle, la Nation semble se regénérer; toutes les ames s'élevent & s'agrandissent ; le feu du sentiment a ranimé tous les Ordres de l'État ; ils ne forment plus qu'une vaste Famille occupée à sentir & à peindre son bonheur.

La France a été successivement couverte de feux de joie ; les acclamations d'un peuple libre & reconnoissant ont retenti de toute part ; voilà, MESSIEURS, le cri des Citoyens qui se précipitent dans les bras de leurs Peres ; des Loix triomphantes qui, pour échapper aux coups qu'on leur portoit, n'avoient trouvé d'autre asyle que celui de vos cœurs ; de la Patrie qui renaît & s'embellit ; de la Nation entiere qui rentre en possession de ces vertus éprouvées qu'elle n'avoit cessé de revendiquer comme la portion la plus précieuse de son patrimoine.

Cineas livré à l'étonnement dans lequel le jetta l'éclat extérieur du Sénat de Rome, crut peindre aux yeux des Peuples, des Sénateurs parfaits, en s'écriant qu'il croyoit voir un

Conſiſtoire de Rois : s'il paroiſſoit dans l'enceinte de ce Tribunal, s'il fixoit ſes regards ſur ces genereuſes victimes du devoir, l'entouſiaſme de l'eſprit paſſeroit dans ſon cœur, des larmes d'attendriſſement couleroient de ſes yeux ; & n'écoutant que la voix du ſentiment & de la vérité, il s'écrieroit : c'eſt maintenant que je vois le modele des vrais Magiſtrats: placés ſur le Trône de la Juſtice, pour défendre comme pour juger les droits des Citoyens ; ils ne ſe contentent pas de peſer les divers intérêts qui diviſent les familles ; Citoyens eux-mêmes, lorſque la choſe publique eſt en danger, ils ont la généroſité de dépoſer les marques extérieures de leur grandeur dans le ſein de la Patrie, de ſe dépouiller de leurs affections perſonnelles pour ne s'animer que de l'intérêt général, & de ſe ſacrifier à la conſervation de cet heureux équilibre de pouvoirs ſi eſſentiel au bonheur d'une Monarchie.

Voilà, MESSIEURS, le langage que vos vertus patriotiques arracheroient à cet illuſtre étranger qui ſe

ſeroit jetté dans la foule, pour vous offrir & la Couronne civique & l'hommage de ſon cœur.

Que Rome ceſſe de nous vanter ſon Caton. Il ne ſut que mourir, lorſqu'il vit les Loix de ſa Patrie en danger, & ſa mort ne ſervit qu'à en accélerer la chûte. Nos Magiſtrats au contraire auſſi fidelés à leur Prince, qu'à leur ſerment, ont eu le courage de garder & de defendre le dépôt des Loix: ſi des ordres rigoureux les ont diſperſés dans les déſerts; ſupérieurs aux coups du ſort, jouiſſant en ſecret du témoignage de leur conſcience, au lieu de déſeſpérer du ſalut de la république, leur paiſible & modeſte conſtance a rétabli ſur l'antique baſe & les Loix & la Magiſtrature.

Oui, MESSIEURS, c'eſt par l'héroïſme de votre abdication apparente que vous avez le plus efficacement ſervi la Patrie; jamais vous n'avez auſſi pleinement exercé les fonctions de Magiſtrat, que lorſque vous les avez quittées, pour ne pas ſacrifier les Loix qui en ſont l'eſſence. Le Héros ceſſe-t-il de combattre pour la gloire de l'État, lorſque, pour prévenir une

capitulation inévitable, il cede à la force irréſiſtible du moment, enchaîne lui-même ſon courage, & prépare ſon triomphe par une glorieuſe retraite?

C'eſt par le ſacrifice de votre liberté que nous avons vu le patriotiſme ſe ranimer, la face de la France ſe rasſembler, & la Loi ſacrée de la propriété reprendre une nouvelle ſanction & ſa premiere vigueur; c'eſt par votre inébranlable fermeté, que les vertus épurées dans le creuſet du malheur ont été expoſées à la vénération des Peuples; c'eſt par elle qu'a été enfin renoué le lien précieux qui unit la *ſtabilité des Magiſtrats à la félicité publique.*

A l'aſpect de ces images conſolantes, quelles actions de grace n'avons-nous pas à rendre au jeune Monarque qui n'a pas cru pouvoir trouver dans les tréſors de ſa munificence, de bienfait plus digne de la nation dont il fait les délices, que de lui rendre les Magiſtrats qu'elle n'avoit ceſſé de réclamer. Dans cet âge où le pouvoir a tant de charmes, privé des conſeils des Princes de ſon ſang que l'intrigue

avoit écartés de la Cour, entouré d'hommes intéressés à accréditer les ressources de la faveur, sur les débris de l'empire inflexible des Loix, pressé de recueillir les séduisans avantages d'une triste révolution qu'on lui représentoit comme irrévocablement consommée, il a la force, en montant sur le Trône, de mesurer l'étendue de sa puissance, d'en tempérer lui-même l'exercice, & de la déposer aux pieds de la Loi, pour ne régner que d'après elle; il n'associe à ses travaux que des Ministres reconnus par leur amour pour la Patrie, & désignés par la voix publique la plus sûre & la plus fidelle conseillere des Rois: brûlant de se lier par le plus auguste engagement, il se hâte de rassembler, & de conduire lui-même en triomphe, dans le Temple de la Justice, les Magistrats épars, pour contracter entre leurs mains, la sainte obligation, *de régner toujours par l'esprit de raison & de conseil, suivant les formes & les Loix sagement établies dans son Royaume.* Paroles précieuses! vous avez retenti dans le cœur de tous les citoyens; la renommée vous a por-

tées jusques aux extrémités de l'univers, & mille monumens s'élevent pour vous transmettre tout entieres à la postérité la plus reculée.

Maîtres du monde, qui ne comptés au dessus de vous que l'Etre suprême, vous qui croyez que votre pouvoir n'a d'autre borne que votre volonté, écoutez un Roi de vingt ans qui retrace aux Nations & fortifie par son exemple, ces maximes primitives que l'orgueil du Despotisme n'a pu ni détruire ni altérer : Législateur & Citoyen, il se fait gloire de reconnoître, avec les meilleurs Rois, ses prédécesseurs, que si les Loix établies à mesure que les circonstances les rendent nécessaires, peuvent être modifiées ou anéanties, au gré de la volonté des Souverains, il en est d'autres jettées avec les fondemens des États & acceptées par le premier Souverain qui, en recevant la Couronne, promit pour lui & ses successeurs de les garder comme un dépôt inaltérable ; ces Loix sont sous la garantie du Trône ; elles forment l'heureuse chaîne qui attache les Peuples à leurs Rois, en assurant à chaque Ci-

toyen, ſa vie, la propriété, ſa liberté, ſon honneur.

C'eſt l'exécution de ces Loix ſacrées, qui dicte aux Princes les préceptes de la raiſon publique ; elle eſt l'égide immortelle qui couvre le Corps politique & le garantit des coups de l'Anarchie ; c'eſt par ſon reſpect pour ces premieres gardiennes des Empires, que le Monarque a effacé juſques à la trace de nos malheurs, & a, pour ainſi dire, arraché de l'immenſité des ſiecles, les jours qui ont éclairé la fatale révolution.

Et nous défenſeurs des Citoyens, coopérateurs de la Juſtice, félicitons-nous d'avoir été des premiers à donner le ſignal des ſentimens dont l'Ordre des Avocats conſervera toujours le précieux foyer. Nous rentrons auſſi dans la plénitude de notre état, & le triomphe de la Magiſtrature nous eſt commun.

Nous avions cru juſqu'ici que la nature étoit la ſeule puiſſance qui pût créer des Avocats, cependant les premiers chaînons de la Légiſlation étant rompus, nous avons vu s'élever une foule de *Titulaires* recrutés au hazard, qui

qui n'ont porté dans le premier Barreau de la France que des *proviſions* inſolites, à la place de ces talens diſtingués, de cette fermeté généreuſe, de cette auſtérité de principes & de mœurs, de cette précieuſe liberté, qui formeront toujours les caracteres particuliers de notre Ordre : ce fléau qui a affligé la Capitale, a été ſur le point de ſe répandre dans les Provinces : ayant ſuſpendu nous-même nos fonctions publiques dans une des chambres du Palais, parce que nous ne pouvions plus les y exercer avec gloire, n'avons-nous pas été menacés de nous voir remplacer par un détachement de ces hommes nouveaux, plus capables que nous d'étouffer l'impreſſion de l'honneur, & de laiſſer avilir dans leurs mains un titre dont leur intruſion les diſpenſoit de ſentir le prix ?

Mais pourquoi retracer une tentative affligeante dont nous avons déja noyé le ſouvenir dans le torrent de la joie générale ? Le Monarque éclairé en faiſant rentrer dans le néant ces organes étrangers, a donné à l'Ordre des Avocats le témoignage le plus honorable, qui ſcelle irrévocable-

ment sa gloire, assure son essence, & garantit pour toujours le Barreau Français des atteintes de ses détracteurs. Ce jour est donc une nouvelle consécration pour nous, comme pour les Magistrats.

Hâtons-nous de répondre à la confiance du Prince; renouvellons les engagemens sacrés de défendre, avec un nouveau zele, les droits des Citoyens; déposons nos sermens & nos vœux entre les mains du digne chef de cet auguste Sénat, & de ces Prélats Citoyens dont le cœur est le Code de la raison & du patriotisme: Jurons tous ensemble sur l'Autel de la justice & de la Patrie, de ne conserver d'autre rivalité que celle qui pourra nous faire concourir plus efficacement au maintien & au progrès de la chose publique.

DISCOURS de Me. Jamme jeune, à l'Audience du 27 Mars.

MESSIEURS,

Un cœur plein d'une joie qu'il ne peut contenir, ne cherche qu'à s'épancher & à la répandre sur tout

ce qui l'entoure : rien ne l'arrête ; il ne craint ni la timidité de sa voix, ni la foiblesse des expressions qui doivent le peindre ; toutes également au dessous de ses affections trahissent en vain le sentiment qui l'anime.

Si dans cette occasion, MESSIEURS, le génie avoit seul le droit de se faire entendre, réduit au silence, je me bornerois à mêler mes accens aux cris de l'allégresse publique, & à m'en distinguer s'il étoit possible par les transports qui m'agitent ; mais des tendres enfans au retour d'un pere chéri, toujours desiré & long-temps attendu, n'ont besoin pour faire éclater leur amour, ni du secours de l'Art, ni des efforts du Génie.

Oui, MESSIEURS, défenseurs des Loix que vous faites renaître, vous êtes les Peres chéris de tous les Citoyens ; vous êtes ceux de la Patrie, qui, tous sacrifiés pour cet Enfant sensible, venez enfin sécher des larmes stériles que votre absence faisoit encore couler. Puisse-t-elle mériter, à force d'amour & de respect, l'attachement dont vous la crûtes digne.

DISCOURS, prononcé à la premiere Audience de la Chambre Tournelle, par Me. Beſaucelle, Avocat.

MESSIEURS,

LES témoignages de la reconnoiſſance publique vous attendent, par-tout où vous viendrez vous offrir aux regards d'un Peuple heureux par vos vertus.

La Monarchie Françaiſe aſſiſe de nouveau ſur cette baſe antique, unique garant de ſa ſtabilité, eſt un bienfait dont la Nation eſt redevable à votre courage.

Comptables envers elle, comptables envers le Monarque, du ſacré dépôt des Loix, vous avez compris que le premier devoir d'un dépoſitaire eſt la fidélité, & que ſans elle l'obéiſſance même pourroit expoſer les *ſiens* aux reproches du Souverain.

Puiſſe, MESSIEURS, le ſouvenir de vos ſacrifices, de votre conſtance, & du prix flatteur que vous en recueillez, ſervir de leçon aux Magiſtrats qui rempliront un jour votre place.

Serois-je trop téméraire, MESSIEURS, ſi après le ſervice que vous

venez de rendre à la Patrie, j'oſois en ſon nom vous en demander un autre qui fait depuis long-temps l'objet de ſes vœux ?

La partie la plus éclairée de la Nation ſoupire après la réformation de nos Loix criminelles. Tous les grands Magiſtrats ſont impatiens de voir ceſſer ce contraſte, trop peu ſenti, d'une Nation douce, & d'une Légiſlation ſanguinaire.

Que ces voûtes terribles qui ont ſi ſouvent retenti de maximes effrayantes, n'entendent plus que des leçons d'humanité. Notre ſiecle attend ce bienfait d'un Légiſlateur que la Providence deſtine à de grandes choſes. Il eſt digne de Magiſtrats tels que vous d'accélérer par vos repréſentations le moment d'une réformation ſi deſirée.

DISCOURS prononcés par les Députés du Chapitre de Montréal, Mr. l'Abbé Auplin, Doyen, portant la parole.

A M. LE PRÉSIDENT DE PUIVERT.

MONSEIGNEUR,

Dépoſitaire des ſentimens du Cha-

pitre de Montréal, nous venons épancher dans votre ſein le reſpect, l'amour & la reconnoiſſance que nous inſpirent les malheurs & le triomphe de l'auguſte Compagnie que vous êtes ſi digne de préſider. Avec quel attendriſſement ne vous voyons-nous pas à la tête de ces fideles & généreux Magiſtrats, à qui vous donnâtes l'exemple de la fermeté, dans des temps difficiles, & dont vous faites chérir, au moment de votre triomphe, la douceur & l'humanité, par cet air de bonté qui charme les Députés des différens Ordres & vous concilie le cœur de tous les Citoyens.

C'eſt ce caractere de bienfaiſance & l'avantage particulier qu'a le Chapitre de Montréal de voir briller de plus près vos vertus dans les jours de votre repos, qui nous ont fait eſpérer que nous trouverions auprès de vous un accès favorable, & que vous voudriez bien nous ménager un inſtant pour que nous puiſſions avoir l'honneur de porter nos hommages aux pieds de la Cour.

AU PARLEMENT.

NOSSEIGNEURS,

Le Chapitre de Montréal qui a partagé par les ſentimens de ſon cœur les malheurs de la Magiſtrature, ſe réjouit aujourd'hui de ſon heureux retour. Nous avons déja fait éclater notre reconnoiſſance envers l'Etre Suprême par des Prieres publiques ; mais pour perpétuer nos actions de graces ſur un événement qui intéreſſe autant la poſtérité que nous-mêmes, nous avons fondé une Meſſe ſolemnelle qui ſera chantée tous les ans le jour anniverſaire du rétabliſſement que nous avons tant deſiré.

Cette fondation en nous rappellant annuellement vos diſgraces & votre conſtance, ſera bénir à jamais le Seigneur dans notre Égliſe, du triomphe de tant de vertueux Magiſtrats qui ſe ſont ſi généreuſement ſacrifiés pour ſauver les Loix & l'État. Puiſſe cet acte perpétuel de notre reconnoiſſance faire paſſer juſqu'à nos derniers ſucceſſeurs les ſentimens de reſpect, d'amour & d'admiration dont nous nous ſentons tous pénétrés.

Perſonne, NOSSEIGNEURS, n'avoit ſenti plus vivement que nous le coup porté à la Magiſtrature & le tort fait aux Peuples par la diſperſion des vrais Magiſtrats. En frappant les Miniſtres des Loix on avoit ébranlé les Loix mêmes; & le Citoyen n'oſoit plus les réclamer qu'en tremblant. Touchez de cette dangereuſe révolution, les jours de vos diſgraces ont été pour nous des jours de deuil & de triſteſſe. En pleurant nos protecteurs & nos peres, nous nous flattions cependant que la ſageſſe du Prince les rendroit un jour à nos vœux. Nous aimions à nous dire, que le regne de l'envie & du menſonge n'a qu'un temps, que le Monarque pouvoit être trompé, mais que ce ne ſeroit que pour le moment, & que le preſtige une fois diſſipé, la vérité reprendroit ſes droits & la Juſtice ſon empire. Le meilleur, le plus juſte des Rois, en rappellant à leurs fonctions des Magiſtrats fideles, vient de juſtifier nos regrets & nos eſpérances.

C'eſt votre fermeté, NOSSEIGNEURS, qui a rendu ſon premier éclat à la Magiſtrature avilie; c'eſt

votre conſtance qui a fait tomber le voile impoſteur dont on avoit voulu couvrir votre fidélité aux yeux du Souverain. Qu'il eſt glorieux pour vous de ſortir triomphans d'une épreuve ſi longue & ſi honorable ! Qu'il eſt conſolant pour nous de nous retrouver aujourd'hui devant nos Juges naturels, ces Juges que la Loi nous a donnés, & que la vengeance & la calomnie s'étoient efforcées de nous enlever !

Oublions à jamais ces temps de trouble & de confuſion, ces années malheureuſes où chaque jour faiſoit couler de nouvelles larmes. Vous allez les eſſuyer, NOSSEIGNEURS : le Triomphe de la Magiſtrature nous annonce le regne des Loix, la vigueur de la Juriſprudence, la tranquillité des Citoyens. A l'ombre de votre autorité chacun jouira paiſiblement de ſon état & de ſes droits.

C'eſt ce que le Chapitre de Montréal en particulier oſe eſpérer de la juſtice & de la bienveillance de la Cour. Nous avons droit à vos bontés & à votre protection, NOSSEIGNEURS, ſi elle peut être méritée par le plus profond reſpect & le plus parfait dévouement.

EXTRAIT de la Délibération du Chapitre de Montréal, du 24 Mars 1775.

M. le Doyen a dit que depuis la derniere aſſemblée Capitulaire, il étoit venu des nouvelles certaines de la rentrée du Parlement de Toulouſe ; que connoiſſant la façon de penſer de Meſſieurs les Capitulans, il ne doutoit pas que tous ne s'intéreſſaſſent vivement à un événement qui eſt devenu le ſujet de la joie publique, parce que dans le triomphe de la Magiſtrature chacun y voit celui des Loix & par-là la ſûreté des droits des Citoyens ; que dans cette heureuſe circonſtance où tous les Ordres s'empreſſent à faire éclater leurs ſentimens patriotiques, il ne croit pas que la Compagnie, animée du même eſprit, doive retenir plus long-temps les mouvemens de ſon cœur ; qu'il penſe ſur-tout qu'elle doit rendre de ſolemnelles actions de graces à celui qui tenant entre ſes mains les cœurs des Rois, dicte leurs volontés & diſpoſe des événemens.

Qu'à cet effet il étoit d'avis, 1°. de

chanter demain solemnellement le *Te Deum* d'abord après Complies & immédiatement avant la bénédiction du Saint Sacrement.

2°. Que Dimanche, 26 du courant, il fût chanté une Messe solemnelle *pro gratiis Deo agendis*, & que la Messe Capitulaire fût dite ce jour-là d'abord après Matines, pour laisser libre l'heure de dix heures, comme étant la plus propre à attirer le concours du peuple ; que M. le Châtelain, Messieurs les Consuls, les RR. PP. Carmes & les Pénitens seroient invités à se rendre à cette Messe ainsi qu'au *Te Deum* : comme aussi, que M. le Sacristain seroit prié d'en avertir le peuple à la Messe Paroissiale.

3°. Que le rétablissement de la Magistrature intéressant autant la postérité que ceux qui seront aujourd'hui les premiers à en ressentir les heureux effets, la Messe *pro gratiis Deo agendis*, fût chantée tous les ans à perpétuité le 14 Mars jour de la rentrée, & comme ce rétablissement est dû à la bonté & à la justice du Roi, qu'on chantât aussi à la suite de cette Messe les Pseaumes *Exaudiat* avec les au-

tres prieres accoutumées pour le Roi.

4°. Enfin qu'il fût fait une Députation de quatre Chanoines pour féliciter le Parlement en la perſonne de M. de Paivert le plus ancien de Meſſieurs les Préſidens, & haranguer même les Chambres aſſemblées, ſi la Cour veut accorder cet honneur à la Compagnie.

DISCOURS, prononcé par M. le Doyen du Chapitre de l'Iſle-Jourdain.

NOSSEIGNEURS,

C'EST par les Loix que vous prîtes naiſſance; c'eſt pour la défenſe des Loix que vous avez ſouffert l'exil; c'eſt le cri des Loix qui vous a réclamés; c'eſt un Roi juſte, & protecteur des Loix, qui vous rend aux vœux de ſon Peuple.

La Providence ne donna jamais à la Nation Françaiſe des marques plus ſenſibles de ſa protection, que dans cet heureux événement qui nous permet de vous offrir, dans le Sanctuaire même des Loix, des hommages que nos cœurs vous rendoient

en ſecret dans les lieux de votre diſperſion.

Victimes alors d'une cabale odieuſe, auſſi attentive qu'intéreſſée à tromper le meilleur des Rois, vos glorieuſes diſgraces vous rendirent, à nos yeux, ſemblables à ces anciens Confeſſeurs de la Foi, dont les premiers Fideles s'empreſſoient de baiſer les précieuſes chaines.

La liberté qui vous eſt rendue, les fonctions auguſtes que vous reprenez ne peuvent donc, NOSSEIGNEURS, rien ajouter à votre gloire; mais elles aſſurent le bonheur public, & ce bonheur vous eſt plus cher que votre gloire même.

Les acclamations de joie dont tout retentit, les fêtes patriotiques qui ſe ſuccédent, ſont les annonces & le préſage de ce bonheur. Puiſſiez-vous, NOSSEIGNEURS, goûter à jamais les douceurs que vous trouvez à le procurer!

Le Chapitre de l'Iſle ſera du nombre des heureux, ſi vous daignez l'honorer de votre protection.

DISCOURS au Parlement, les Chambres assemblées, au sujet de sa réintégration, prononcé par Me. Cazabon, gradué, Professeur Royal de Chirurgie, portant la parole pour son College, le 29 Mars 1775.

NOS SEIGNEURS,

Votre disgrace fit notre deuil ; votre courage fut notre ressource ; votre héroïsme rachete les vices de notre siecle ; votre retour est le triomphe de l'amour de la Patrie & des Loix. Les Inscriptions, les Couronnes, les Arcs de triomphe qu'on vous consacre de toutes parts, ne sont qu'une foible expression des sentimens dont tout vrai Français est vivement pénétré. Victimes pour un temps d'une cabale vindicative & persécutrice, Magistrats illustres, vous sortez resplendissans du tombeau de l'exil ; & la nation ensevelie avec ses Peres, ses Héros, refleurit avec eux & se pare de l'éclat de leur gloire. Qu'il est doux maintenant de vivre & d'être Français. Le College de Chirurgie, dont je suis l'organe, n'est composé que de citoyens ; le bien

général de la Patrie fait notre bonheur particulier. Amis du genre humain, occupés à soulager, ou à prévenir les maux qui poursuivent la fragile mortalité, avec quel saisissement de joie ne contemplons-nous point cette heureuse révolution qui rend à la France les intrépides défenseurs de la liberté, des propriétés, de la vie des citoyens.

Un envoyé de *Pirrhus* qui eut autrefois l'honneur d'être admis à l'Assemblée du Sénat Romain, rapportoit à son maître, qu'il avoit cru voir autant de Rois que de Sénateurs. Pour moi, NOSSEIGNEURS, plus heureux que *Cineas*, je vois, dans cet auguste Sanctuaire, l'Élite des Magistrats, dont l'éclat, supérieur à celui des Sceptres & des Couronnes, consiste en cette vertu pure, ferme, invincible, également assurée de l'estime de ses contemporains & du suffrage de la postérité.

DISCOURS à Noſſeigneurs de Parlement, prononcé, les Chambres aſſemblées, le 29 Mars 1775, par Me. Villar fils, Profeſſeur en Chirurgie, en leur offrant un Tableau figuratif d'un Monument que l'École Royale ſe propoſe d'élever.

NOSSEIGNEURS,

Dans un temps où le meilleur des Rois vient d'affermir le Trône de la Juſtice, en rendant à la Nation les Gardiens de ſa liberté, quel motif pourroit donc arrêter de véritables Citoyens, & les forcer de renfermer dans leur ſein la joie qui les anime ?

Enhardis par les ſuccès de ceux qui vous ont déja préſenté leurs hommages, les Profeſſeurs de l'École Royale de Chirurgie brûloient depuis long-temps du deſir de les imiter. Et moi foible organe de leurs ſentimens, ſoutenu par la majeſté de ce Sanctuaire, je viens aujourd'hui les acquitter de ce devoir ſacré, & célébrer l'époque de la reſtauration des Loix, & du triomphe de la Magiſtrature.

Votre exil, NOSSEIGNEURS, fut

pour toute la France une calamité publique. A peine les Membres du premier Sénat du Royaume furent-ils diſperſés, qu'on vit l'État s'agiter dans des convulſions violentes, & s'ébranler juſques dans ſes fondemens. Le Deſpotiſme, élevant ſa tête hideuſe, ſembloit nous menacer de s'établir dans nos climats. Mais l'amour du bien public, le vrai patriotiſme n'étoient point éteints dans l'ame de tous les Citoyens. Il exiſtoit des hommes capables de réprimer la licence de ceux qui tramoient ſourdement le renverſement des Loix : la vérité, la juſtice devoient reprendre leur empire. En vain vos ennemis, pouſſés par une audace criminelle, avoient eſſayé de leur porter des coups certains. Leur ſyſtême s'eſt bientôt écroulé, & ces lâches déſerteurs de la vertu ſe ſont précipités d'eux-mêmes dans l'abyme qu'avoient creuſé l'intrigue & le reſſentiment. Les Français, quoique plongés dans la conſternation, n'ont jamais regardé comme incurables les maux dont on avoit infecté la conſtitution de l'État. Ils ſavoient que les diſgraces n'abattent point les ames

fortes & généreuſes. Ils admiroient ſur-tout cet héroïſme qui vous fit ſacrifier, ſans balancer, ce que les hommes n'abandonnent jamais, la fortune & la liberté. Ils ſe rappelloient avec confiance ces paroles d'un grand homme, *qu'il ne faut jamais déſeſpérer du ſalut de la Patrie.*

Il eſt enfin venu, NOSSEIGNEURS, ce temps où la Juſtice devoit diſſiper les nuages qui la déroboient à nos regards. Un Roi juſte eſt monté ſur le Trône. Guidé par la ſageſſe & le génie, il a peſé les intérêts de ſon Peuple & les ſiens. Il a parcouru les faſtes de notre hiſtoire, & il a vu que les Corps dépoſitaires des Loix tenoient à l'eſſence de la Monarchie; que les Miniſtres de ces Loix, n'avoient paru rebelles, que parce qu'on avoit voulu les avilir, & qu'il devoit, en vous rendant à vos fonctions, remettre en vigueur des principes conſacrés par les plus grands de ſes Ancêtres.

Dès-lors tous les cœurs ont béni le jeune Monarque qui vous rendoit à nos vœux. Tous les vrais Patriotes ont à l'envi ſignalé leurs tranſports. Ici même dans ce Temple auguſte où

j'oſe faire entendre ma voix, les Citoyens de tous les ordres ſe ſont diſputé la gloire de décerner à vos vertus la récompenſe qui leur eſt due, & l'on a vu des Provinces s'énorgueillir, pour ainſi dire, de rentrer ſous votre domination.

Peres de la Patrie, vous qui ne fîtes jamais briller le glaive qui repoſe en vos mains que pour punir le crime & protéger la vertu, daignez prendre ſous vos auſpices tous ces concitoyens qu'elle enflamme de ſon amour; daignez ſur-tout protéger des Écoles où l'on enſeigne l'art d'adoucir les maux qui affligent l'humanité, & d'arracher à la mort ſes victimes; daignez, enfin, accepter le tableau figuratif d'un Monument que nous devons élever à votre gloire. Puiſſe-t-il ſeconder nos eſpérances, & tranſmettre à nos derniers neveux les ſentimens de reſpect & d'amour dont nous ſommes pénétrés!

EXTRAIT du Regiſtre des Délibérations du College de Chirurgie de Toulouſe.

L'an mil ſept cent ſoixante-quinze,

& le vingtieme jour du mois de Mars, Mr. Villar le pere, Lieutenant & Préſident, a dit :

MESSIEURS,

Vous voyez tous les jours les Citoyens de tous les ordres manifeſter par des fêtes publiques la joie que cauſe le rétabliſſement du Parlement de cette Ville. Chaque Corps fait éclater à l'envi les ſentimens dont il eſt pénétré dans cette circonſtance ; le College de Chirurgie ſeroit-il le ſeul qui voulût renfermer les ſiens dans le cœur de chacun des Membres qui le compoſent ? Je ſai qu'il n'eſt perſonne parmi nous à qui l'acte de juſtice que le Roi vient de faire ſoit indifférent ; mais nous ne devons pas nous contenter, MESSIEURS, d'y prendre part ; il faut le témoigner d'une maniere authentique ; il faut, s'il nous eſt poſſible, élever un Monument qui tranſmette d'âge en âge la mémoire d'une époque qui doit être chere à tout bon Citoyen. Sur quoi, la matiere ayant été miſe en délibération, & les avis ayant été recueillis par Mr. le Lieutenant, il a été délibéré unanimement & par acclamation, que pour célébrer

le retour des Magiſtrats que le Roi vient de rendre aux vœux de la France entiere, il ſera chanté une Meſſe en Muſique, & un *Te Deum*, auſſi en Muſique dans l'Egliſe des RR. PP. Auguſtins de cette Ville, aux fraix du College ; que pour donner à cette fête tout l'éclat que l'on pourra, tous les Membres dudit College ſe rendront dans la Chambre de Juriſdiction, rue des Pénitens Bleus, d'où ils partiront, ſuivant l'ordre qui ſera déterminé pour aller à la ſuſdite Egliſe ; que Mr. Villar le fils, Profeſſeur & premier Prévôt, accompagné des Profeſſeurs & de tous les Membres qui compoſent le Commité, ſe rendra chez M. de Puivert, pour lui faire part de la Délibération qui aura été priſe, lui exprimer leurs ſentimens ſur le rétabliſſement du Parlement, & lui demander les jour & heure auxquels le College pourra les rendre publics en les adreſſant au Parlement aſſemblé ; qu'enfin il ſera reçu tous les ans & à perpétuité, dans le mois de Mars, à commencer l'année prochaine, ſans aucun fraix de réception, deux Maîtres pauvres, pour s'établir dans les

Bourgs ou Villages du Dioceſe, qui rapporteront des Certificats des Écoles, & dont le choix ſera fait par M. le Premier Préſident du Parlement, ou celui de MM. les Préſidens qui occupera ſa place.

Lundi 20 du mois de Mars.

En exécution de la délibération priſe par le College de Chirurgie, MM. Villar, le fils, premier Prévot, Carriere, jeune, ſecond Prévot, & Cazabon, furent députés vers MM. les Capitouls, pour les inviter au *Te Deum* qu'ils devoient faire chanter en muſique dans l'Égliſe des RR. PP. Auguſtins.

Le Mardi 21.

Le College ſe rendit en corps à l'Hôtel-de-Ville, pour prendre MM. les Capitouls, d'où l'on ſe rendit en pompe à ladite Égliſe.

Le ſoir les maiſons de tous les Membres du College furent illuminées, & l'on fit tirer devant la porte du College une grande quantité de fuſées.

Le même ſoir, il y eut un bal paré à la Salle du Concert.

Le Mercredi 22.

Les Députés dudit College, au

nombre de douze, se rendirent au Palais pour complimenter le Parlement. Me. Cazabon, Professeur, parla au nom du College; & Me. Villar, le fils, parla pour les Professeurs de l'École Royale de Chirurgie, & présenta un Tableau figuratif d'un Monument que les Professeurs doivent élever, & le tableau fut accepté par le Parlement.

DICOURS prononcé à M. le Président de Puivert, par le sieur Laporte, Porte Étendard de la Compagnie des Maîtres Perruquiers.

MONSEIGNEUR,

Nous n'avons ni marbre, ni beaux discours à vous offrir; un Étendard donné par le cœur sera le gage de nos respects & de notre amour. Daignez le recevoir avec bonté & nous accorder votre protection.

On se propose d'insérer dans le Journal prochain les Pieces qui n'ont pu être placées dans celui-ci.

QUATRIEME SUITE
DU JOURNAL
DE TOULOUSE.

TOUTES les Provinces de ce vaſte Reſſort s'empreſſent de répondre au ſignal que leur a donné la ville de Toulouſe. Il n'eſt point de jour où l'on ne reçoive la nouvelle de quelque Fête patriotique, de quelque acte de Religion ou d'humanité deſtiné à perpétuer la mémoire de la réintégration du Parlement. Des témoignages de joie ſi multipliés & ſi touchans ſont bien propres à mettre en évidence & l'opinion du Peuple Français ſur le nouvel ordre de choſes établi en 1771, & ce *vœu général de la Nation*, ſolemnellement atteſté par le ſage Monarque qui nous gouverne.

Avant de reprendre la ſuite du précédent Journal, qui finit au 5 Avril, on croit devoir rapporter certains faits d'une date antérieure, dont le Jour-

naliſte n'a été inſtruit que depuis l'impreſſion de la troiſieme Suite.

Le 16 Mars 1775, Délibération de la Faculté de Droit de Montpellier, portant que M. le Recteur feroit publier un Mandement pour annoncer trois jours conſécutifs de vacance; que le Mardi ſuivant il ſeroit célébré une Meſſe ſolemnelle, après laquelle ſeroit chanté un *Te Deum* en Muſique, en actions de graces de la réintégration du Parlement; qu'il ſeroit tiré trois décharges de boëtes ſur la place de la Faculté; que tous les Profeſſeurs & Agrégés aſſiſteroient à la Meſſe & au *Te Deum* en Robes de cérémonie, & que les Étudians en Droit y ſeroient invités. Ces derniers, inſtruits de la Délibération que la Faculté venoit de prendre, lui préſenterent une Supplique en ces termes:

»Meſſieurs, vous venez de donner »des marques publiques de la joie que »vous reſſentez du retour du Parle»ment de Toulouſe. Inſtruits par vos »leçons & animés par votre exemple, »permettez-nous de faire éclater la »nôtre. Élevés dans l'École des Loix,

»pourrions-nous ne pas rendre cet »hommage à des Magiſtrats qui en »ſont les premiers Miniſtres

Cette permiſſion leur ayant été accordée, ils s'occuperent des préparatifs de la Fête, dont le jour fut indiqué au Jeudi 30 Mars.

Le 18 Mars, le Chapitre de l'Iſle-en-Jourdain délibéra de nourrir tous les Pauvres de la Paroiſſe pendant les Fêtes de Pâques.

Le 19 Mars, la ville de Pézenas ſignala ſa joie par une Fête publique délibérée en Conſeil de Ville le 14 du même mois. Elle fut annoncée dès le grand matin par la Mouſqueterie de la Ville. A dix heures les Officiers Municipaux, précédés de tous les Corps de Métier ſous les armes, & ſuivant chacun ſon Étendard, ſe rendirent à l'Egliſe Paroiſſiale, où, en action de graces de la réintégration du Parlement, on chanta une Meſſe ſolemnelle & un *Te Deum* en Muſique.

Tous les Habitans des Lieux voiſins étoient accourus à Pézenas pour jouir de la Fête, & mêler leur joie à celle des bons Citoyens de cette Ville.

Les danſes commencerent d'abord après dîner. Quatre Fontaines de vin couloient dans les Places principales. On diſtribua du pain en abondance devant l'Hôtel de Ville. Le ſoir toutes les rues furent illuminées. Les Conſuls, précédés, comme le matin, par les Corps de Métier, allerent faire tirer un Feu d'artifice qui fut très-brillant. Après quoi les danſes recommencerent, & continuerent juſques bien avant dans la nuit.

Le 21 Mars, les Notaires & Procureurs de la même Ville, voulant marquer leur joie par une Fête particuliere, firent chanter une Meſſe & un *Te Deum* en Muſique, & diſtribuer aux Pauvres ſix cens livres de pain, avec du vin en abondance. Leurs Clercs, au nombre de ſoixante, aſſiſterent à la Meſſe & au *Te Deum* en habit uniforme; après quoi ils promenerent à cheval les principales rues de Pézenas. Cette Fête fut terminée par une illumination brillante, par des Feux de joie & par des danſes dans toutes les Places.

Le 24 Mars, le Chapitre de Mont-

réal délibéra de chanter à perpétuité une Meſſe ſolemnelle le 14 Mars de chaque année, pour remercier le Ciel de la réintégration du Parlement.

Le 25 Mars, la Communauté ſéculiere de la même Ville délibéra de doter tous les ans une fille qui ſeroit mariée le 14 Mars, en mémoire de cet heureux événement.

Le 26 Mars, Délibération des Pénitens Bleus de Montpellier, portant »que la Compagnie, pénétrée des ſen»timens qui animent tous les Sujets fi»deles du Roi, a délibéré qu'en mé»moire perpétuelle du rétabliſſement »du Parlement de Toulouſe, il ſera »célébré dans ſon Egliſe, le 14 Mars »de chaque année, une Meſſe ſolem»nelle pour la conſervation de la per»ſonne du Roi, de la Reine, de la »Famille Royale, & pour la ſtabilité »perpétuelle du Parlement de Tou»louſe.

Le 28 Mars, le Corps du Commerce de Montpellier arrêta de doter ſix filles, & de faire chanter une Meſſe & un *Te Deum* en Muſique, en action de graces de la réintégration du Par-

lement. Il fut auſſi arrêté que ce jour-là toutes les Boutiques des Négocians ſeroient fermées.

Le 30 Mars, Meſſieurs les Étudians en Droit de l'Univerſité de Montpellier donnerent la Fête publique qu'ils avoient délibérée le 16. Nous ne pouvons mieux faire que de copier la Relation imprimée qu'ils ont envoyée à M. le Préſident de Puivert.

»La Façade du College de Droit »eſt ornée de ſix grandes fenêtres à »l'Italienne, donnant ſur une grande »Place. Toute cette Façade ſurmon»tée par des créneaux étoit illuminée »par plus de quatorze cens lampions, »artifiement rangés entre les ſix fenê»tres. La corniche étoit garnie de »pots à feu. Sur le frontiſpice de la »Porte d'entrée, ornée d'un cordon »de laurier, étoit une Thémis avec »cette déviſe.

Nuſquam juſtè magis lætata eſt.

»On prit ſur la Place une étendue »égale à celle de la Façade, & cet »eſpace fut ſéparé des rues qui y abou»tiſſent par pluſieurs portiques, ornés »de guirlandes & d'emblêmes. Celui

qui étoit au fonds repréſentoit un So-
»leil obſcurci par quelques nuages,
»avec cette inſcription.

Tegere potuerunt, non tollere.

»Celui qui étoit à côté repréſen-
»toit un arbre antique battu des vents,
»avec cette déviſe.

Quò antiquior, eò firmior.

»Vis-à-vis étoit cette inſcription.

Gloria Filiorum, Patres eorum.

»Et le tout étoit éclairé par des re-
»verberes, des globes de feu & par
»d'autres illuminations en tout genre.
»Le Peuple, qui accouroit en foule à
»cette réjouiſſance, danſoit ſur cette
»Place au ſon des hautbois & des tam-
»bours, & dans le même temps MM.
»les Étudians jettoient du haut des fe-
»nêtres des dragées en grande quan-
»tité.

»On ſervit dans la grande Salle de
»la Faculté un repas ſplendide ſur une
»table en forme de fer à cheval, gar-
»nie de plus de ſoixante couverts. On
»y avoit invité par députation MM.
»les Étudians en Médecine, qui vin-
»rent au nombre de ſix. La Sympho-
»nie du Régiment de Touraine ſe ſit

»entendre pendant tout le repas, à la »fin duquel Mr. Loys, Doyen de MM. »les Étudians, porta la ſanté du Roi, »de la Famille Royale, & du Parle»ment. Chaque ſanté fut annoncée »par pluſieurs décharges de boetes, »qu'on tira ſur la Place : tout annon»çoit la joie dont on étoit pénétré.

»Un grand nombre de Dames & »de Perſonnes du premier rang vou»lurent honorer cette Fête de leur pré»ſence. Le repas fini, on ſe retira »dans d'autres Salles, où l'on danſa »juſques bien avant dans la nuit. Rien »ne troubla cette Fête, où tout ſe »paſſa dans l'ordre & la décence con»venables, par les ſoins qu'avoient »pris MM. les Étudians de placer des »Grenadiers au tour de la Place & »dans toutes les Portes, pour empê»cher le tumulte.

Le 31 Mars, M. l'Évêque d'Alais célébra Pontificalement, dans ſon Egliſe Cathédrale, une Meſſe ſolemnelle en action de graces de la réintégration du Parlement. Le Corps de Ville, toute la Nobleſſe, les Cours de Magiſtrature, les Officiers de la

Garniſon & de l'État Major furent invités & préſens. Le Prélat leur donna enſuite un dîner ſplendide.

A quatre heures de l'après-midi on chanta un *Te Deum* en Muſique qui fut entonné par M. l'Évêque. Après quoi on exécuta un Motet dont les paroles étoient le fameux texte d'Iſaïe, cité, dans un autre temps, avec tant de courage, par ce Prélat Citoyen : *Reſtituam Judices ut fuerant prius*, &c.

M. l'Évêque d'Alais, à la tête de ſon Chapitre & du Corps Municipal, alla enſuite allumer un Feu de joie préparé devant l'Hôtel de Ville. Le ſoir, grande illumination à l'Évêché & dans toutes les rues d'Alais. Les boetes, les fuſées, les ſerpenteaux ajoutoient un nouvel éclat à l'illumination. Les Officiers Municipaux firent tirer en même temps un Feu d'artifice qui réuſſit parfaitement.

Le 5 Avril, la ville d'Uſez fit des réjouiſſances publiques annoncées la veille au ſon de la grande cloche & au bruit des trompetes de la Ville. On chanta dans la nouvelle Egliſe Paroiſſiale une Meſſe ſolemnelle, où M.

l'Évêque assista en Rochet & Camail. Tous les Corps de la Ville y furent invités & s'y rendirent. Les Boutiques furent fermées ce jour-là ; le soir, illumination générale & Feu de joie.

Le même jour 5 Avril, le Sénéchal & Préfidial de Lectoure fut admis à complimenter le Parlement.

Le Vendredi 7 Avril.

Me. Gravier, faifant les fonctions de Greffier en Chef au Parlement, fut introduit dans la Chambre du Conseil de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier. On fuivit à fon égard le même cérémonial que le Parlement avoit obfervé à l'égard du Greffier en Chef de la Cour des Aides. Après que le Député du Parlement eut parlé, M. le Premier Préfident lui fit une réponfe très-noble ; après quoi M. Duché, Procureur Général, prit la parole & prononça un Difcours digne de lui. On trouvera à la fuite du préfent Journal le Difcours prononcé par le Député du Parlement, avec la Réponfe de M. le Premier Préfident de la Cour des Aides, & le Requifitoire de M. le Procureur Gé-

néral du Roi en la même Cour.

Toutes les Perſonnes en Place, & des Députés de tous les Corps paſſerent enſuite chez le Député du Parlement. M. le Premier Préſident lui donna un grand repas, & Meſſieurs les Officiers Municipaux lui envoyerent une garde d'honneur qui ne déſempara pas ſon logement pendant le ſéjour qu'il fit à Montpellier.

Le Samedi 8 Avril.

Le Chapitre de Cahors, le Sénéchal de Rhodez, le Siege Royal de Fezenzaguet, la Communauté de Mauvaiſin, & les Amirautés d'Agde & de Cette, complimenterent le Parlement ſur ſa réintégration. Le Diſcours de Mr. Pouget, qui parla pour les deux Amirautés, fit une très-grande impreſſion ſur l'eſprit des Auditeurs. On tâchera de ſe le procurer pour en orner ce Journal.

Le même jour, le Parlement rendit un Arrêt pour le tranſport des Minutes & Regiſtres du Conſeil Supérieur de Nîmes.

Le même jour encore, le Parlement, pénétré de tous les témoigna-

ges d'amour & de joie que lui donnent les Peuples de ſon Reſſort, & voulant marquer ſa ſenſibilité d'une maniere utile, a arrêté une aumône de trente mille livres en la forme ſuivante. Il ſera délivré deux mille écus au Curés de Toulouſe, pour être diſtribués pendant les Fêtes de Pâques aux Pauvres de leurs Paroiſſes, & par préférence aux Pauvres honteux.

Quatre mille livres ſeront employées à procurer l'élargiſſement des Priſonniers civils qui paroîtront les plus dignes de cette grace.

Et vingt mille livres pour une fondation perpétuelle de cent piſtoles par année, qui ſeront employées aux beſoins les plus urgens des Priſonniers de la Miſéricorde.

DISCOURS,

DISCOURS, *COMPLIMENS*, ET AUTRES PIECES.

DISCOURS du Greffier en Chef de la Cour des Aides, au Parlement de Toulouſe, ſur ſa rentrée.

MESSIEURS,

CHARGÉ par la Cour des Comptes, Aides & Finances de cette Province, de vous témoigner la ſatisfaction que lui cauſe la réintégration de tous les Membres de ce Parlement, rien n'eſt plus flatteur ni plus honorable pour moi que d'être l'interprete de ſes ſentimens envers des Magiſtrats vertueux & patriotes, ſuivis dans leur retraite par les regrets & l'amour des Peuples, & réclamés par les vœux de la Nation.

Notre auguſte Monarque perſuadé que la Juſtice eſt le ſoutien de l'autorité, & qu'elle en doit régler l'uſage,

a cru ne pouvoir mieux ſignaler le commencement de ſon Regne, qu'en rendant aux Loix leur activité, & à la Magiſtrature ſon ancienne ſplendeur.

La Cour, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, a regardé comme incompatible avec ſa délicateſſe & ſes principes tous les avantages qui auroient pu bleſſer les vôtres. Sa conduite, que de juſtes ménagemens l'ont engagée à tenir ſecrete, a toujours été conforme à vos intérêts & à votre gloire. Ce témoignage qu'elle aime à ſe rendre ne peut que cimenter l'union entre deux Compagnies conſtituées eſſentiellemennt pour le bonheur des peuples de cette Province.

Que ne doit-on pas attendre des effets & de la durée de cette union précieuſe en voyant à la tête de cette Aſſemblée reſpectable, un Magiſtrat qui ajoute en ce moment un nouvel éclat à cette premiere place & dont le mérite a concilié tous les ſuffrages.

DISCOURS du Greffier en Chef du Parlement, à la Cour des Aides de Montpellier.

MESSIEURS,

LA Cour de Parlement a vivement reſſenti les témoignages d'intérêt que la Cour des Comptes, Aides & Finances lui a donnés à l'occaſion d'un événement que le vœu général des peuples ſollicitoit de la juſtice & de la bonté du Roi.

Le ſuffrage des cœurs ſenſibles & vertueux, tels que les vôtres, MESSIEURS, a conſolé plus d'une fois dans leurs épreuves des Magiſtrats fideles. On vient de leur confirmer de votre part ce que le bruit public leur avoit appris de la généroſité de vos refus. Ils y ont applaudi ſans en être étonnés : l'obéiſſance chez les féaux eſt inſéparable de la fidélité.

Quoi de plus propre, MESSIEURS, que l'amour des mêmes principes à perpétuer entre les deux Compagnies une union précieuſe à l'une & à l'autre, & qui ne peut que tourner au bien du ſervice du Roi & au bonheur de cette Province?

Je ſuis chargé, MESSIEURS, d'aſſurer le Chef & les Membres de cette reſpectable Aſſemblée, des ſentimens que le Parlement ne ceſſera de conſerver pour eux.

RÉPONSE, de M. le Premier Préſident, au Greffier du Parlement.

RIEN n'eſt plus digne de la juſtice de notre auguſte Souverain que d'avoir ordonné la réintégration des Parlemens ; c'eſt un bienfait que la reconnoiſſance gravera d'âge en âge dans tous les cœurs : trop pénétrés de ces ſentimens pour ne pas les manifeſter, nous avons voulu marquer d'une maniere ſolemnelle au Parlement de cette Province, la joie que nous reſſentons de le voir raffermir dans la propriété de l'exercice de ſes fonctions. Les témoignages de ſenſibilité que le Parlement nous donne en ce moment, ajoutent de nouveaux motifs à notre attachement pour cette Compagnie reſpectable ; un rapport de principes & de volonté forme entr'elle & Nous une union qui ne ſauroit ſe démentir, & dans les diffé-

rentes parties de l'autorité qui nous eſt confiée, nous nous empreſſerons mutuellement à concourir au bien général : cet heureux accord fera la gloire de nos deux Compagnies. La ſûreté publique & le bonheur de la Nation ne peuvent qu'augmenter ſous le gouvernement tutélaire des Loix & de la Magiſtrature.

DISCOURS de M. le Procureur Général du Roi, à la Chambre des Comptes.

MESSIEURS,

Les ſentimens dont le Parlement eſt animé, & que ſon éloquent Interprete vient de vous expoſer avec tant de nobleſſe, répandent ſans doute dans vos cœurs une ſatisfaction bien douce & digne de vous.

Mais la juſtice qu'il rend à votre attachement aux Loix, à votre zele pour le bien de l'État, nous ne craignons pas de dire qu'il vous la devoit, Messieurs, à vous, qui, dans des jours d'illuſion & de foibleſſe, n'avez pas même regardé comme un ſacrifice le mépris des offres les plus inſi-

dieuſes ; qui, invariables dans vos ſentimens, comme dans vos principes, n'avez jamais ceſſé de partager les regrets & les vœux de la Nation.

Forcés de renfermer en vous-mêmes le cri de votre douleur dans des circonſtances dangereuſes, où la réclamation impuiſſante du zele le plus pur étoit un titre de proſcription, & ne faiſoit que des coupables, vous vous êtes empreſſez de dépoſer dans les faſtes du Parlement le témoignage de la joie que vous fait éprouver l'heureuſe révolution, qui rétablit ſur la ſtabilité des Magiſtrats & des Loix, la baſe de la félicité publique.

Vous voyez avec tranſport revivre dans notre jeune Monarque les Princes humains & juſtes qui ont mérité les éloges du plus éloquent & du moins flatteur des Hiſtoriens.

La Nation va devoir à ſon amour pour la juſtice, à ſon reſpect pour les Loix, des jours ſereins, où la réunion de la ſouveraineté & de la liberté, où l'autorité de jour en jour plus douce & plus aimable, la fera jouir de cette tranquille ſécurité, qu'elle ſe contentoit de deſirer & d'attendre.

Il ne pouvoit mieux lui prouver, MESSIEURS, combien il eſt occupé de ſon bonheur qu'en rappellant, pour concourir à ce grand ouvrage, des Coopérateurs ſi dignes de lui, ſous les auſpices d'un Magiſtrat qui méritoit d'être leur chef, parce qu'il avoit été leur modele.

Nous requérons que le Diſcours prononcé par le Greffier en chef du Parlement, qui ſera invité d'en donner copie, ainſi que de la Réponſe que vient de lui faire M. le Premier Préſident, ſoient tranſcrits dans les Regiſtres de la Cour; & qu'un extrait en forme de la Délibération à prendre ſera expédié audit Greffier par ſon Secretaire, à l'effet d'être remis ſous les yeux du Parlement, comme un monument éternel des ſentimens, qui dans un moment ſi cher à la Nation, ont animé les deux premiers Tribunaux de cette Province.

DISCOURS prononcé par Mr. Mulpel, Capitoul, l'un des quatre Députés de l'Hôtel de Ville de Toulouſe, le 17 Mars 1775.

MESSIEURS,

Qu'il eſt doux, qu'il eſt flatteur pour nous, que la premiere fois que nous ayons l'honneur d'être admis dans le Sanctuaire de la Juſtice, ce ſoit pour porter aux pieds de la Cour les expreſſions de la joie la plus vive & la plus ſincere, ſur un événement que notre Patrie deſiroit depuis long-temps.

L'éloignement de Magiſtrats reſpectables, le démembrement du Reſſort de la Cour, une atteinte mortelle portée à la propriété, étoit le ſujet de nos regrets & de nos craintes.

Nous voyons l'aurore du Regne le plus heureux qui ait jamais lui ſur la France, pour rendre ces Citoyens vertueux, & réintégrer dans leurs fonctions ces Miniſtres reſpectables des Loix; on rend à la Cour tout ſon Reſſort : la propriété, ce droit ſacré & ſi cher à tous les hommes, eſt aujourd'hui aſſurée; quels motifs pour exci-

ter notre ſenſibilité & notre amour pour le Monarque de qui nous tenons tous ces bienfaits !

Les formalités que nous ſommes adſtreints de ſuivre dans notre Adminiſtration ne nous ont pas permis de faire éclater notre joie auſſi-tôt que nous l'aurions deſiré ; mais nous avons vu, avec ſatisfaction, tous nos Citoyens prévenir nos intentions, ſe livrer aux mouvemens de leurs cœurs, faire éclater leur allégreſſe avant que nous euſſions pu les inviter à le faire.

Nous nous ſommes empreſſés, MESSIEURS, auſſi-tôt qu'il nous a été poſſible, de donner à la Cour des preuves non équivoques des ſentimens dont nous ſommes pénétrés.

Si dans les Réjouiſſances que nous avons délibérées nous n'avons pu ſuivre les mouvemens de nos cœurs ; ſi des vues d'économie, toujours néceſſaires dans l'adminiſtration des fonds publics, ont mis des bornes aux témoignages que nous aurions voulu vous donner de notre joie ; ſi nous ſommes privés de la douce ſatisfaction de tranſmettre cet heureux événement à la

poſtérité, par des monumens qui répondiſſent à la majeſté du ſujet, nos deſirs ne ſeront point fruſtrés, nous vous les dreſſerons dans nos cœurs ces monumens, nous dirons à nos neveux qu'il fut des hommes vertueux, des Citoyens chers à la Province, des Magiſtrats, qui, perſécutés par une cabale odieuſe, ont été arrachés à leurs fonctions & à la Patrie, & en ont emporté les regrets.

Nous leur dirons que ces mêmes Magiſtrats nous ont été rendus par le meilleur des Rois; nos deſcendans béniront la mémoire de ce Roi & la vôtre. Ainſi cette tradition, plus durable que les inſcriptions que le temps détruit, tranſmettra d'âge en âge le ſujet de notre joie & de notre amour.

Daignerez-vous agréer, MESSIEURS, qu'après vous avoir parlé au nom du Corps de Ville, dont nous avons l'honneur d'être l'organe, & après vous avoir préſenté ſes vœux & ſes hommages, nous oſions vous parler des ſentimens dont nous & nos Confreres ſommes pénétrés? Tout Citoyen vous eſt cher, & vous accueillez avec bonté

les expreſſions de leur cœur ; nous n'entreprendrons point de vous peindre ce qui ſe paſſe dans les nôtres. Vouloir exprimer ces mouvemens ce ſeroit les affoiblir. Nous nous bornerons donc à aſſurer la Cour du reſpect & de la vénération la plus profonde ; nous la ſupplierons de vouloir nous accorder la protection qui nous eſt ſi néceſſaire dans les fonctions pénibles du miniſtere qui nous eſt confié. Nous nous empreſſerons de la mériter & de lui donner des marques de notre dévouement & de notre obéiſſance.

Nous venons, MESSIEURS, pour prier la Cour, au nom du Corps de Ville, de vouloir aſſiſter à un *Te Deum* qui ſe chantera, ſous ſon bon plaiſir, demain, 18 du courant, à quatre heures du ſoir, dans l'Egliſe de la Dalbade, pour remercier Dieu de l'heureux événement qui fait le ſujet de la joie qui nous anime : la prier en outre d'agréer la Fête que la Ville ſe diſpoſe à donner le 19 de ce mois à la même occaſion.

EXTRAIT de la Délibération de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture, du Mardi 22 Mars 1775.

L'ASSEMBLÉE ayant été convoquée pour délibérer à l'occasion du rétablissement du Parlement, Mr. le Modérateur a dit :

MESSIEURS,

DANS cette heureuse révolution, qui rend à la Patrie le Tribunal auguste, dépositaire fidele & incorruptible de nos Loix & de nos libertés légitimes, tous les Corps s'empressent à l'envi de faire éclater leur joie; l'allégresse est la même dans tous les cœurs; mais en se répandant au dehors, elle reçoit les diverses formes que la constitution particuliere de ces Corps, leur destination, leur caractere doivent lui donner.

Ceux dont la sensibilité se manifeste ordinairement par une gaieté vive & bruyante, ont formé des Cavalcades nombreuses, dont le brillant spectacle intéresse tous les ordres des Citoyens,

toyens, & donne à la joie publique cette universalité qui la redouble dans les cœurs sensibles. Ceux dont la naissance, l'état, la profession élevent l'esprit & le cœur au dessus des marques vulgaires d'une joie commune, ont caractérisé la leur par des fêtes, par des marques d'honneur, par des monumens durables, par des largesses & des établissemens consacrés à l'humanité & à la population, sous les auspices de la Religion & de la piété.

Cette Jeunesse intéressante, l'espoir le plus doux de la Patrie, que la célébrité de nos études rassemble de toutes les parties de ce vaste Ressort, que la fougue de l'âge & la voix séduisante des plaisirs rendent presque toujours indifférente sur les événemens de la vie civile, a suspendu tout-à-coup sa légereté naturelle pour ne s'occuper que de l'heureux retour de nos Magistrats; l'ordre & la décence ont caractérisé ses Assemblées trop souvent agitées & tumultueuses; ses Délibérations ont étonné par leur sagesse, & plus encore par la modestie & la

gravité qui en ont accompagné l'exécution. La Couronne civique qu'elle a préſentée, avec l'inſcription *Ob cives ſervatos*, aux Chefs de ces vertueux & reſpectables Exilés eſt une idée ſimple & ſublime qui exprime le mieux cet honneur pur & déſintéreſſé auquel ſeul aſpire le vrai Magiſtrat.

Le Corps des Négocians a marqué la part qu'il prend à la félicité publique par des feux, des illuminations, des médailles frappées pour cet événement, & ſur-tout par le ſpectacle attendriſſant d'une ſorte de rédemption de captifs.

Le Chapitre de la Métropole a marqué ſa joie par un bienfait d'un autre genre, mais auſſi intéreſſant pour la Société; il a même étendu ce bienfait juſqu'aux races futures. Il a fondé à perpétuité une dot pour un mariage qui ſera béni chaque année, à la Meſſe ſolemnelle qu'il célebre le jour de Saint Nicolas dans la Chapelle du Palais; ainſi chaque année, à perpétuité, à pareil jour, la Religion & la Nature ſe réuniront pour rappeller de concert aux Citoyens, dans le Sanc-

tuaire même de la Justice, l'époque heureuse de son rétablissement.

Je ne m'étendrai pas davantage, MESSIEURS, sur les différentes marques de joie que les divers Corps de cette Ville ont données. La Délibération du Corps de Ville, monument à la fois de zele, de magnificence & de charité; celle du Corps des Procureurs, consacrée à l'intérêt si touchant de la population; la Pyramide délibérée par l'Ordre des Avocats, dont l'objet est, comme celui de leurs talens, l'immortalité, mériteroient sans doute une attention particuliere; mais je retarderois trop long-temps l'expression de votre propre joie, qui s'impatiente d'éclater, & qui s'est déja plainte des délais que le service public, auquel votre établissement vous oblige, lui a imposés; je me contenterai seulement de vous présenter l'exemple que viennent de vous donner les deux Académies de cette Ville, dont vous partagés le zele & l'émulation.

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres a délibéré de faire faire un

Médaillon en marbre qui représentera le portrait du Roi, avec une inscription au bas relative à l'événement qui fait le sujet de la joie publique, pour être placé dans la Salle de ses Assemblées.

L'Académie des Jeux Floraux a délibéré de donner une Thémis d'argent posée sur un piedestal avec des inscriptions au bas, à la meilleure Ode qui lui sera présentée dans le mois de Juillet prochain, dont l'événement actuel sera le sujet.

La Délibération de l'Académie des Sciences concentre dans cette Compagnie le monument qu'elle consacre à la joie publique, celle de l'Académie des Jeux Floraux le transporte au dehors.

La premiere de ces deux Délibérations a l'avantage de présenter toujours au Corps assemblé le marbre éternel sur lequel sera gravée l'expression de son zele patriotique, & de lui tracer à jamais la route de l'honneur & de la vertu. La seconde, en transformant le monument qu'elle dédie, en objet d'émulation pour les talens,

tourne en récompenſe plus honorable encore que précieuſe le zele qui l'anime & le propage ainſi ſans l'affoiblir.

Me permettrez-vous, MESSIEURS, de vous propoſer une Délibération qui réuniroit, ce me ſemble, ces divers avantages?

C'eſt de faire un Tableau dont le ſujet ſoit le rétabliſſement du Parlement, de placer ce Tableau dans la Salle de vos Aſſemblées, ainſi que l'Académie des Sciences l'a délibéré pour ſon Médaillon, &, à l'exemple de l'Académie des Jeux Floraux, de donner un Prix au meilleur Ouvrage qui vous ſera préſenté en ce genre.

J'ajouterai qu'un événement qui permet à la joie de ne ſe fixer aucune borne, vous permet auſſi de vous écarter de vos regles ordinaires. Vos Prix ne ſont jamais diſputés que par des Éleves, je propoſerois celui-ci aux Maîtres.

La propoſition de Mr. le Modérateur a été unanimement adoptée, & conformément il a été délibéré :

1°. De faire un Tableau dont le ſujet ſera le rétabliſſement du Parlement.

2°. D'assigner un Prix à ce Tableau.

3°. Que la valeur de ce Prix sera fixée dans une Assemblée convoquée à cet effet.

4°. Que dans ladite Assemblée on nommera des Commissaires qui seront chargés de s'occuper de l'exécution du susdit Tableau.

5°. Que tous les Associés Artistes de l'Académie, de quelque Classe qu'ils soient, résidens en cette Ville, Professeurs, Adjoints à Professeur & autres seront invités de concourir au susdit Prix.

6°. Que les Artistes de la présente Ville, qui ne sont point Membres de l'Académie, seront pareillement invités de concourir au susdit Prix.

7°. Que les Places actuellement vacantes entreront dans le concours du susdit Prix, pour être données aux Ouvrages des Artistes mentionnés en l'Article 6, qui seront dans le cas de les mériter.

8°. Que sans prétendre tracer aux Auteurs qui concourront au Prix la marche de composition du sujet proposé, qui doit être laissée au génie &

au talent, ils seront avertis que la Justice doit y être personnifiée, & que la figure du Roi, la plus ressemblante qu'il se pourra, doit en être l'objet principal; les traits d'un Souverain qui rétablit les Loix & les mœurs n'écoute que la vérité & la sagesse, & ne trouve son bonheur que dans l'amour de son Peuple, doivent intéresser sur-tout une Compagnie qui cultive des Arts dont la plus noble destination est de conserver à la postérité l'image fidele des Rois dont elle aura lieu de bénir la mémoire.

DISCOURS prononcé par Me. Viguier, à l'Audience du 27 Mars.

MESSIEURS,

La Justice reparoît enfin dans son Sanctuaire avec son premier éclat: elle s'enorgueillit du triomphe de ses anciens Ministres, que les ennemis de sa gloire avoient dispersés: elle s'admire elle-même dans l'Assemblée de ces généreux Défenseurs de la Patrie, dont la présence exciteroit l'étonnement & le respect de Cineas.

Depuis que le dépôt sacré des Loix

eſt rendu aux vrais Dépoſitaires, la propriété, l'honneur, la vie des Citoyens ne ſont plus en danger : la réintégration & l'inamovibilité de ce Tribunal auguſte ſont les meilleurs garants de la ſûreté publique.

La France porte ſes regards vers le Trône, pour contempler un jeune Monarque dont toutes les actions ſont marquées par des traits de juſtice & de bienfaiſance; elle admire ſur-tout cette profonde ſageſſe, qui, après avoir confondu la calomnie, a ſu diſtinguer les vrais intérêts du Monarque & de la Nation d'avec les fauſſes apparences du bien public : cette ſageſſe, qui, après avoir diſſipé tous les preſtiges, a rendu à l'État ſa Conſtitution primitive ; aux Loix toute leur force; à la Patrie des Magiſtrats fideles, qui ſont pour elle autant de Protecteurs & de Peres.

Que ne devons-nous pas attendre d'un Regne qui commence ſous de ſi heureux auſpices, & d'un Miniſtere qui montre à la Nation l'exemple de toutes les vertus ! La France ſemble avoir épuiſé tous les moyens de ma-

nifeſter les ſentimens d'amour, d'admiration & de reconnoiſſance dont elle eſt pénétrée. Elle ne ſe contente pas de jouir maintenant de ce doux ſpectacle ; elle veut que la poſtérité participe en quelque ſorte à ſon bonheur & à ſa joie. Si la vraie gloire d'un Monarque eſt dans l'amour & la félicité des Peuples, quel Souverain eut plus de droit à cette gloire que le digne Imitateur du grand Henry ?

Ce ſont auſſi, MESSIEURS, les plus beaux jours de la Magiſtrature : il ſemble qu'on ne l'a perſécutée que pour embellir ſon triomphe ; tous les maux qu'elle a ſoufferts ajoutent de nouveaux rayons à ſa gloire, telle que l'aſtre du jour qui reparoît avec plus d'éclat après une éclipſe de quelques heures.

Oui, MESSIEURS, la juſtice qu'un grand Roi vient de rendre à la Magiſtrature, l'hommage unanime de tous les Ordres de l'Etat, la joie dont ſont ennivrés tous les bons Citoyens, le jugement de la Nation qui voit dans la réintégration de ſes Magiſtrats la conſervation de ſes droits les plus chers ; tous ces monumens de

gloire ſont le fruit de la réflexion, & n'ont d'autre principe que le ſentiment. Ils braveront les révolutions des temps, & vous aſſurent l'admiration de votre ſiecle & les éloges de la poſtérité.

Vous allez, MESSIEURS, ajouter un nouveau luſtre à votre gloire, en rendant au Roi & aux vaſtes Provinces de votre Reſſort les ſervices que le public attend avec impatience de vos lumieres & de votre juſtice. Déja depuis long-temps les Peuples de ces Provinces environnent ce Temple, ils ont les yeux fixés ſur vous comme ſur une Divinité tutélaire qui doit les défendre & les protéger.

Que ce Temple eſt différent de ce qu'il étoit dans ces jours d'amertume & de deuil...! Mais banniſſons de triſtes idées, pour ne nous occuper que du brillant ſpectacle qui frappe nos regards. Avec quels doux tranſports nous revoyons ici des Magiſtrats éprouvés par les diſgraces, des Pontifes Citoyens, qui, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus patriotiques, viennent s'occuper des fonctions de la

Juſtice ; l'élite d'un Sexe non moins Citoyen, & le plus juſte appréciateur du mérite ; un Peuple innombrable qui vient recueillir vos déciſions. De quelque côté que nous portions nos regards, nous voyons les objets les plus capables d'exciter notre émulation, & de nous faire ſentir toute l'importance d'un miniſtere, dont le plus précieux privilege eſt, dans ce moment, la liberté d'exprimer les ſentimens dont nous ſommes pénétrés.

DISCOURS prononcé à la Premiere des Enquêtes, le premier Avril 1775, par Me. Fages, Avocat.

MESSIEURS,

Les vœux de la Nation ſont enfin remplis : les Loix ont repris leur empire ; nos Magiſtrats ſont rendus au libre exercice de leurs fonctions, & la Patrie renaît, pour ainſi dire, de ſes cendres.

Ce jour où vous parûtes au milieu des applaudiſſemens d'un Peuple heureux par votre courage, eſt ſans doute le plus brillant de votre vie ; il va devenir pour nous le jour le plus mémorable.

Toute la France a applaudi à votre fermeté ; elle vous a vus dans l'exil tels que vous êtes ; Sujets soumis, mais Magistrats fideles, pénétrés de cette grande vérité qu'une résistance dictée par le devoir, & inspirée par l'intérêt du Roi & de la Patrie, est pour le Magistrat le triomphe de la fidélité.

»Cette constance, disoit le célebre »Bodin, a toujours sauvé l'honneur »des Princes, & retenu la Républi»que en sa grandeur ; il est beaucoup »plus expédient pour elle, & plus »séant pour la dignité du Magistrat, »de perdre son état que de passer une »chose inique.

Vous fûtes mis, MESSIEURS, à cette cruelle épreuve, & vous avez mieux aimé offrir le sacrifice de votre liberté, de votre état, de vos biens, que recevoir une Loi destructive de toute propriété & de tout lien social.

La justice du Roi, éclairée par vos sacrifices, nous a ramené l'ordre primitif : eh ! pouvoit-on désespérer de son retour avec un tel Monarque & de tels Magistrats ? Heureuses les Nations qui peuvent se glorifier d'avoir dans

dans leur ſein un Corps qu'un pareil eſprit anime ! Mais plus heureux les Souverains qui ont à leur ſervice des hommes capables de tout ſouffrir pour le ſalut de l'Etat & pour la cauſe des Loix.

Jouiſſez maintenant, MESSIEURS, de la noble & douce ſatisfaction d'avoir rempli le plus ſaint de vos devoirs. Jouiſſez des acclamations publiques: jouiſſez des hommages que cette foule de Citoyens vous porte de toute part: ils béniſſent la main auguſte qui leur a rendu leurs Peres; ils ſe livrent aux tranſports de la plus vive reconnoiſſance; ils font retentir les airs de leurs chants d'allégreſſe, &, comme autrefois le Peuple de Juda, ils s'écrient: »Nos Juges ſont revenus, la voix publique a marqué leurs noms dans le »Livre de vie, parce que leur cœur »ne s'eſt point perverti, & qu'ils ne »ſe ſont point détournés de la Juſtice »& de la Loi : ils méritent que leur »mémoire ſoit en bénédiction, que »leurs os ſe raniment, que leur nom »demeure éternellement, & qu'il »paſſe à leurs enfans avec la gloire

»qui n'eſt due qu'à ceux qui ſe dé-»vouent à la Patrie (*).

(*) Eccléſiaſte, chap. XLVI, verſ. 13, 14, 15.

DISCOURS prononcé par les Députés du Chapitre de Vabres.

NOS SEIGNEURS,

LE jour qui vous a rendu à vos nobles fonctions & aux vœux unanimes des Peuples, offre l'époque la plus mémorable pour votre gloire & pour le bonheur de la Nation. Votre retour eſt un bienfait public que tous les Ordres de l'État célébrent à l'envi par leurs tranſports, & que de glorieux monumens annonceront à la poſtérité. Le Chapitre de la Cathédrale de Vabres, animé de cet eſprit qui fait treſſaillir tous les cœurs Français, s'eſt empreſſé de mêler ſes acclamations à celles de toutes les Provinces de votre Reſſort; du milieu de nos Montagnes, il nous a envoyés vers vous, pour être les interpretes de ſa reconnoiſſance & de ſa joie. Que ne pouvons-nous, en nous acquittant d'une obligation ſi chere à notre cœur, préſenter un hommage digne de ces Magiſtrats reſpectables,

devenus, par leur fermeté, l'admiration & l'amour de la Patrie?

S'il ne nous appartient pas de louer dignement ce zele infatigable pour la défenſe des malheureux, ce courage intrépide qui n'écoute que la voix du devoir, cet aſſemblage de qualités éminentes que la juſtice & la bonté du meilleur des Rois viennent de rappeller dans ce Sanctuaire; nous nous féliciterons du moins d'avoir vu de près ce Senat auguſte à qui les derniers événemens n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat : nous nous applaudirons auprès de nos Compatriotes d'avoir payé un tribut de tendreſſe & de vénération aux Peres de la Patrie; à ces ames fermes & généreuſes, prêtes à tout ſacrifier pour le ſoutien des Loix, la gloire du Trône & le ſalut des Citoyens; à ces hommes rares, qui, au glorieux titre de Protecteurs des Peuples, ont joint un autre titre non moins précieux; celui d'en être le modele par leur fidélité.

POST-SCRIPTUM.

MM. les Fermiers Généraux du Roi, ont autoriſé leur Directeur de

Toulouſe à rendre au Corps de Bourſe la ſoumiſſion conditionnelle de 300 l. que les Commiſſaires avoient conſentie pour le rachat des Priſonniers. La Lettre de MM. les Fermiers Généraux, du 24 Mars, autoriſe pareillement le Directeur à rendre l'excédent des 1500 liv., s'il y en a, & de ne garder ſur ladite ſomme, que les fraix exactement occaſionnés pour la détention des dix-neuf Faux-ſauniers; mais ces fraix ayant excédé de 319 l. 13 ſ. 9 den. la ſomme de 1500 liv. MM. les Fermiers Généraux en ont fait volontiers le ſacrifice : un pareil acte de généroſité n'a pas démenti l'idée avantageuſe que le Public s'étoit faite de leur déſintéreſſement, dans une circonſtance où tous les Corps en avoient donné l'exemple. MM. les Prieur, Conſuls & Commiſſaires de la Bourſe, ayant communiqué au Corps la Lettre que leur écrivit le 31 Mars M. le Directeur, en leur renvoyant la ſoumiſſion, il a délibéré de ne la recevoir, que pour l'employer à de nouvelles œuvres d'humanité.

Il reſte d'autres Pieces que l'on mettra dans la prochaine Suite.

CINQUIEME SUITE

DU JOURNAL

DE TOULOUSE.

Le Samedi 8 Avril 1775.

M. LE Préſident de Puivert fit part aux Chambres aſſemblées de différentes Lettres qui lui avoient été adreſſées, au ſujet de la réintégration de la Cour. On en lut entr'autres une de M. le Marquis de Gineſtous, Viguier d'Épée au Siege du Vigan, qui prioit M. de Puivert de faire agréer au Parlement l'hommage des Officiers de ſon Siege, dont le petit nombre ne permettoit pas d'arrêter une Députation.

On lut auſſi dans la même Séance une Lettre des Officiers de Juſtice de Villeneuve-les-Avignon, dans laquelle ils ſe félicitoient d'être rentrés ſous le Reſſort du Parlement, & de voir leur Siege recouvrer ſon ancien luſtre.

Le même jour les Officiers de la Judicature Royale de Verdun, Chef-Lieu du Pays de Riviere-Verdun, furent admis à complimenter la Cour ſur ſa réintégration.

Le Dimanche 9 Avril.

La ville d'Anduze, dans le Bas-Languedoc, ſignala ſon patriotiſme par des réjouiſſances publiques, un *Te Deum*, des Illuminations & des Feux de joie.

Le Lundi de Pâques, 17 Avril.

La ville de Carcaſſonne, qui a été la premiere du Reſſort à envoyer des Députés à Toulouſe pour complimenter le Parlement, a voulu encore ſe diſtinguer par des réjouiſſances publiques arrêtées pour le Lundi de Pâques. Les Officiers Municipaux, à la tête deſquels étoit Mr. Beſaucelle, tous les Officiers de la Milice Bourgeoiſe, les principaux Artiſans & nombre de Dames de la Ville, s'aſſemblerent dans la nuit du Dimanche au Lundi & parcoururent les principales rues au bruit des Tambours, des Trompettes, des Hautbois & d'autres Inſ-

trumens, pour annoncer au Peuple la fête du lendemain.

A la pointe du jour on entendit une salve d'artillerie qui donna le signal de la joie. On commença dès le matin à distribuer du pain & du vin au Peuple de la Ville & aux étrangers qui étoient accourus à cette fête.

A trois heures de l'après-midi les Consuls, les Membres du Conseil de Ville, les principaux Habitans, les Officiers de la Garde Bourgeoise, à la tête de leur troupe, composée de quinze cens hommes, tous les Bailes des Corps de Métier avec leurs Étendards couronnés de laurier, se rendirent à la Paroisse de Saint Michel pour entendre chanter le *Te Deum*, où assistèrent les Officiers du Sénéchal, & les différens Ordres Religieux.

A sept heures du soir les Officiers Municipaux, avec le même cortege, marcherent vers la Place, où l'on avoit préparé un beau Feu d'artifice. Mais le mauvais temps obligea d'en renvoyer l'exécution au lendemain Mardi. Le Corps de Ville s'y rendit ce jour-là avec le même appareil, &

le Feu d'artifice réuſſit parfaitement. Toutes les rues furent illuminées, & l'on diſtribua du vin au Peuple comme la veille. On danſa pendant ces deux jours dans pluſieurs endroits de la Ville.

Les Notaires de Carcaſſonne ſignalerent en particulier leur joie le Jeudi ſuivant par une grand'Meſſe & un *Te Deum* chantés en Muſique, un Feu d'artifice, un repas ſplendide & un Bal.

Le Mercredi 19 Avril.

La ville de Millau en Rouergue voulut conſacrer, par des réjouiſſances publiques, le jour où l'on devoit enrégiſtrer à ſon Bailliage l'Edit qui a rendu à la Nation des Magiſtrats dignes de ſes regrets. Les Officiers Municipaux, en robe Conſulaire, ſe rendirent à trois heures & demie au Palais, au ſon des inſtrumens, pour augmenter la pompe de l'Audience où l'on devoit procéder à l'enrégiſtrement d'un Edit ſi long-temps deſiré. M. Richard, Procureur & Avocat du Roi, prononça un Diſcours éloquent, qui fit la plus vive impreſſion ſur

l'ame de tous ſes Concitoyens. A huit heures toute la Ville fut éclairée ; on admira le choix des deſſeins, le goût & la variété des deviſes & des emblêmes qui décoroient la plupart des illuminations. Meſſieurs les Echevins allerent mettre le feu à un Bûcher dreſſé ſur la Place publique, & l'on n'entendoit que des cris de *vive le Roi*, *vive le Parlement*, mêlés au ſon des inſtrumens & au bruit des tambours. M. Richard fit porter ce jour-là a dîner à tous les priſonniers de la Conciergerie, & illuminer de la maniere la plus brillante la façade du Palais. M. de Pegueiroles, Préſident honoraire du Parlement, donna un ſouper de près de cent couverts à toute la Nobleſſe & aux principaux Habitans de Milhau, & à la ſuite du ſouper on tira, devant ſon Hôtel, un beau feu d'artifice, précédé d'une prodigieuſe quantité de fuſées & de ſerpenteaux.

Le Mercredi 26 Avril.

Les Députés du Chapitre Métropolitain d'Albi, au nombre de ſix ; les Députés du Chapitre Cathédral de

Rodez ; ceux du Chapitre Cathédral de Conſerans ; ceux du Chapitre Abbatial de Gaillac, ceux du Chapitre Collégial de Rabaſtens, les Députés du Sénéchal du Puy en Velai, & les Députés de la ville de Lavaur, furent admis à complimenter le Parlement ſur ſa réintégration.

Le même jour, on fit lecture à l'Aſſemblée des Chambres d'une Lettre des Officiers de la Maîtriſe des Eaux & Forêts de Montpellier, & d'une autre Lettre des Maire & Conſuls de la ville d'Aramont, dans leſquelles ils ſupplient la Cour de vouloir agréer les témoignages de leur joie, de leur reſpect & de leur reconnoiſſance, & lui demandent ſa protection.

Le Jeudi 27 Avril.

Le Roi de Bazoche donna enfin au peuple de Toulouſe le ſpectacle tant attendu de ſon couronnement ; ſpectacle digne, en effet, de l'attention des curieux, & non moins frappant par la pompe qui l'accompagna, que piquant par ſa ſingularité. L'annonce de cette brillante fête avoit attiré à Toulouſe un concours prodigieux

d'étrangers. Les Sénéchaux de Bazoche de Carcaſſonne & de Montauban s'étoient rendus ici la veille, avec leurs Troupes, magnifiquement habillées, pour rendre hommage à leur Roi.

On a déja lu la deſcription de cette fête dans les nouvelles publiques du 5 Mai 1775 : on va la tranſcrire ici pour les étrangers qui ne reçoivent point les Affiches de Toulouſe.

DESCRIPTION

Du Couronnement du Roi de Bazoche.

Sur l'invitation qui avoit été faite de la part du Roi au Sénéchal de Toulouſe, de ſe trouver au jour & heure fixés, il partit avec ſa Troupe & ſon Artillerie pour ſe rendre au Palais : arrivé dans la place, il conſigna pluſieurs cavaliers pour la garde de ſon Artillerie. Le reſte de la Troupe avec leur chef, ſe rendit chez le Roi, où étoient aſſemblés les Sénéchaux de Carcaſſonne & de Montauban, avec toute la Cour. Ils partirent ſur les cinq heures pour aller dans la grande ſalle du Palais, où devoit ſe faire cette auguſte cérémonie.

Le Roi, ſuivi d'un détachement

de ſes Gardes, s'arrêta dans la Chambre des Manteaux. La Cour du Roi, & les trois Sénéchaux, furent prendre leurs places dans la Salle des Audiences. Six Officiers du Roi furent députés pour aller chercher l'Empereur, chez qui étoit dépoſée la Couronne, commiſe à la garde des Appointés. L'Empereur, portant la Couronne du nouveau Roi, ſuivi des Commiſſaires & des Appointés, ſe rendit au Palais, où il étoit attendu pour la cérémonie: il y prit la premiere place. Enſuite l'Avocat Général prononça un très-beau Diſcours, & requit, qu'il plût à l'Empereur de procéder au Couronnement du nouveau Roi. La députation qui lui fut faite, le conduiſit aux pieds de l'Empereur, qui le couronna; & le Roi prit la premiere place, ayant à ſa droite le Sénéchal de Toulouſe, les Sénéchaux de Carcaſſonne & de Montauban, le Connétable, & les douze Maréchaux: à ſa gauche, l'Empereur, le Chancelier, le Grand-Maître, le Grand-Amiral, le Grand-Chambellan, le Capitaine-Colonel des Suiſſes, ſes Lieutenant & ſous-

Lieutenant, & les Officiers d'Artillerie. Sur les degrés du haut-siege, au milieu du Parquet, en face du Roi, étoit placé le Sergent-Major des Suisses, appuyant une main sur sa canne, & tenant de l'autre son épée nue. Les autres Officiers, tant du Roi que des Sénéchaux, occupoient le Parquet.

Après la cérémonie du Couronnement, l'Empereur prononça un Discours, qui mérita les applaudissemens de l'Assemblée. Le Roi le fit remercier par son Chancelier, qui, à son tour, en prononça un autre, au nom des Sujets de l'Empire Bazochial. Le Sénéchal de Toulouse prononça le sien; après lui, parlerent le Connétable & le Sénéchal de Carcassonne.

La grand Salle pouvoit à peine contenir la quantité des personnes qui voulurent être témoins de cette cérémonie: les Tribunes & le Barreau étoient remplis de Dames & de Noblesse, ce qui formoit une assemblée des plus brillantes. Tout s'y passa dans le meilleur ordre.

Lorsque tout fut fini, un détachement de Suisses, & plusieurs Officiers

du Roi furent accompagner l'Empereur chez lui; à leur retour, on sortit du Palais sur les sept heures du soir, dans l'ordre suivant.

Marche de la Bazoche.

1°. Un Sous-Lieutenant d'Artillerie du Sénéchal marchoit à la tête, suivi de vingt mulets de charge, tous caparaçonnés à neuf, d'une étoffe rouge, parsemée de fleurs de Lys, & de quatorze chevaux de main, également caparaçonnés. A droite & à gauche, marchoient plusieurs de ses Officiers.

2°. Trois grands fourgons caparaçonnés, & traînés chacun par six chevaux, portoient les équipages du Roi avec plusieurs pieces de canon : à leur suite marchoient dix-huit mulets tous caparaçonnés ; & des chevaux, traînant chacun un canon monté sur son affut, étoient escortés par différentes troupes d'Infanterie.

3°. Quatre Sappeurs, armés de leurs haches, précédoient la Compagnie des Suisses, tous armés de leurs halebardes, ayant un Lieutenant à la tête, le Sous-Lieutenant au centre, portant le drapeau aux armes de la Bazo-

che, escorté de quatre Gardes & de plusieurs Appointés, & le Capitaine à la queue, précédés de douze tambours, & de plusieurs fifres jouant l'air de la Bazoche.

4°. Le premier Huissier du Sénéchal & du Roi.

5°. Les douze Maréchaux, en habit de cérémonie, tenant chacun leur bâton fleurdelisé en or, placés par rang d'ancienneté.

6°. Le Connétable, tenant son épée nue à la main, marchoit sur la ligne du Grand-Maître, ayant à leur droite le Grand-Amiral, & à la gauche le Chambellan, tous les quatre vêtus superbement, & montés sur des chevaux de prix.

7°. Huit chevaux de main caparaçonnés & conduits par des valets de pied.

8°. Un Char magnifique, & décoré de la maniere la plus élégante, traîné par huit chevaux superbement enharnachés, & caparaçonnés de peaux de Tigre, dans le fond duquel, & sur un siege élevé, étoit le Roi, revêtu de ses habits Royaux, avec la Cou-

ronne sur la tête & le Sceptre à la main, ayant à sa droite le Sénéchal de Toulouse, & à sa gauche son Chancelier ; aux portieres, & à côté du Cocher étoient les Pages ; à la droite du Char marchoit le Sénéchal de Carcassonne, & à la gauche celui de Montauban : le Char étoit entouré d'Appointés, de Gardes Suisses, & de plusieurs Valets de pied.

9°. A la suite du Char, venoient tous les Officiers de robe longue de la Cour du Roi & des trois Sénéchaux ; les Syndics du Palais, du Sénéchal, les Procureurs & les Avocats du Roi de toutes les Cours, suivis de leurs Greffiers.

10°. Les Huissiers, tant du Roi que du Sénéchal, marchoient dans le même ordre que leurs Officiers, & terminoient le cortege du Roi.

11°. La Troupe du Sénéchal, habillée & montée superbement, précédée de la plus brillante musique, fixoit principalement l'attention des spectateurs : cette Troupe nombreuse ayant leurs Capitaine & Lieutenant à la tête, le guidon, après le premier détachement,

détachement, & les Maréchaux de Logis en queue, marchoit dans le plus grand ordre. A la ſuite, venoient les Gardes des Sénéchaux de Carcaſſonne & de Montauban. Cette marche pompeuſe, & la mieux ordonnée qu'on ait vue depuis l'établiſſement de la Bazoche, étoit terminée par deux Sergens des Suiſſes.

En ſortant du Palais, dans l'ordre ci-deſſus, on ſuivit la rue de Nazareth, la Place Saintes-Carbes, Saint-George, la Pomme, la Place Royale, devant la Cour du Sénéchal, la rue des Carmélites, du Refuge, & la grand'rue juſqu'au Palais. On accompagna le Roi chez lui, & chacun ſe retira. Plus de mille flambeaux éclairerent ce cortege, & lui donnoient un éclat éblouiſſant.

Une table de quatre-vingts couverts avoit été dreſſée dans la Salle des Procureurs. Les mets les plus rares & les plus délicats y furent ſervis avec profuſion; les vins les plus exquis y coulerent en abondance; la gaieté & l'appétit des Convives répondirent parfaitement à la libéralité du Roi.

Le Samedi 29 Avril.

Me. Gravier, de retour de Montauban, où il avoit été envoyé pour remercier la Cour des Aides au nom du Parlement, rendit compte de sa miſſion aux Chambres aſſemblées.

- *Le même jour* les Députés du Chapitre Cathédral de Lavaur, au nombre de quatre; ceux du Chapitre Abbatial de Figeac, auſſi au nombre de quatre; ceux de la ville de Najac; ceux de la ville de Foix, & le Bailli de Brouillois, complimenterent le Parlement Chambres aſſemblées. On fit lecture dans la même Séance d'une Délibération de la ville de Lodeve qui mérite l'attention des Lecteurs.

Le Mercredi 3 Mai.

L'Académie des Jeux Floraux fit expoſer en public, pendant la Séance de la diſtribution des Prix, le modele en plâtre de la Thémis d'argent qui ſera donnée le 2 Juillet prochain à l'Auteur d'une Ode ſur la réintégration du Parlement, conformément à la Délibération de cette Compagnie, du 17 Mars dernier.

Le Mardi 9 Mai.

En exécution de la Fondation délibérée par le Chapitre Métropolitain de Toulouſe le 11 Mars dernier, Mr. l'Abbé de Vanmale, Chanoine, & Vicaire Général de M. l'Archevêque, départit la bénédiction nuptiale, dans la Chapelle du Palais, à une pauvre fille choiſie par M. le Préſident de Puivert. Le Parlement aſſiſta à cette cérémonie qui attira au Palais un concours prodigieux de Spectateurs. Mr. l'Abbé de Vanmale fit une exhortation très-touchante aux jeunes époux. Il tira un parti merveilleux des circonſtances de cette cérémonie religieuſe & patriotique, & ſon éloquence fit paſſer dans tous les cœurs les ſentimens dont le ſien étoit pénétré.

M. le Préſident de Puivert donna enſuite un magnifique dîner à toute la nôce, & réuſſit, par ſon affabilité, à mettre ces bonnes gens à leur aiſe. Le repas fut fort gai, & l'on but plus d'une fois à la ſanté du Roi, du Parlement, & du Magiſtrat reſpectable qui préſidoit à cette fête.

Le même jour, la Communauté des

Procureurs fit célébrer auſſi, dans l'Egliſe Métropolitaine de St. Etienne, les ſix mariages annoncés dans ſa Délibération du 7 Mars dernier. Après la cérémonie, les nouveaux époux furent conduits en pompe au Palais ; un corps de Muſiciens marchoit à la tête, jouant de toute ſortes d'inſtrumens ; enſuite venoient les mariés, ayant à leur côtés leurs peres & leurs plus proches parens. Les Commiſſaires de la Communauté des Procureurs, en robe, fermoient la marche. Un peuple innombrable bordoit les rues ſur leur paſſage. Arrivés à la Salle des Procureurs, on leur ſervit un repas ſomptueux, où rien ne fut épargné. La fête fut terminée par un Bal, qui ne finit qu'à quatre ou cinq heures du matin. Un grand nombre de Dames de diſtinction s'y rendirent vers minuit, & danſerent juſqu'au jour.

Le Samedi 13 Mai.

Il fut fait lecture à l'Aſſemblée des Chambres d'une Délibération des Pénitens Bleus de la ville d'Alby, portant fondation d'une Meſſe, qui ſera célébrée à perpétuité le 14 Mars de

chaque année, pour remercier Dieu de la réintégration du Parlement. Au bas de cette Délibération, on lit l'approbation des Vicaires Généraux de M. le Cardinal de Bernis, Archevêque d'Alby.

Le même jour, les Chambres s'assemblerent à trois heures de l'après-midi, pour lire & clôturer les Procès verbaux de la dispersion & de la réintégration du Parlement.

Le Dimanche 14 Mai.

La grande Commission de l'Ordre des Avocats s'assembla, pour délibérer sur le choix des Inscriptions qu'il convient de placer à l'Obélisque qui doit être érigée dans la Salle de l'Audience, en exécution de la Délibération prise en Assemblée générale le 11 Mars dernier, & conformément à la Dédicace acceptée par les Chambres assemblées le 16 du même mois.

N O T A.

On a oublié de rapporter, sous la date du 21 Mars, que ce jour-là le Syndic Général & Député du Chapitre de Saint Bertrand en Commin-

ges ; alla complimenter M. le Préſident de Puivert, au nom du Chapitre, & pria ce Magiſtrat de faire agréer par la Cour les hommages & les reſpects du Corps qui le députoit.

DISCOURS, *COMPLIMENS*, ET AUTRES PIECES.

LETTRE du Conſeil Souverain de Rouſſillon au Parlement, du 27 Mars 1775.

MESSIEURS,

Si la reconnoiſſance peut exciter le déſordre d'une joie extrême, c'eſt ſans doute dans ces premiers momens où la nouvelle d'un grand bienfait jette un Peuple entier dans des tranſports mêlés d'admiration, en revoyant ceux qui les rendent heureux. C'eſt ce que vous venez d'éprouver, MESSIEURS, dans le moment où le meilleur & le plus juſte des Rois vous a rappellez à vos fonctions. Vous avez vu avec cette ſatisfaction ſublime, ſeule récompenſe digne de vos travaux, tous les Ordres de la Province s'empreſſer de rendre hommage à vos vertus.

Recevez, MESSIEURS, les assurances de notre joie, nous vous avons témoigné en toute occasion le vif intérêt que nous prenions à ce qui vous regarde.

L'Ordre des Avocats a élevé un Monument à votre gloire; l'Inscription qui y sera gravée apprendra à nos neveux ce qu'ils vous doivent, & le bienfait toujours subsistant éternisera chez eux votre nom & leur reconnoissance; l'hommage qu'ils rendront à votre mémoire sera aussi permanent que la Monarchie. Qu'il est flatteur pour nous, MESSIEURS, de pouvoir joindre notre voix aux acclamations publiques. L'union qui a toujours regné entre nous doit vous être un sûr garant des sentimens vifs & sinceres avec lesquels nous sommes, &c.

RÉPONSE du Parlement au Conseil Souverain de Roussillon, du 30 Mars 1775.

MESSIEURS,

LE meilleur des Princes a immortalisé sa bienfaisance & sa justice en

rendant à la Nation ſes Tribunaux & ſes Loix. Cet acte à jamais mémorable a excité la plus vive ſenſibilité dans les Provinces de notre Reſſort; qu'il eſt flatteur pour nous, MESSIEURS, d'entendre votre voix ſe mêler à leurs acclamations, & que de motifs doivent nous rendre chers les témoignages de la joie que notre rétabliſſement vous inſpire! Liés comme vous l'êtes au même devoir que nous, obligés aux mêmes ſacrifices, ſenſibles dans tous les temps à ce qui a pu nous intéreſſer, tout nous aſſure, MESSIEURS, de votre ſatisfaction, comme tout vous répond de notre reconnoiſſance. Nous ſommes, &c.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres aſſemblées, le 22 Mars 1775, par Mr. l'Abbé de Lacaze, Chanoine, & Vicaire Général de l'Abbaye de Saint Sernin, à la tête de la Députation du Chapitre de Saint Sernin, compoſée de ſix Chanoines.

MESSEIGNEURS,

VOUS offrir des hommages, c'eſt

honorer la vertu, c'eſt la célébrer; c'eſt donner des preuves de notre amour & de notre reſpect au jeune Monarque que vous nous repréſentez dans l'adminiſtration de la Juſtice.

L'Émule de nos plus grands Rois, ſes Ancêtres, & l'Imitateur de celui qui parmi eux eſt aujourd'hui plus que jamais l'idole de la Nation, & auquel la voix publique l'a comparé, pouvoit-il mieux annoncer aux Français les qualités éminentes de ſon ame, ſa bonté, ſa juſtice, ſa Religion & l'élévation des ſentimens que par l'uſage ſublime qu'il vient de faire du pouvoir ſuprême?

En rendant à la ſeconde Cour du Royaume le premier éclat dont elle a brillé, & en redonnant à la Puiſſance gardienne de nos Loix, le droit, le pouvoir, la liberté & le courage de les conſerver & de les défendre, il a rétabli l'énergie des liens qui uniſſent tous les Peuples de ce vaſte Empire à leur Maître, & reſtitué au Trône des Bourbons l'appui inébranlable de la confiance & de la juſtice.

Cet événement éternellement mé-

morable dans les fastes de cette Capitale, & si ardemment desiré de la Nation entiere, assure desormais l'état & la fortune de chaque Ordre du Royaume, & devient l'époque heureuse où commence la félicité publique. Pourroit-il être étranger à la Religion & à ses Ministres? Nous ne le pensons pas; loin de le penser, nous venons mêler notre alégresse à l'alégresse qui éclate de toutes parts, & applaudir à votre gloire comme à un bien universel dont nous pouvons & dont nous allons jouir comme vous & avec vous.

Daignez, MESSEIGNEURS, agréer les assurances de notre profond respect, & accorder vos bontés, votre bienveillance, votre protection au Chapitre de Saint Sernin.

DISCOURS prononcé par Mr. de la Claverie de Soupets, à la tete de la Députation du Chapitre Primatial d'Auch.

NOSSEIGNEURS,

L'HEUREUSE révolution qui vous rend à vos fonctions fut à peine

connue du Chapitre Primatial d'Auch qu'il chargea ſon Député de vous en témoigner ſa joie. Le Magiſtrat reſpectable qui préſide aujourd'hui dans cet illuſtre Sénat voulut bien ſe rendre le dépoſitaire de ſes ſentimens. Nous ignorions alors ſi la Cour daigneroit recevoir elle-même l'hommage des divers Ordres qui s'empreſſoient de ſignaler leur zele. Mais inſtruit que vous aviez reçu dans ce Sanctuaire auguſte la Métropole de cette Ville, le Chapitre d'Auch a brigué le même honneur & nous députe vers vous pour applaudir à votre réintégration.

Enfin la vérité eſt parvenue juſqu'au Trone & la juſtice a triomphé. Accablée ſous le poids de ſon malheur, la France gardoit un morne & humiliant ſilence. En vain les vrais Organes de la Nation avoient tâché de porter ſes gémiſſemens au pied du Trône : une cabale odieuſe, appliquée ſans relâche à tromper le Prince, lui faiſoit ſuſpecter la fidélité de ſes Magiſtrats; elle étoit parvenue à les éloigner du Sanctuaire de la Juſtice; nous pleurions la perte de ces Sénateurs dont

dont l'ancienne Rome ſe ſeroit honorée, de ces Défenſeurs de la Patrie auſſi propres à ſouffrir qu'à faire les plus grandes choſes; généreuſes victimes de leur fermeté, mais libres juſqu'au ſein des revers, leur innocence étoit leur crime; on les pourſuivoit parce qu'ils étoient Citoyens, on les puniſſoit de leur fidélité. . . Mais pourquoi s'occuper aujourd'hui de ces malheurs? Nous n'en avons gémi que trop long-temps. Ne verſons plus que des larmes de joie. Le plus ſage des Rois nous rend la liberté en nous rendant nos Peres. Notre cœur peut à préſent manifeſter ſans crainte ſes mouvemens & ſes tranſports : livrons-nous donc à l'alégreſſe publique, célébrons le triomphe des Loix.

Vous daignerez, NOSSEIGNEURS, recevoir avec bonté notre hommage. Vous protégerez le Sacerdoce, comme nous nous ferons un devoir d'honorer l'Empire, & d'en reſpecter les Magiſtrats.

COMPLIMENT du Chapitre Métropolitain d'Alby, au Parlement de Toulouſe, par M. l'Abbé de Coynard, l'un des ſix Chanoines députés, le 26 Avril 1775.

NOSSEIGNEURS,

Dans le cœur des véritables citoyens, les mouvemens excités par quelque grand intérêt de la Nation, ſuſpendent tous les autres mouvemens. Ce que le Royaume vient d'éprouver, ne permet plus de douter, qu'il ne compte autant de zélés Patriotes que de Français.

En nous confiant le ſoin difficile, mais honorable, de vous exprimer ſes ſentimens, le Chapitre d'Alby n'a pas dû croire que nous aurions la préſomption d'entreprendre des Éloges. Jouiſſant moi-même de l'avantage d'avoir pour aïeux des hommes dévoués, depuis trois ſiecles, aux travaux de la Magiſtrature, dans le Parlement de la Capitale, aurois-je pu m'en charger, ſans donner à penſer que je cherchois à faire rejaillir ſur ma famille quelque rayon de l'éclat qui

vous environne ? D'ailleurs, à cette occaſion les Orateurs ont parlé peu, mais tout le monde a ſenti avec tranſport.

En effet, ces vœux qui ont précédé votre rétabliſſement : vœux de tous les Ordres de l'Etat, des Princes du Sang même : ces acclamations générales qui l'ont ſuivi, les fêtes magnifiques, les profuſions des Grands, l'enthouſiaſme du Peuple, nous marquent, par des caracteres ineffaçables, que le Noble & l'Artiſan, le riche & le pauvre, ont ſenti combien vous êtes néceſſaires au bonheur de la Patrie. *Jour de mon immortalité*, s'écrioit un Sénateur Romain, après avoir ſauvé la République, *Rome elle-même a paru s'avancer pour embraſſer ſon Conſervateur.* N'eſt-ce pas, NOSSEIGNEURS, ce que Toulouſe a fait pour Vous ? N'eſt-ce pas ce qu'a fait la Province ? N'eſt-ce pas ce qu'a fait tout le Royaume ? Nous ne craignons point de le dire : ou le patriotiſme n'eſt qu'une chimere, ou ces démonſtrations renferment tous les éloges.

Les faſtes de l'Europe peuvent ſeuls conſacrer avec dignité la mémoire de cet événement. Ils diront : Que vers la fin du regne de LOUIS XV, la France goûtant tous les fruits de la paix, ſous le plus doux des gouvernemens, des eſprits inquiets tramerent le projet d'enlever la Monarchie à la Monarchie ; que pour diriger plus ſûrement leur marche, ils firent tomber les premiers coups ſur la ſouveraine Magiſtrature, à laquelle ſeule il appartenoit de réclamer, aux pieds du Trône, contre ce funeſte complot ; qu'abuſant de la confiance & de l'autorité de leur Maître, ils oſerent calomnier cet illuſtre Corps, & en diſperſer les Membres ; qu'au moment où le Roi commençoit d'ouvrir les yeux ſur cet attentat, la mort, en les fermant pour toujours, livra la France aux plus vifs, & aux plus juſtes regrets. Ces faſtes diront (& ce ſera peut-être l'époque la plus intéreſſante de notre Hiſtoire), ils diront : Qu'un Monarque de vingt ans, déja connoiſſeur en hommes, déja comparé à Henri IV, eut le bonheur de ren-

contrer un Sully ; qu'à peine assis sur le Trône, LOUIS XVI, conseillé par la Sagesse, sollicité par son cœur magnanime, il forma le dessein de rendre son peuple heureux, & qu'il n'eut rien de plus pressé que de vous associer, NOSSEIGNEURS, à ce pénible & glorieux emploi.

Et nous, en rendant compte de la députation dont nous avons été honorés, nous rapporterons, que nous avons vu, non pas comme disoit Cinéas du fier Sénat de Rome, une assemblée de Rois ; mais, ce qui est plus estimable encore, une assemblée de Sages, l'organe & l'appui des Rois : des hommes qui se sont rendus victimes volontaires de l'ordre & du bien public, qui ont montré qu'ils avoient l'esprit & le cœur au dessus des revers & des disgraces : des hommes qui en imposent par la majesté de leur regard, par l'image de l'auguste vérité empreinte sur leur front. En effet, NOSSEIGNEURS, en entrant dans ce Sanctuaire, on est saisi d'un profond respect, qui approche du trouble ; mais votre indulgence, si souvent

éprouvée, votre affabilité, citée avec tant de reconnoiſſance & de plaiſir, ramenent bientôt à la confiance. Comment pourroit-on vous en manquer? Les hommes juſtes ne ſont-ils pas toujours bons? Et ſeriez-vous autant révérés ſi vous étiez moins humains?

Abordez donc ſans crainte ce Trône de la Juſtice, vous ſur-tout que le malheur de l'indigence a plongés dans un malheur plus grand encore. Votre infortune vous a rendus recommandables. La rigueur des Loix vous avoit forgé de fers, la libéralité de vos Juges, devenus vos peres, les a briſés.

Ce monument de bienfaiſance, NOSSEIGNEURS, ſeroit ſeul capable de vous attirer les reſpects de la Nation, ſi vous ne les aviez déja réunis: notre Compagnie n'apprendra pas ſans émotion, avec quelle bonté vous avez daigné recevoir les ſiens.

DISCOURS prononcé au Parlement, par les Députés du Chapitre de Rodez, le 26 Avril 1775, Mr. l'Abbé Portelance portant la parole.

MESSEIGNEURS,

Qu'il eſt flatteur ce moment où le Citoyen généreux reçoit des mains de ſa Patrie la récompenſe de ſon zele & de ſes ſervices ! Qu'il laiſſe dans l'ame ſenſible une impreſſion vive & délicieuſe ! Bien différent de ces éloges timides que traînent à leur ſuite les grandeurs & les dignités ; l'orgueil peut en être flatté, mais l'ame n'en eſt point attendrie : là c'eſt un hommage ; ici c'eſt un tranſport ; & tandis que la flatterie trouve à peine un Orateur, cent voix s'élevent de toutes parts pour célébrer l'homme vertueux & utile à ſa Patrie.

Il vous étoit réſervé, MESSEIGNEURS, cet éloge ſi rare dans les Monarchies ; & après tant de revers, il vous étoit deſtiné de recevoir de la Nation entiere la récompenſe la plus flatteuſe des ſacrifices que vous aviez faits pour elle. Vous

voyez les cœurs de tous les bons Français voler au devant de vous ; votre rappel fait la félicité publique ; l'allégresse eſt générale ; elle éclate partout ; elle anime tous les Ordres de l'Etat. Quelle joie retentit de tous côtés dans cette Ville ! Quelles fêtes ! Quelle ſplendeur ! Ici s'élevent des monumens, là ſe forment des établiſſemens pour en éterniſer le précieux ſouvenir. Je ne vois que des trophées érigés à votre retour. C'eſt Rome dans l'éclat d'un jour de triomphe.

Mais ces jours de tranſports, ſi conſolans pour vous, ne ſont cependant (j'oſe le dire ſans en diminuer le prix) qu'une foible partie de votre gloire. Vous revenez à l'exercice de vos fonctions : portés par les vœux de tous vos Concitoyens, vous recevez l'hommage de la reconnoiſſance publique : ce moment eſt grand ſans doute ; mais cette gloire, s'il m'eſt permis de dire ma penſée, vous la partagez avec la Nation ; ce jour de triomphe nous appartient preſqu'autant qu'à vous ; notre ſenſibilité fait notre éloge ; elle nous rend dignes de vous. Mais le mo-

ment de votre véritable gloire, ce moment qui n'appartient qu'à vous & à vos vertus, c'eſt celui où j'ai vu des Magiſtrats reſpectables, victimes dévouées au maintien des Loix, n'oppoſer aux outrages du ſort qui les opprimoit, que la fermeté qu'approuve la ſoumiſſion, le courage vertueux qu'inſpire l'amour du bien public ; ne montrer au milieu de tant de diſgraces, que l'égalité d'ame la plus parfaite ; ne jetter les yeux que ſur le renverſement des Loix, ſans conſidérer celui de leur fortune, & ne former d'autre regret, en perdant leur état, que celui de ne pouvoir plus être utile.

Oui, MESSEIGNEURS, voilà, ſi je ne me trompe, le moment de votre véritable grandeur, celui qui préparoit ces couronnes & ces lauriers que la Patrie ſe plaît à accumuler ſur vos têtes. Ce fut le jour, il eſt vrai, de notre conſternation & de nos pleurs ; mais jour à jamais mémorable, où Rome, dans l'âge de ſa vertu, vous eût envié pour Citoyens, où la Nation Françaiſe vit renaître ces antiques

Héros, où elle connut tout à la fois, & l'attachement inviolable qu'on doit aux Loix de ſon pays, & la noble indifférence d'un cœur vraiment patriote ſur les ſacrifices rigoureux qu'en exige quelquefois la défenſe.

Et quelle école, MESSEIGNEURS, (permettez-moi cette courte diſgreſſion) fut jamais plus propre à former de vrais Patriotes, que celle de la Magiſtrature, dans un ſiecle où le luxe & le faſte ont banni les mœurs anciennes & altéré le caractere national, où le nom de Patrie n'eſt preſque plus prononcé qu'avec dériſion? La plupart des hommes ſont inſtruits dès l'enfance à n'eſtimer que les honneurs & les dignités; eſclaves dreſſés de bonne heure au ſervice de la faveur & de la fortune, ſans ceſſe occupés des moyens de parvenir, jamais ils n'ont ſenti le doux nom de Patrie. Mais le Magiſtrat au contraire, obligé par état à conſacrer ſon temps & ſes veilles au bien public, toujours occupé d'intérêts étrangers aux ſiens, veillant ſans ceſſe à la fortune de ſes Conci-

toyens, ſans retour pour la ſienne, ſans ambition comme ſans cupidité, apprend à devenir l'homme de la Patrie ; il devient étranger à lui-même, pour être l'homme public ; il a rompu tous les liens qui enchaînent aux pieds des idoles du crédit & des grandeurs : il eſt libre d'être vertueux.

J'en pourrois dire davantage, & j'en aurois toujours plus à dire ; mais je ne paſſerai pas les bornes que m'impoſe le reſpect pour l'auguſte Aſſemblée qui m'écoute.

Puiſſe le génie tutélaire de la Patrie préſerver nos généreux Défenſeurs des pieges & des dangers, que prépare à la vertu l'intrigue & la calomnie qui aſſiege ſi ſouvent les Palais des Rois ! Puiſſions-nous n'avoir verſé qu'une fois de ces pleurs amers qu'arrache une vive douleur ! Puiſſiez-vous, MESSEIGNEURS, ne verſer déſormais avec nous que des larmes de joie & d'attendriſſement, qu'excitent déja les vertus bienfaiſantes du jeune Monarque qui nous gouverne.

DISCOURS prononcé au Parlement, par les Prêtres de l'Oratoire, le 22 Mars 1775.

NOSSEIGNEURS,

S'IL fut un jour dans l'avenir capable de corriger les jours mauvais, c'eſt le jour auquel nous avons l'honneur de rendre l'hommage de congratulation, de reconnoiſſance & de ſoumiſſion publique que nous devons au ſecond Parlement de France.

C'eſt à la mémoire de ce jour, qui ſeul immortaliſe la bonté & la juſtice de notre jeune Monarque, de ce jour qui porte par-tout la joie & la reconnoiſſance publique, de ce jour dont le ſouvenir durera autant que l'Empire & le nom Français lui-même, qui nous a rendu nos Loix, nos Magiſtrats, nos Défenſeurs, nos Protecteurs, nos Peres, & tout à la fois le plus ferme appui du Trône, les Miniſtres les plus juſtes & les plus fideles de l'autorité Suprême; c'eſt à la mémoire de ce grand jour qui a rendu le Roi à la Patrie, la Patrie au Roi, que les Prêtres de l'Oratoire conſacrent à jamais les

plus

plus grandes actions de graces pour la gloire de LOUIS XVI, l'honneur de la Magiſtrature & le bonheur des peuples.

MANDATUM D. D. Rectoris almæ Univerſitatis Monſpelienſis

Petrus Polier, Univerſitatis Rector, omnibus & ſingulis Profeſſoribus, Doctoribus, Suppoſitis & Scholaribus almæ Univerſitatis, ſalutem.

Ad primordium tituli, omnis poſterior formetur eventus. Quam benè ſcripta ſit hæc regula & impræſentiarum experimur & teſtantur publica gaudia. Felix novumque poſtliminium celebramus, & cum poeta cancre licet :

Merſes profundo, pulchrior evenit.

Themidem ipſam in integrum reſtitutam, Supremum Occitaniæ Senatum juris ſui exercitio redonatum cum plauſu excipimus. Quippe inter juris præcepta, quæ diſcipulorum auribus inſtillare, muneris noſtri, eſt ſecundum locum obtinet erga PATRES PATRIÆ, non minus quàm in ipſam Patriam pietas.

Quapropter in teſtimonium erumpentis undique lætitiæ triduanas indicimus ferias, pro diebus ſcilicet 20, 21 & 22, hujuſce menſis Martii, quas, ſi quis, quod abſit, violare auſus fuerit, pro pœna tantum, improbi factum adjicimus.

Datum in aulâ placentinea juris utriuſque Univerſitatis Monſpelienſis, die 16 menſis Martii, anno 1775.

POLIER, Rector Univerſitatis.

De Mandato D. D. Rectoris,
MAZEL, Secret.

MONSPELII, apud JOANNEM MARTEL, natu majorem, Regis, Occitaniæ Comitiorum, Univerſitatiſque Typographum conſuetum. 1775.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres aſſemblées, par le ſieur Bedos, Prieur, à la tête de la Députation de Bourſe de Montpellier, le 28 Mars.

NOSSEIGNEURS,

LA Juriſdiction Conſulaire ſéante à Montpellier, qui nous envoie vers cet auguſte Sénat, dont le plus juſte des Monarques vient de rétablir les droits & la gloire, n'a pu contenir

dans ſon ſein la joie que lui inſpire un événement ſi cher à la Nation.

Interprete de ſes ſentimens, nous ne chercherons point des expreſſions pour les peindre : l'alégreſſe univerſelle, qu'en parcourant cette vaſte Province nous avons vu éclater dans tous les yeux, qui ſe plaît à ſe montrer ſous tant de formes pour varier ſes témoignages, qui va ſe reproduire aux yeux de la poſtérité dans les monumens des Arts & dans les chefs-d'œuvres du Génie; ce cri d'un Peuple heureux eſt la ſeule éloquence digne de célébrer le Souverain bienfaiſant qui en eſt l'auteur, & les Magiſtrats fideles qui en ſont l'objet.

Daignez, NOSSEIGNEURS, diſtinguer dans la foule des acclamations publiques cette claſſe de Citoyens, qui, à l'ombre des Loix, occupés de travaux utiles à l'État, revoyent avec tranſport, dans des Miniſtres dignes d'elles, les ſoutiens de leur induſtrie & les protecteurs de leur liberté.

Daignez agréer l'hommage du Tribunal, qui, établi pour régler leurs différends, s'applaudit de retrouver

au milieu de vous, après une éclipſe paſſagere, cette lumiere ſi pure, qui depuis ſon inſtitution avoit éclairé ſes veilles & dirigé ſes Jugemens.

Ces Citoyens ſenſibles, ces Juges recommandables vont voler au devant de nous & ſe hâteront de nous interroger. Nous leur dirons, en verſant des larmes; nous avons vu les grands Magiſtrats victimes de leur fidélité & de leur courage; ils ont daigné nous admettre dans leur Sanctuaire, ils ont pardonné la foibleſſe de nos expreſſions à la vivacité de nos ſentimens, & il nous a été permis d'admirer à leur tête une Homme juſte, qui leur avoit donné l'exemple des plus grands ſacrifices, & que les ſuffrages réunis mettent au deſſus de tout éloge.

EXTRAIT des Regiſtres de la Bourſe commune des Marchands à Montpellier, du 20 Mars 1775.

M. Bedos, Prieur, a dit:

MESSIEURS,

La réintégration des Cours de Parlement dans l'univerſalité de leurs

fonctions, eſt un événement qui porte dans le cœur de tous les Français la joie la plus vive & la plus pure ; il excite & redouble en eux l'amour & le reſpect dû au meilleur des Souverains ; il ſera conſacré dans les Annales de la Nation comme l'époque la plus ſignalée de ſa gloire & de ſa juſtice.

Informé de toutes parts, MESSIEURS, que tous les Ordres & toutes les Claſſes des Citoyens de l'État célébrent à l'envi par des fêtes & des réjouiſſances, le retour des Magiſtrats chers à la Nation, & que le jour qui devoit nous rendre les nôtres arriveroit le 14 de ce mois, je crus, MESSIEURS, devoir convoquer, le 15, l'Aſſemblée générale du Corps, pour lui propoſer les démarches à faire dans une circonſtance auſſi intéreſſante & auſſi glorieuſe pour des Magiſtrats vertueux & fideles. J'eus la douce ſatisfaction de voir que tous les membres qui la compoſoient ſe rapporterent unanimement à renvoyer au Bureau de MM. les Commiſſaires directeurs de ſes affaires, & à leur

donner les pouvoirs nécessaires. Je convoquai ce Bureau le lendemain 16, & sur le rapport que j'eus l'honneur de lui faire, il laissa au Corps de la Juridiction Consulaire à décider ce qui devoit être fait en signe de réjouissance, autorisant toute dépense qui seroit faite pour cet objet.

La Juridiction par moi convoquée le 19 de ce mois a statué unanimement, que c'étoit par des actes de bienfaisance & de respect que le Corps du Commerce & le Consulat devoient témoigner leur sensibilité & leur reconnoissance envers le Roi, & faire parvenir à l'auguste Sénat que sa bonté vient de rendre à la Province, le vœu de toutes les classes industrieuses de cette Ville par une Députation solemnelle.

Je vous ai fait prier, MESSIEURS, de vous assembler, pour vous donner connoissance du délibéré, afin que prenant dans ce moment une détermination définitive, vos Députés puissent se rendre sur le champ à Toulouse, & témoigner à la Cour de Parlement, „ que lorsqu'il est question de

donner au Roi & à ſa Juſtice Souveraine des preuves de zele & de patriotiſme, votre Corps s'eſt toujours diſtingué parmi ceux de la préſente Ville, & que notre Souverain n'a pas des Sujets plus fideles & plus ſenſibles à ſes bienfaits que vous, vous priant de délibérer.

M. Plagnol, premier Conſul en charge, & premier opinant, prenant la parole, a dit :

MESSIEURS,

Le rappel des Parlemens en France eſt un des traits glorieux qui caractériſent la bienfaiſance de notre Monarque, ſa juſtice & ſon amour pour ſes Peuples.

Les dignes Magiſtrats que ſa bonté paternelle nous a rendus ne peuvent aſſez témoigner leur ſenſibilité, & toute la France s'unit à eux dans les témoignages de leur reconnoiſſance.

Cette vérité généralement exprimée, plus vivement ſentie, a été manifeſtée par les fêtes, les acclamations & les ſignes les plus frappans d'une joie univerſelle.

L'eſprit de la Nation, en ſe félicitant du retour de ſes Magiſtrats, eſt ſur-tout occupé de faire parvenir juſques au Trône le cri de ſa reconnoiſſance, de ſon amour & de ſa fidélité pour ſon Roi bienfaiſant, qui a marqué les premiers momens de ſon regne au ſceau de la félicité publique, qui rend à ſes Provinces des Magiſtrats chéris & reſpectés, & qui annonce à ſes Peuples qu'il veut encore aſſurer leur bonheur par l'empire des Loix.

Ce trait de magnanimité, digne des vertus de notre Monarque, & l'heureux prix de la fidélité de ſes Sujets, paſſeront à la poſtérité la plus reculée, qui, comme nous, en admirera les précieux effets.

Pénétrés, MESSIEURS, des devoirs que notre Juridiction & notre Corps ont à remplir dans ces circonſtances, animés du plus vif & du plus reſpectueux amour pour le Roi, remplis d'admiration pour nos Magiſtrats, je deſirerois, à mon particulier, qu'il élevât un monument digne de la bienfaiſance de notre Roi, des ſentimens qui nous animent, & témoigner ainſi

la vive ſatisfaction que nous reſſentons tous du retour de notre Parlement ; je vous propoſe, MESSIEURS, d'ériger dans la grand'Salle d'Audience de notre Conſulat le Buſte de Louis-Auguſte, notre Roi, ſur un piedeſtal à trois faces, avec trois Inſcriptions Latines ou Françaiſes.

Poſſéder dans notre enceinte la repréſentation de notre Maître, lui élever dans nos cœurs, & tranſmettre à nos neveux le monument de notre amour & de notre fidélité, eſt une faveur trop précieuſe & trop glorieuſe pour que nous puiſſions nous flatter de l'obtenir d'abord ; mais ſi cette grace eſt refuſée à nos vœux & à nos inſtances, nous aurons la conſolation de l'avoir ambitionnée.

En attendant l'exécution de ce projet, monument précieux de notre piété pour le meilleur des Rois, image toujours vivante du Dieu tutélaire qui veille au bonheur des Français, j'eſtime, MESSIEURS, que la Députation que nous allons délibérer en aſſemblée de Juriſdiction doit être faite de ſuite ; que le Corps doit doter & marier ſix

filles, & faire chanter une Meſſe ſolemnelle avec *Te Deum*; & que la préſente Délibération ſera préſentée à Noſſeigneurs de Parlement par MM. les Députés.

Et les voix recueillies, il a été unanimement délibéré, que pour donner au Roi une preuve de la joie que le Corps des Marchands & la Juriſdiction Conſulaire de cette Ville éprouve par le rappel des fideles Magiſtrats, que ſa bonté paternelle rend à leurs nobles fonctions, à leur Patrie, à leur Famille & aux vœux de ſes Peuples d'une maniere capable de lui plaire, cet heureux événement devoit être célébré par des actes d'humanité & de bienfaiſance, bien plus durables que les expreſſions d'une joie paſſagere : en conſéquence, que le Corps dotera & mariera ſix filles, dont quatre ſeront priſes dans le nombre des filles nubiles de la Maiſon de Charité, appellée Hôpital Général, & deux dans la claſſe des Pauvres Laboureurs, Journaliers ou Artiſans, & natives de cette Ville, ce qui fournira l'avantage de faire une double bonne œuvre, puiſ-

que par le mariage des filles pauvres la Maiſon de Charité ſeroit diſpenſée de les doter, & qu'elle auroit quatre places libres pour recevoir quatre Pauvres à leur place.

Qu'il ſeroit chanté une Grand'Meſſe & un *Te Deum* ſolemnel, pour prier Dieu de conſerver les jours précieux d'un Roi qui ne s'annonce que par des bienfaits, & qui fait les délices de ſes Sujets, & en actions de graces de la réintégration du Parlement de Toulouſe.

Que la Juriſdiction Conſulaire en Corps, précédée de ſon Bedeau & de ſes Huiſſiers, aſſiſtera à cette Meſſe, & que tous les Négocians & Commerçans de la Ville ſeront priés d'y aſſiſter; qu'elle ſera chantée en Muſique, & avec tout l'éclat que demande une pareille Cérémonie; les Boutiques demeurant ce jour-là fermées.

Que la Députation délibérée par la Juriſdiction ſeroit compoſée, ainſi qu'elle l'a déterminé de M. Bedos, Prieur; Mr. Vialars, ſecond Conſul en charge; Mr. Pellet, Conſeiller du Roi, & Receveur des Tailles, an-

cien Prieur, & du Greffier de la Juriſdiction : Que ces Députés ſe rendront à Toulouſe, pour porter à Noſſeigneurs du Parlement l'aſſurance du plaiſir & de la joie que la Juriſdiction reſſent & partage avec tous les Ordres de la Province ; qu'ils aſſureront ce Sénat auguſte du reſpect que tous les Membres du Corps conſervent pour les Magiſtrats qui le compoſent, & les ſupplieront de recevoir la Délibération qui vient d'être priſe comme un hommage pur & ſincere de leur alégreſſe.

DÉLIBERATION de la ville du Saint-Eſprit, du 12 Avril 1775.

Mr. de Carriere, premier Conſul, & Maire, a expoſé que, notre Monarque ayant, par un acte de juſtice & de bienfaiſance, rendu aux vœux ardens de la Province ſes véritables Magiſtrats, en les rappellant à leurs auguſtes fonctions, ce rappel ajoute aux ſentimens que chaque Sujet avoit déja voué à ſon Souverain pour des bienfaits qui ſe renouvellent de jour en jour, un vif ſentiment de reconnoiſ-

ſance ;

ſance ; que toutes les Villes & les différens Ordres de la Province s'empreſſent de témoigner leur joie ſur l'heureuſe révolution après laquelle on ſoupiroit depuis ſi long-temps ; que malgré l'impuiſſance où ſe trouve la Communauté de faire éclater, autant qu'elle le voudroit, la joie qu'ont reſſentie nos Citoyens, en apprenant la réintégration de notre Parlement, il eſt de ſon devoir de faire connoître en cette circonſtance ſes ſentimens de reſpect, de reconnoiſſance & d'amour pour le Souverain & ſes vrais Magiſtrats.

Sur quoi, &c.

Mr. l'Ortilia, Avocat en Parlement, & Procureur du Roi, a dit ; que pénétrés de reconnoiſſance pour l'acte de juſtice & de bienfaiſance qui rend à la Province des Magiſtrats qu'elle n'avoit ceſſé de réclamer comme le ſoutien & les ſeuls interpretes des Loix, nous devons manifeſter les ſentimens d'alégreſſe dont chaque Citoyen eſt animé, & le Conſeil de Ville doit en tracer à chacun la maniere.

L'Aſſemblée, ouï l'expoſé de Mr.

le premier Conſul, Maire, & de Mr. l'Ortilia, Procureur du Roi, déclare, qu'animée des mêmes ſentimens de reſpect, de fidélité & d'amour qu'elle a toujours porté à ſes Souverains, elle en fait dans ce jour un renouvellement authentique ; elle y joint un ſentiment inexprimable de reconnoiſſance pour le rappel des vrais Magiſtrats que notre Roi vient de nous rendre ; que cette Ville a toujours conſervé pour eux des ſentimens de vénération & du reſpect le plus profond ; qu'elle faiſoit les vœux les plus ardens pour leur retour ; que comme il n'eſt pas au pouvoir de la Communauté de célébrer un ſi heureux événement par la pompe des fêtes, ainſi qu'en ont uſé nombre de Communautés de la Province, elle ne peut entrer en concurrence avec elles que par la vivacité des ſentimens qui animent nos Citoyens pour leurs fideles & vrais Magiſtrats ; & néanmoins l'Aſſemblée a arrêté d'une voix unanime qu'il ſera chanté dans l'Egliſe Paroiſſiale une Grand'-Meſſe & un *Te Deum* en actions de graces d'un événement ſi deſiré ; que

le même jour tous les Habitans illumineront leurs fenêtres & feront des feux de joie ; & qu'extrait de la présente Délibération ſera envoyée à Noſſeigneurs de Parlement.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres aſſemblées, le 29 Mars 1775, par le Greffier en Chef de la Cour des Aides de Montauban.

MESSIEURS,

Si dans ces événemens qu'on ne peut trop enſevelir dans l'oubli, la diſperſion inouie des Magiſtrats fideles à des principes fondamentaux a pénétré de douleur la Cour des Aides, dont je ſuis l'organe en ce jour; ſi leur inébranlable fermeté a été l'objet de notre admiration, quelles pourront être les expreſſions de notre joie, à la vue de l'acte de juſtice qui les rappelle à leurs fonctions, qui les rend aux vœux des peuples, qui les réunit enfin, & les offre à nos yeux avec ce nouvel éclat que la vertu acquiert dans l'adverſité ! Nous ne pouvons aſſez bénir les lumieres & l'équité du Monarque ami des Loix, qui ſe hâte d'ap-

paiſer l'orage prêt à ébranler le Sanctuaire où en eſt le dépôt ſacré, & qui ſe plaît à affermir de plus en plus les fondemens de cet auguſte édifice, après des ſecouſſes qu'il n'éprouva jamais depuis ſa fondation. En jouiſſant de ſa ſtabilité, la poſtérité en éternisera la mémoire. C'eſt nous, MESSIEURS, à qui le Ciel a plus ſpécialement réſervé de ſentir la douceur de ce calme ſi deſiré, & de recueillir les premiers les fruits d'un retour dont la gloire rejaillit ſur toute la Magiſtrature, qui doit porter en elle, s'il eſt poſſible, un accroiſſement de zele & d'amour pour un Légiſlateur ſi ſage, & pour des devoirs qu'il ſait ſi heureuſement ranimer & rendre chers. Des épreuves couronnées avec tant de célébrité, doivent être tranſmiſes dans les faſtes de tous les Magiſtrats. Des époques uniques, exigent des témoignages éclatans & uniques. En conſéquence, je ſuis chargé, par un Arrêté de la Cour des Aides de Montauban, de porter vers vous, dans cette circonſtance à jamais célebre, des ſentimens que nous ne ſaurions renfer-

mer dans nos cœurs; de vous exprimer la joie que nous ſentons, l'amour ſincere, & l'inviolable affection dont nous ſommes pénétrés pour le Parlement, & de cimenter l'union qui a toujours été entre les deux Cours, & qui ne peut que contribuer au bon ordre & au bon heur des peuples de leur Reſſort.

DISCOURS du Greffier du Parlement à la Cour des Aides de Montauban, du 29 Avril 1775.

MESSIEURS,

Les jours de triſteſſe & de deuil ſont paſſés. La France recouvre enfin ſes anciens Tribunaux. Graces en ſoient rendues à la juſtice & à la ſageſſe d'un Prince uniquement occupé du bonheur de ſes Sujets. Ce long & funeſte orage, dont gémiſſoit tout le Royaume, n'aura donc ſervi qu'à faire éclater le reſpect du Souverain pour les Loix, la conſtance des Magiſtrats qui ſe ſont dévoués pour elles, & l'honorable témoignage qu'une Nation éclairée & généreuſe a rendu à leur fidélité.

La joie, MESSIEURS, que cette

heureuſe révolution vous inſpire, eſt une ſuite naturelle des ſentimens qui vous attachent au bien public, & de l'union qui a toujours regné entre la Cour des Aides & le Parlement. Tout vous répond, MESSIEURS, de la vivacité de ſa reconnoiſſance & de la ſincérité de ſon affection.

RÉPONSE au Greffier en Chef du Parlement, par M. de Savignac, faiſant les fonctions de Premier Préſident de la Cour des Aides de Montauban, du 29 Avril 1775.

MONSIEUR,

La Cour devoit à ſon amour pour les Loix & la gloire de la Magiſtrature, l'intérêt qu'elle a pris au rétabliſſement du Parlement de Toulouſe; il nous donne aujourd'hui, par votre organe, de nouveaux témoignages d'une affection, dont nous ſommes d'autant plus touchés, qu'Elle nous aſſure de ſa part cette réciprocité de ſentimens, de confiance, de concorde & d'union, qui doivent regner entre des Magiſtrats, dans une adminiſtration qui ne leur eſt confiée que pour le bon-

heur des peuples ; & cette adminiſtration ne ſera jamais plus ſatisfaiſante pour nous, que lorſqu'elle nous mettra à même de concourir pour le bien public avec une Cour qui s'eſt diſtinguée dans tous les temps par ſon zele pour le ſervice du Roi, ſa ſageſſe, ſa fermeté dans l'exercice de ſes fonctions, & ſon attachement conſtant aux intérêts de cette Province.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres aſſemblées, le 8 Avril, par Me. Pouget, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Siege de l'Amirauté de Montpellier & Cette.

NOSSEIGNEURS,

Les Officiers de l'Amirauté au Siege d'Agde & à celui de Montpellier & Cette, viennent joindre leurs voix à celle des Citoyens de tous les ordres, & préſenter à la Cour les témoignages de leur reſpect & de leur joie.

Nous venons contempler le triomphe des Loix & de la vertu, admirer de généreux Magiſtrats qui ont ſacrifié au ſalut de la Patrie & à la vé-

rité des principes, non-seulement des titres & des honneurs dignes d'eux, mais encore le bien le plus précieux des grandes ames, & dont ils connoissoient tout le prix, puisqu'ils combattoient pour nous le conserver; la liberté.

Vous êtes enfin rendus à nos vœux, & vous jouissez, NOSSEIGNEURS, de la douce & rare satisfaction de recevoir les couronnes civiques, qui trop souvent ne décorent que les tombeaux des vrais Patriotes.

Mais c'est nous, ce sont les Peuples soumis à votre autorité qu'on doit féliciter de votre retour & du rétablissement de l'ordre antique dont ils vont éprouver les heureux effets.

Nous oserons, NOSSEIGNEURS, vous parler de vos nobles disgraces. Les grandes vues de ces Philosophes qui desiroient que les Magistrats civils devinssent aussi des Ministres de Morale sont enfin remplies, vous avez fait ce que les Loix les plus sages n'ont pu toujours faire; une révolution dans les mœurs.

C'est au moment où l'égoïsme le

plus deſtructeur flétriſſoit preſque tous les cœurs & détruiſoit les ſentimens moraux, où la corruption des mœurs attaquoit tous les principes civils, politiques & religieux : c'eſt dans ce triſte moment, ſemblable à tous ceux qui ont précédé la chûte des grands Empires, que vous avez donné non par des ſtériles écrits, mais par de courageux exemples, les plus grandes, les plus ſublimes leçons de morale. Au milieu de cette nuit funeſte les Peuples ont entendu les noms ſacrés, & peut-être déja oubliés, de vertu & de Patrie ; ils ont retenti, ces noms reſpectables dans toute l'étendue de cet Empire ; les ſombres nuages de l'intérêt perſonnel ſe ſont diſſipés ; un ſaint enthouſiaſme a rechauffé des cœurs déja preſque glacés, a fait des Citoyens, les a pénétrés de ces ſentimens profonds & néceſſairement actifs de vertu, qui ne pouvant, ſous le Regne de LOUIS XVI, être exercés dans des combats patriotiques, s'exhalent en applaudiſſemens de vos généreux efforts, en tranſports de joie pour vos ſuccès.

Revenus dans les Ports où nous ſommes chargés d'adminiſtrer la Juſtice, nous apprendrons auſſi aux Étrangers que le commerce y attire, à vous admirer, à vous honorer; nous leur donnerons un nouveau motif pour reſpecter le nom Français; nous tâcherons de faire paſſer juſqu'à eux une partie des ſentimens qui nous animent, & qui peuvent nous rendre dignes de la protection que nous ſupplions la Cour de nous accorder.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres aſſemblées, le 29 Avril 1775, par un des quatre Députés du Chapitre de Lavaur.

NOSSEIGNEURS,

Les adorations que nous devions à l'Être ſuprême, dans le temps ſacré qui vient de s'écouler, ont ſuſpendu les hommages que nos cœurs vous décernoient.

Il devoit être le premier objet de nos empreſſemens, puiſque c'étoit lui, qui, contre toute attente, nous avoit

fait luire l'agréable événement qui nous amene vers vous.

C'eſt lui, nous dit-il, *qui, à l'orage le plus violent, ſait ſuccéder le plus heureux calme; & qui après la triſteſſe & les larmes, répand la joie & les conſolations.*

Le Pere des pauvres, l'appui & le protecteur de la veuve & de l'orphelin opprimés, auroit-il pu perdre de vue un ſeul moment ces illuſtres perſonnages, qui ſont ſur la terre ſa vive image, & qu'il a chargés de leurs précieux intérêts?

Si pendant quelque temps il a paru ſe refuſer à leurs vœux, c'eſt qu'il vouloit donner en ſpectacle à la France entiere les malheureuſes victimes de la fidélité.

En voyant l'alégreſſe par-tout répandue, lorſque Toulouſe a le bonheur de recouvrer les vrais & dignes Sénateurs, dont la privation lui avoit coûté tant de pleurs, on doit les eſtimer heureux d'avoir eu des malheurs à eſſuyer.

Dans la félicité qui les auroit tou-

jours accompagnés, ils n'eussent pu véritablement connoître l'affection que chacun conservoit pour eux dans son cœur.

Aujourd'hui, NOSSEIGNEURS, vous ne pouvez plus douter de l'amour de toute la Province ; & ce n'est pas le bonheur le moins flatteur pour des ames sensibles & bienfaisantes.

Jouissez long-temps, NOSSEIGNEURS, & pour vous & pour nous, de l'estime d'un Roi chéri, qui, comme Constance-Chlore, sait reconnoître les vrais amis, & de sa Personne sacrée & de son Trône [1]. Jouissez de l'approbation de l'Europe entiere, qui a applaudi à votre généreuse fermeté. Jouissez du tribut de louanges que toute la Province prodigue à vos mérites.

Veuillez, NOSSEIGNEURS, recevoir les hommages du Chapitre de Lavaur, qui ne le cede en zele, pour vos personnes, à aucun autre, & qui a su aussi sincérement s'attrister sur vos

[1] Voyez l'Histoire Romaine de Laurent Echard, tom. 6, pag. 396, de l'édit. de 1730.

disgraces,

disgraces, que se réjouir de votre triomphe. Je suis l'organe de ses sentimens : c'est le cœur qui les inspire, & le respect le plus profond qui vous les présente.

DISCOURS prononcé par Me. Get, à l'Audience de la Grand'Chambre, du 27 Mars.

MESSIEURS,

Dans une circonstance où tout nous rappelle la vertu long-temps aux prises avec la calomnie, sortant enfin triomphante de cette lutte, comment pourrai-je renfermer au dedans de moi-même mon admiration & ma joie ?

La révolution qui, en dispersant la Magistrature, vous enleva à vos fonctions, devint, aux yeux des vrais citoyens, une calamité vraiment publique. Dès ce moment nous craignîmes que tout accès au Trône ne fût pour toujours fermé au peuple, que sa voix ne fût interceptée, la Loi de la propriété méconnue ; & alors si l'on ne nous vit point, à l'exemple du Peuple Romain, témoin de l'exil du sau-

veur de la République, prendre, ainſi que lui, des habits de deuil, c'eſt que nos maux étoient accablans, notre douleur profonde & muette, notre ame, en quelque ſorte, engourdie & hébétée. Nous ne ſûmes qu'être conſternés & abattus. Quels malheurs, en effet ! Quel avenir !.... Heureuſement les choſes ont changé de face, le Roi juſte a parlé.

Parole à jamais mémorable ! Digne & précieux bienfait ! Nous revoyons ſur les mêmes ſieges, d'où ils avoient été arrachés, des Magiſtrats que nos yeux y cherchoient ſans ceſſe. Vous nous êtes enfin rendus, MESSIEURS, vous l'êtes à notre impatience & à la Patrie. Loin que les épreuves de l'adverſité aient flétri votre courage & affoibli votre fidélité, vous êtes ſortis de ces épreuves plus courageuſement fideles. Toujours plus ſoumis à votre Roi, mais toujours plus brûlans de l'amour du bien public; déſormais nos biens, notre vie, & plus que tout cela, notre honneur, ſeront ſous votre ſauve-garde, la légiſlation ſera raffermie, & le Légiſlateur plus que jamais reſpecté.

Autrefois un citoyen vertueux remercia le ciel de l'avoir fait naître contemporain de Socrate : moi je le remercie aujourd'hui, MESSIEURS, de m'avoir mis à portée d'entendre vos oracles, de les faire servir à mon instruction, & de les répéter encore à vos Justiciables, pour qu'ils les goûtent & les révèrent. Je le remercie d'avoir vécu sous le regne d'un jeune Monarque, qui met sa gloire à se dire l'esclave des Loix, après en avoir été le Restaurateur. Je le remercie enfin, de me faire vivre non seulement dans un siecle de lumiere, où l'on fait apprécier les vertus pacifiques & utiles au genre humain; mais d'être né aussi dans une Ville où l'on fait imiter ce Peuple non moins célebre par la sagesse de ses mœurs, que par l'antiquité de sa constitution ; qui, en élevant des arcs de triomphe aux Guerriers magnanimes, se glorifie d'en élever encore aux Magistrats intrépides. *

* Le Peuple Chinois.

DISCOURS prononcé par Me. Detté, Avocat, à la premiere Audience du Parlement de Toulouſe, après ſa réintégration, le 27 Mars 1775.

MESSIEURS,

Il eſt enfin arrivé cet heureux moment, voici donc le terme de nos malheurs. La Loi immortelle ſort triomphante du fonds des tombeaux creuſés par les ſeuls ennemis de la Nation: elle rompt avec effort les fers qu'ils lui forgerent, les éclats en retombent ſur eux avec fracas, la honte & l'opprobre les appeſantiſſent, en preſſent le poids, en ferrent le nœud, y mettent le ſceau. Quelle plus heureuſe révolution!

Les ténebres couvroient ce vaſte Empire: le menſonge avec tous ſes monſtres aſſiégeoient le Trône; ils avoient ſurpris la religion du meilleur des Maîtres: ſans aucun égard pour les Loix ſacrées de l'Etat, ils leur en avoient ſubſtitué d'arbitraires: à cette époque le cri de la vérité ne peut ſe faire entendre; ſes Miniſtres furent privés de leur liberté; les Grands du

Royaume disgraciés ; & comme rien ne fut respecté, par surcroît de douleur (choie à jamais incroyable), nous apprîmes avec étonnement, que l'on avoit éloigné du Trône les Princes de ce sang auguste, qui depuis tant de siecles fait notre gloire & notre bonheur.

O LOUIS Bien-aimé, vos entrailles paternelles s'émeurent à la vue de tant de désordres ; vous ne pûtes leur survivre, moins encore au malheur de vos peuples : vos derniers regrets y mirent le comble, ils n'enfanterent que le deuil.

Nous l'avons vue cette nuit horrible, dont l'impression ne s'effacera jamais, où la mort frappant les Lys dans leur tige, nous fit craindre pour l'auguste rejeton qui devoit nous consoler ; mais le Dieu des Empires, dissipant nos alarmes, fit paroître l'astre bienfaisant qui nous a rendu le jour : placé sur le Trône, ses premiers rayons percent & dissipent le voile ourdi par les mains artificieuses de l'imposture : ils chassent devant lui l'ambition, la flatterie, la discorde : elles fuient à travers les

huées des peuples au fonds des Provinces, reléguées dans des déserts, d'où elles ne puissent plus se répandre & infecter.

L'Etat sort donc du chaos & reprend sa premiere forme : qu'un système destructeur ait tout renversé, tout confondu, ce désordre momentané n'arriva que pour mieux signaler la main restauratrice, cette jeune main dont les coups d'essai sont des chefs-d'œuvres de l'art du gouvernement. Tel est celui du jeune Monarque. La sagesse préside à ses conseils, la force conduit ses opérations, la justice leur imprime son caractere.

On le voit ce soleil créateur rappeller autour de lui, comme en leur centre commun, tous les foyers de la lumiere épars dans le Royaume : à ses côtés réside un astre secondaire, qui recevant son éclat, nous le renvoie serein & tempéré. Voilà l'image de la Cour, un Roi Sage entouré de Sages, une Reine faite pour un tel Roi.

O l'heureux concert ! Il fait revivre la confiance, les Lys se rapprochent des Lys, ils renforcent sa vigueur &

ſa gloire : l'admiration des Français n'a plus qu'un même point de vue, là ſe réuniſſent tous les cœurs.

Déja les ſolides liens de cette utile correſpondance ſe forment ſous nos yeux : tiſſus de la main du Prince & déployés par celle de ſes Miniſtres, ils arrivent juſqu'à nous, c'eſt une chaîne de bienfaits, qui méritent les ſentimens de la plus juſte & de la plus vive reconnoiſſance.

Le cri doit être univerſel, la Capitale avoit donné le ſignal, ſon bonheur fut le préſage du notre, l'augure fut répété de proche en proche : dans les tranſports de ſa joie Rouen fit élever une ſtatue pour ſervir à perpétuelle mémoire ; la Bretagne proclama ſon triomphe dans le rappel de ſon héros. Héros de la Patrie jouiſſez des lauriers dont elle vous couronne, ils ſont immortels comme votre nom.

Ce retour fortuné annonçoit partout le retour de la juſtice : la propriété, la ſtabilité des Loix & des Magiſtrats, ſont rétablies à jamais ſur leur baſe inébranlable : les tables d'airain, ouvrage antique, monument conſacré à la du-

rée des temps, ſont reportées dans ce Sanctuaire : elles font revivre des noms glorieux, que l'encre la plus noire n'a pu effacer : nous les liſons avec complaiſance, avec éloge, avec enthouſiaſme : ils déſignoient les Peres de la Patrie : ils déſignent aujourd'hui ſes martyrs.

Citoyens de toutes les claſſes, qu'un pur ſentiment de patriotiſme raſſemble ſous ces voûtes antiques, fixez votre attention ſur ce Tribunal, jettez vos regards ſur ſon illuſtre Chef, digne de préſider l'auguſte Sénat devant lequel j'ai l'honneur de parler. Vous avez été témoins de ſon héroïſme, vous connoiſſez ſes vertus & ſes talens : tout en lui vous annonce & l'homme de bien & le grand homme, la bonté de ſon cœur, l'aménité de ſon caractere, la grandeur de ſon ame, ſon zele pour l'ordre public, l'étendue & la ſagacité de ſon génie, cette ſageſſe vigilante & magnifique, qui le fait préſider à tout : il eſt depuis long-temps l'organe de la Juſtice, l'appui des Loix ; qui plus eſt, le fléau du vice. Quel plus beau modele pour ſes ſucceſſeurs!

Admirez à côté de lui ces Magiſtrats vertueux, qu'on n'a jamais vu éblouis de l'éclat du diadême qui les environne : toujours les mêmes dans le fort des orages, auxquels ils ont été expoſés : ils les ont vu ſe former ſans les craindre, éclater ſans rien perdre de leur héroique fermeté, & diſparoître ſans reſſentiment. Tels ſont les vrais Philoſophes qu'on voit tous les jours, n'aſpirer ni au crédit, ni aux honneurs: comme eux, ils n'ont d'autre vue que de faire le bien.

Que n'ai-je le talent de remplir l'emploi honorable, mais difficile, de parler du mérite de ces grands hommes ! Mais en vain chercherois-je à me flatter, je reconnois mon inſuffiſance pour atteindre l'élévation d'un tel ſujet.

A votre joie ſincere & générale, à vos tranſports, à vos éloges, joignez, mes chers Concitoyens, ceux que méritent, à tant de juſtes titres, ces Peres conſcrits, dont la diſgrace dut entraîner la vôtre : vous les avez devant vos yeux, vous les retrouvez aujourd'hui dans ce Temple qui leur eſt con-

facré, ces oracles connus, qui ne vous annonçoient que bonheur, ces Génies tutélaires, qui, placés entre vous & la foudre, ont soutenu seuls ses coups terrassans.

Peuple malheureux, vous n'essuyâtes que la consternation, elle étoit grande, elle fut longue; vous cherchiez vos Protecteurs, ils étoient dispersés : le silence de ces parvis augmentoit vos alarmes, le vuide & le néant étoient autour de vous, il ne vous restoit que des vœux; mais vous avez eu un Dieu pour les entendre, il a dit : Que la lumiere soit faite, & les ténebres ont cédé la place, l'ordre & ses Défenseurs ont été rétablis.

C'est devant eux qu'il me sera permis de représenter le tableau de l'infortune : oui, MESSIEURS, je porterai encore à vos pieds les pleurs intéressans de la veuve & de l'orphelin, ils ébranleront vos entrailles paternelles; après tout, si je suis un des organes de la Loi, j'ai dû, pendant le cours de son sommeil, être condamné au silence, & ne me reveiller qu'avec elle, je participe à la gloire de

son triomphe ; & vous, peuples, vous allez en goûter les fruits.

DISCOURS prononcé par Me. Ricard de Rederieux, à la premiere Audience de la seconde Chambre des Enquêtes.

MESSIEURS,

En rentrant dans cet illustre Barreau, qu'il est consolant pour moi de retrouver les Peres de la Patrie, les restaurateurs de l'ordre public. Mes vœux sont remplis. Que ne puis-je ajouter une fleur à votre Couronne !

La Magistrature est donc vengée : les Loix ont repris leur empire. La liberté renaît avec tous ses avantages ; elle est, MESSIEURS, le prix de votre fidélité.

Les revers les plus accablans n'ont pu faire taire en vous les sentimens patriotiques. Vous frémîtes à la vue des chaînes que l'on préparoit à la Nation. Victimes volontaires des Loix, votre seule crainte fut de ne pouvoir les sauver en vous immolant pour elles.

Que ne mîtes-vous pas en usage pour rappeller les vrais principes ! Vous employâtes tour-à-tour de sages re-

montrances, de touchantes ſupplications, une noble fermeté, une généreuſe réſiſtance ; & le zele du devoir vous attira ſeul une honorable diſgrace.

Partez, Magiſtrats citoyens, juſtifiez l'amour des peuples, & ne pleurez que ſur eux. Si les ſoutiens du Trône tombent ſous les coups du deſpotiſme, à quoi la Monarchie ne doit-elle pas s'attendre ?

Mais par quelle heureuſe révolution, le ſacrifice de votre liberté a-t-il pu rendre la ſienne à la Patrie ? Par quelle chaîne d'événemens, la ſource de vos malheurs eſt-elle devenue aujourd'hui celle de la félicité publique ?

Notre auguſte Monarque, MESSIEURS, [nous ne ſaurions en douter] a recueilli les ſentimens du Roi ſon Aïeul. Il vit, avant de mourir, combien ſa religion avoit été ſurpriſe. Son Succeſſeur croit ne pouvoir mieux ſignaler ſon avénement au Trône qu'en nous rendant nos Magiſtrats. C'eſt par les Loix qu'il veut regner. Pere commun de ſes Sujets, c'eſt dans leur cœur qu'il veut établir une puiſſance illimitée.

illimitée. Jaloux de leur bonheur, il ſe plaît à leur offrir en vous l'exemple des vertus, qui en ſont le vrai principe.

Ce bienfait, qui ſemble épuiſer la bonté de ſon cœur, eſt un pur acte de ſa juſtice. En rendant ainſi un témoignage authentique à votre fidélité, il en fait le plus bel éloge, & me diſpenſe d'en faire d'autres.

Des Orateurs dignes de vous, MESSIEURS, ont célébré votre gloire. J'eſſayerois en vain d'atteindre à leur éloquence. Jeune élève de ce Barreau, il ne m'appartient que d'applaudir à leurs talens, & de reſpecter en ſilence les objets de mon admiration.

EXTRAIT de la Délibération de la ville de Lodeve, du 18 Avril 1775.

L'an mil ſept cent ſoixante-quinze, & le dix-huitieme du mois d'Avril, dans l'Hôtel de Ville de Lodeve. . . Le Conſeil Politique aſſemblé. . . . Meſſire Joſeph-Guillaume Dejean, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine des Grenadiers Royaux du Régiment de

Languedoc, Lieutenant pour le Roi, Maire & premier Conſul de Lodeve, a dit : que notre auguſte Monarque a ſignalé le commencement de ſon heureux regne par pluſieurs traits de bonté & de bienfaiſance, qui doivent exciter dans le cœur de tous ſes Sujets la plus vive reconnoiſſance, qu'entr'autres choſes, il a bien voulu rendre à la Nation ſes anciens Magiſtrats, qui ont toujours été, & ſeront toujours, les plus fermes appuis du Trône, & du bonheur des peuples.

Les diſgraces que leur fermeté, & leur attachement aux vrais principes de la Monarchie, leur avoient occaſionné, avoient jetté les peuples dans la conſternation ; leur rappel a répandu dans le cœur de tous les Citoyens la joie la plus vive.

Cet événement ſera pour la Nation, & pour cette Province, l'époque la plus heureuſe ; la mémoire qui en ſera conſervée dans le cœur de tous les Français, annoncera aux générations futures la bonté du Roi, & ſon amour pour ſes peuples. La joie que cette heureuſe révolution a répandu

eſt générale ; tout le Royaume a retenti des acclamations & des cris de joie.

Cette Communauté, MM., eſt peut-être une de celles qui ſont les plus animées de ces ſentimens : chaque Citoyen ne cherche qu'à les faire éclater par les expreſſions les plus vives ; une fête publique, quelque brillante qu'elle ſoit, n'exprimeroit que foiblement tout ce que chacun reſſent dans le fonds de ſon cœur ; la Communauté doit tâcher néanmoins de rendre ſes ſentimens publics ; & quoique ſa ſituation ne lui permette pas de faire, dans cette occaſion, tout ce qu'exige la vivacité de ſes ſentimens, elle doit annoncer ce qu'elle ſent par des acclamations publiques, des chants d'alégreſſe & des réjouiſſances, qui ſoient un témoignage de ſon attachement inviolable à la perſonne du Roi & à ſes dignes Magiſtrats, & dont le ſouvenir tranſmette à la poſtérité un événement qui fera le bonheur des peuples.

Sur quoi l'Aſſemblée, pénétrée de la joie la plus parfaite, s'eſt miſe

debout, & unanimement, elle a crié à haute voix : *vive le Roi & Noſſeigneurs du Parlement de Toulouſe ;* ce qui a été répété nombre de fois. Enſuite chacun ayant repris ſa place, elle a unanimement délibéré, de faire chanter le Dimanche de *Quaſimodo* le *Te Deum* en muſique dans l'Egliſe de MM. les Pénitens Bleus de la préſente Ville, à ſix heures du ſoir, pendant lequel, & toute la nuit ſuivante, tous les habitans ſeront tenus de faire des illuminations ſur les portes & fenêtres de leurs maiſons ; & après la cérémonie, où les Officiers municipaux, le Conſeil Politique & les Notables de la Ville aſſiſteront, il ſera donné un grand repas dans la Salle de l'Hôtel de Ville, lequel repas ſera précédé d'une aumône en pain & en vin aux pauvres néceſſiteux ; enfin, on fera tirer ſur les places de cette Ville un artifice auſſi bien compoſé que faire ſe pourra ; & MM. les Officiers municipaux ſont chargés d'adreſſer un Extrait de la préſente Délibération, qui contient le vœu de la Communauté, à Noſſei-

gneurs du Parlement, avec prière de la recevoir, comme le gage le plus assuré du respect & de l'obéissance que la Communauté de Lodeve leur doit.

EXTRAIT des Registres de la dévote & Royale Compagnie des Pénitens Bleus de la ville de Montpellier.

Du Dimanche 26 Mars 1775.

Messire Jacques Valette, Seigneur Desplans, Directeur-Honoraire & Perpétuel de ladite Compagnie, & Premier Prévôt, a dit :

Mes Freres, qu'il est glorieux pour moi de commencer mon ministere par un acte de justice, & de ne vous assembler aujourd'hui que pour lui donner une sanction qui le rende mémorable à la postérité! Vous venez d'apprendre que notre jeune Monarque, sage dans un âge où les hommes rougissent souvent de l'être, vient de rendre à son Parlement de Toulouse son titre primordial, & prouver à la Nation, en lui donnant ses véritables Juges, qu'il ne veut regner que pour faire son bonheur. Temps heureux! où le Prin-

ce, à l'abri de l'impoſture, laiſſe à la vérité toutes les facilités de la communication, & confie à des Miniſtres vertueux le ſoin de la produire ſans fard. Que ne doit-on pas attendre d'un regne qui commence par la juſtice !

Auſſi, mes Freres, c'eſt d'après l'inſpiration d'une vertu ſi rare parmi les hommes, que vous avez vu ſortir du ſein de la nuit cette lumiere vive, qu'un Phoſphore éphémere ne remplaça jamais : foible Crépuſcule, dont les rayons atténués ſe perdoient dans les ombres, & qui n'avoit de lueur que pour éclairer nos diſgraces : LOUIS XVI, conduit par un guide ſage, apperçut de ſon Trône la grandeur de nos maux, & la ſenſibilité de ſon cœur lui inſpira bientôt le deſir généreux de les réparer. Il dit : Et déja cette voix conſolante a retenti au fonds de la Province. Des Miniſtres fideles volent à Toulouſe annoncer au Peuple que la Paix eſt réunie à la Juſtice, que ſes malheurs ſont effacés par l'ordre d'un Monarque qui eſt devenu ſon Pere, & qu'il n'a plus que des larmes de joie à répandre.

Au récit majeſtueux de ces Anges de paix, tous les cœurs ſont ſaiſis ; on ſe perſuade à peine ce qu'on a tant de plaiſir à croire : ce n'eſt qu'après avoir baiſé les chaînes des illuſtres Exilés, qu'on s'écrie avec confiance : Il eſt donc vrai que nous avons un Roi digne de notre amour : puiſſent ſes jours durer autant que notre reconnoiſſance, ils ſeront éternels. Alors joie n'a plus de bornes : on ne point vive le Roi, parce qu'on eſt ſujet, mais parce qu'on l'aime ; & on l'aime tant, qu'on ne tarit point ſur une louange ſi méritée : chacun s'empreſſe de rendre hommage à des Magiſtrats dignes de leur rang, & la flatterie n'a point de part à l'éloge.

Témoins de l'alégreſſe univerſelle, pourrions-nous donc, Mes Freres, reſter dans le ſilence ; & la Religion qui nous réunit ne nous fournit-elle pas des moyens précieux de manifeſter notre joie ? Si la ſainteté de notre état ne nous permet point d'orner les places publiques de guirlandes, rien ne nous empêche de décorer nos Temples, d'y faire offrir la Victime

ſainte pour la conſervation d'un Roi Reſtaurateur des Loix, d'y former des vœux pour le bonheur des Magiſtrats qui ſe conſacrent au nôtre, & de donner à la poſtérité l'exemple d'un patriotiſme que la piété juſtifie. Et a prié de délibérer.

Sur quoi la Compagnie, pénétrée des ſentimens qui animent tous les fideles Sujets du Roi, a délibéré, d'une voix unanime, qu'il ſeroit fait regiſtre du Dire du Frere Val Delplans; & qu'en mémoire tuelle du rétabliſſement du Parlement de Toulouſe, il ſera célébré chaque année dans ſon Egliſe, & le 14 Mars, jour de ladite époque, une Grand'-Meſſe, pour la conſervation de la Perſonne ſacrée du Roi, de la Reine, de la Famille Royale, & pour la ſtabilité perpétuelle du Parlement de Toulouſe, & ont ſigné au Regiſtre.

DISCOURS prononcé au Parlement, Chambres assemblées, par les Députés du Chapitre Abbatial de Gaillac, Mr. l'Abbé Guyot, Chanoine Théologal, portant la parole.

MESSEIGNEURS,

Nous venons à notre tour, en qualité de Députés du Chapitre Abbatial de Gaillac, féliciter la Cour, les [illegible] soumis à son Ressort, la Patrie, du mémorable événement [illegible] destiné à servir d'époque dans les Annales de la Nation. . . . La catastrophe qui vous arracha à vos fonctions ; la révolution peu attendue, mais toujours desirée, qui réunit enfin les Membres d'un Corps auguste qui n'eût dû jamais être séparé ; vos disgraces, d'un genre tout nouveau, dont l'Histoire n'avoit point encore fourni & ne fournira sans doute jamais d'exemple ; votre triomphe, qui les eût dû suivre de plus près ; tant d'objets divers, mais uniques dans leur genre, ont tour-à-tour produit dans tous les cœurs des mouvemens de surprise & de douleur, d'admira-

tion & d'alégreſſe, qu'il eſt bien plus aiſé de ſentir que d'exprimer.

Chargé de vous faire connoître ceux qu'ont éprouvé en particulier les membres du Chapitre dont je ſuis l'organe, j'aurois peu redouté l'honorable tâche qui m'eſt impoſée, ſi le patriotiſme tenoit toujours lieu d'éloquence. Celle qui convient le mieux à mes talens, à la ſingularité de la matiere, c'eſt ſans doute, un ſilence reſpectueux que la prudence inſpire & que l'admiration commande.

Eh! que pourrois-je, en effet, vous dire, MESSEIGNEURS, après que le Temple de Thémis a déja tant de fois retenti de tout ce que les reſſources du génie, animé par la vivacité du ſentiment naïf, ont pu étaler de flatteur pour la Magiſtrature trop long-temps abaiſſée & aujourd'hui ſi triomphante? Qu'ajouter déſormais à ces vives démonſtrations de joie, à ces cris d'alégreſſe, à ces acclamations, à ces bénédictions multipliées? Encens ſi doux pour des Magiſtrats, mais plus doux encore pour des Magiſtrats rendus au Peuple dont ils

ſont l'idole, aux Loix dont ils ſont les gardiens, à la Juſtice dont ils ſont les diſpenſateurs, à l'État dont ils ſont l'ornement ?

Toutes les expreſſions que le cœur dictées ont déja mille fois frappé os oreilles, ſi elles ne rendent qu'im- ſaitement la vivacité des ſentimens; n atteſtent hautement la vérité, mité, le concours; elles ſer- otre triomphe, que la Na- avec vous.

z donné à l'Univers, dans des circonſtances de criſe d'un genre tout nouveau, le frappant ſpectacle des plus rares vertus, j'oſe preſque dire des vertus toutes nouvelles. Après avoir ceſſé de réclamer ſes droits & de ſoupirer après ſon libre exercice, un jeune Monarque n'a pas cru pouvoir mieux ſignaler ſon avénement au Trône que par votre rappel : voilà votre triomphe. Tous les Ordres de l'État ont applaudi, parce qu'ils ont vu dans la réunion de la Magiſtrature un ſeul & même eſprit pour ſaiſir les véritables intérêts des particuliers, d'où réſulte la félicité publique; une

ſeule & même volonté pour les procurer... Voilà le triomphe de la Nation.

Jouiſſez, MESSEIGNEURS, jouiſſez de ce double triomphe autant que durera la Monarchie Françaiſe; c'eſt le vœu que la Nation entiere forme & que nous formons avec elle: puiſſ t-il vous être agréable, & nous riter la protection de la Cour.